



HAL
open science

Logiques politiques et "mahorite" dans la "postcolonie" de Mayotte

Allaoui Askandari

► **To cite this version:**

Allaoui Askandari. Logiques politiques et "mahorite" dans la "postcolonie" de Mayotte. Science politique. 2008. dumas-00825569

HAL Id: dumas-00825569

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00825569>

Submitted on 24 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

Université Pierre Mendès France

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

ASKANDARI ALLAOUI

**LOGIQUES POLITIQUES ET MAJORITE DANS LA POSTCOLONIE DE
MAYOTTE**

*A partir d'un regard critique sur la mise
en place des politiques éducatives locales*

Directeur de mémoire :

JACQUES BAROU

*Master « Politiques Publiques et Changement Social. Spécialité : Villes, Territoires
Solidarités »*



Université Pierre Mendès France

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

ASKANDARI ALLAOUI

**LOGIQUES POLITIQUES ET MAJORITE DANS LA POSTCOLONIE DE
MAYOTTE**

*A partir d'un regard critique sur la mise
en place des politiques éducatives locales*

Directeur de mémoire :

JACQUES BAROU

*Master « Politiques Publiques et Changement Social. Spécialité : Villes, Territoires
Solidarités »*

Remerciements

A Jacques Barou qui a accepté de diriger ce travail
A Maoulana Andjilani s'étant dépensé pour me relire
A la promotion M2PPCS- VTS 2007/2008 qui a su faire preuve de solidarité
A Raya et Prin'ce Ali Attoumani

Sommaire

Introduction

4

1^{ère} Partie**Présentation de Mayotte**Chapitre 1 : Présentation géographique, historique, démographique
et économique

Chapitre 2 : La « société » mahoraise : culture de type traditionnel et postcolonial

2^{ème} Partie**Dispositif PEL : un produit de sociétés modernes**

Chapitre 1 : Le dispositif PEL : une conception de sociétés modernes

Troisième partie

La mahorité et la conduite des travaux PELChapitre 1 : L'espace professionnel comme prolongement de lieu de vie selon
la doxa communautaire

Chapitre 2 : Indisposition mentale comme source de subversion

Chapitre 3 : Conformisme de façade ou le jeu des acteurs

Quatrième partie

Perspectives

Conclusion

111

Bibliographie

113

Tables des matières

116

Introduction

Le 2 avril 2004, le pouvoir exécutif du Conseil général quitta les mains du préfet, représentant du gouvernement, pour atterrir dans celles du président de l'assemblée départementale Mayotte. Des services se scindèrent en deux, scellant la répartition des compétences entre l'Etat et la Collectivité départementale. D'autres se créèrent du côté du Conseil général afin de satisfaire la structure des organigrammes successifs se bousculant avec la succession précipitée de leurs auteurs, des directeurs généraux des services appelés depuis la France métropolitaine pour les besoins de la nouvelle institution départementale.

Il convient de savoir que les Mahorais avaient coutume jusque là d'être cantonnés dans des tâches d'exécution. Yves Salesse¹ écrivait déjà en 1995 « *les cadres Mahorais, élus, fonctionnaires, techniciens ne sont pas préparés à une telle entreprise (statut d'autonomie). Ils n'ont pas pensé la gestion de leur territoire. Le corps préfectoral dirige. L'administration métropolitaine gère, élabore les projets, les met en œuvre* ». p. 78. Les administrateurs de l'Etat français, depuis la cession de l'île à la France vers le milieu du XIX^{ème} siècle, d'abord en situation de colonie, puis de postcolonie, dictaient aux autochtones ce qu'il convenait de faire. Le métier de la réflexion, de l'élaboration des orientations politiques, sociales, économiques, de la dictée du droit... de la maîtrise des ressources relevaient de leur monopole. L'accord sur l'avenir institutionnel de Mayotte, signé à Paris le 27 janvier 2000, la loi du 11 juillet 2001 relative à Mayotte et l'avènement de la décentralisation (2002) obligent la Collectivité départementale de Mayotte à assumer un certain nombre de compétences proches de celles de tout Département français. Des Mahorais, mieux, des insulaires se verront promis à des postes de responsabilités.

Pour un peuple entraîné hors de son temps, comme l'indique Baydallaye Kane² rapportant les propos d'Achebe « *un des plus grands crimes du colonisateur est d'avoir poussé l'Afrique hors de son temps et de l'avoir précipité dans le temps d'autrui* », p.320, la gestion des institutions modernes et des projets qui lui sont inhérents ne se fait pas sans heurts. En effet, la communauté mahoraise se retrouve devant un fait accompli sans y être vraiment préparée. Elle doit gouverner sur la base de *politiques*. Politique est ici entendue comme ce qui fait liens entre les individus. N'est-ce pas là affaire de sociétés modernes ? Gouverner sur la base de « politiques » n'a-t-il pas pris place après l'observance d'importants bouleversements sociétaux, notamment avec le déclin des institutions traditionnelles (Xavier Molénat)³? Avec la désintégration de ce qui assurait la cohésion sociale ?

La communauté mahoraise ne semble pas encore avoir tranché avec ses institutions traditionnelles (religion comme prescripteur des conduites, le groupe comme valeur et comme dictateur des normes...) pour fonder son organisation sociale et ses rapports interpersonnels. Ce n'est plus un secret pour personne : dans ces sociétés dites holistes, le mode d'exercice de la pensée diffère de celui qu'on observe dans les sociétés dites modernes.

¹ Yves Salesse. Mayotte, l'illusion de la France ; propositions pour une décolonisation. Paris, L'Harmattan, 1995.

² Baydallaye Kane. *La justice répressive dans la littérature africaine*. Paris, L'Harmattan, 2006. « Achebe rappelle qu'un des plus grands crimes du colonisateur est d'avoir poussé l'Afrique hors de son temps et de l'avoir précipité dans le temps d'autrui », p.320.

³ *Education, justice, travail social... Le nouveau pouvoir des institutions*, dossier coordonné par Xavier Molénat dans la revue des Sciences Humaines, mensuel n°181- AVRIL 2007. pp.33-45

Pourtant, nous devons faire face à la modernité qui force constamment nos portes, et cela en permanence. Nous-mêmes, les acteurs, en sommes partiellement et partialement imprégnés. Mayotte n'est pas épargnée non plus par la mondialisation en général et les migrations des populations en particulier qui caractérisent ce XXIème siècle. Les apports culturels viennent donc de partout. De l'occident bien sûr avec l'appartenance politique de Mayotte à la France, du monde arabe pour les ressourcements religieux, des îles et pays environnants, Mayotte se présentant pour ces derniers comme un eldorado. Cette multiculturalité n'est pas sans répercussion sur les modalités de construction du référentiel du système éducatif. Parlant de système éducatif à Mayotte, il convient de savoir qu'en plus de la socialisation primaire (le milieu familial) et de la socialisation secondaire (l'école républicaine) il y a aussi une école parallèle : l'école coranique se complétait rigoureusement jusque ces derniers temps par l'école de rue gouvernée par l'ensemble des aînés.

Le déclin de cette dernière, cette école tenue par tous, et la désertification beaucoup plus tôt de l'école qui « permet de connaître Dieu » et qui était fort efficace dans la domestication des pulsions et des envies individuelles entraîne à son tour le déclin de tout le système éducatif et des pratiques éducatives. L'émergence accélérée des « comportements déviants » de jeunes d'une part, et le désarmement progressif des parents, d'autre part, l'attestent. Un tel contexte, nourri en plus par le fait que 53% de la population mahoraise ont moins de 20 ans, justifie et impose une révision du système éducatif et une préoccupation de ses pratiques. La réflexion et l'élaboration de politiques éducatives locales s'inscrivent dans cette nécessité. Celles-ci voudraient constituer une réponse parmi d'autres pour faire face à l'éducation des jeunes dans cette communauté en voie de *sociétalisation*. En clair, les politiques éducatives locales consistent à concevoir et mener des dispositifs d'éducation à partir des territoires, des localités où se trouvent les jeunes, par l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels et non institutionnels.

« Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur politique éducative locale » : tel est mentionné l'un des axes de travail constituant les missions qui me furent confiées dès septembre 2004 ; date de mon détachement auprès du service de la jeunesse et des sports du Conseil général de Mayotte, après que j'ai exercé pendant huit ans en tant qu'instituteur et œuvré parallèlement dans l'éducation populaire en qualité d'animateur, puis de directeur de séjours de vacances, ensuite formateur au CEMEA Mayotte. J'assume aussi des fonctions diverses et multiples dans des associations.

Dans mes nouvelles fonctions, j'ai à travailler avec les dix-sept communes de l'île. Nous entamons la quatrième année d'exercice et aucun projet éducatif local ne s'est encore formalisé. Je rappelle que les premières tentatives d'élaboration de politiques éducatives locales datent de 2001. Celles-ci se conduisaient parallèlement avec la mise en place des contrats éducatifs locaux (CEL) qui ont été signés cette même année dans neuf communes. Les premières interrogations légitimes qui pourraient animer toute personne curieuse de cet inaccompli, de ce non aboutissement porteraient probablement sur les raisons et les difficultés de son avancement.

Mon présent projet d'étude vise effectivement à questionner les fondements de ces difficultés dans l'avancement des travaux relatives à la mise en place des politiques éducatives locales dans les communes de Mayotte. Y a-t-il incompatibilité des approches menées avec les propriétés du terrain ? Comment se consomment ces approches par/avec le terrain ? Comment se marient-elles avec le « là », avec « l'esprit » des lieux ?

La réalisation de ce travail passe nécessairement par un examen des modalités de rencontre des logiques de pratiques multiples et éparses. Une meilleure connaissance de la nature de l'alchimie qui s'occasionne livrera sans doute des billes pour « intelligibiliser » les échecs ou les réussites des programmes de nature politique. Je n'ignore pas que cette proposition n'est pas la seule qui se profile dans cette thématique. J'aurai pu, à la lumière des nouvelles connaissances acquises dans ce cursus de formation, traiter le problème en privilégiant d'autres entrées. Notamment, prendre du recul et m'interroger sur les insuffisances de mon approche. Ou encore interroger la valeur ajoutée d'une telle entreprise par rapport à d'autres politiques ou dispositifs existants (ou non existants).

Cependant, il me semble que des risques importants à une tendance trop descriptive et livresque guettent la résolution du problème. Mais encore, écarter le saisi du problème via ces entrées préserve d'ériger en norme des pratiques d'ailleurs. Auquel cas, je serai probablement amené à apprécier des écarts (réels ou présumés). De surcroît, à titre de perspective, je serai en proie à la préconisation de mesures se voulant curatives ou de rattrapage. Il serait assignée à ces mesures une vocation « conformisante » à un model d'ailleurs (occidental), à un *déjà vu* qui n'existerait même plus en réalité. Puisque cet ailleurs ne s'est jamais stabilisé et il resterait également en recherche permanente de modèle viable.

Ce sont ces motivations-là, entre autres, qui m'ont animé à retenir comme entrée l'interrogation des fondements des freins qui caractérise la mise en place des dispositifs PEL. Une telle approche gagne en pertinence de part le fait que dans ce contexte mahorais nouveau où les autochtones participent à l'écriture de leur Histoire, s'initient à un travail introspectif sur leur identité, on peut difficilement faire l'économie de commencer par rechercher à comprendre, sinon à formaliser les logiques de fonctionnement qui leurs sont propres.

En ce sens, mon étude voudrait aller au-delà des propriétés de l'entreprise PEL et livrer des éléments de diagnostic sur les logiques d'action des *acteurs éminents* et des *acteurs ordinaires*⁴ dans la communauté mahoraise dès lors qu'ils se trouvent en contact avec des initiatives empruntant des « technologies politiques » importées. En d'autres termes, comment est-ce que la *mahorité* s'invite dans ces choses, ces pratiques ou ces institutions « blanches » (des Blancs⁵, j'entends) ? La *mahorité* est un concept désignant un état, une manière d'être, des habitus que nous obtenons de la combinaison de la « postcolonialité » et de la « tradionalité » (incorporées). Donnons sommairement quelques détails.

Il est bien connu que dans les logiques communautaires, il n'est pas permis, par exemple, de se démarquer. Le sens commun (la doxa) veut que l'on ressemble aux autres, aux membres du groupe. Cette propriété vaut aussi bien pour ce qui a trait à l'enrichissement matériel, culturel qu'à l'exercice de la réflexion, que ce soit pour des fins politiques ou pour la bonne santé intellectuelle tout simplement. Vouloir s'écarter de ces normes est risqué. Des outils de régulation de la matrice communautaire peuvent être mobilisés. La manifestation (active) de la jalousie pouvant se traduire par la convocation de la sorcellerie par exemple fait partie des pratiques courantes visant à neutraliser les auteurs des hérésies ou, à partir d'autres plans, les excommunier.

⁴ Roland Raymond et al. parlent d'*acteurs éminents* pour désigner ceux qui sont en responsabilité d'initiatives des politiques de développement ; et d'*acteurs ordinaires*, ceux vers qui s'adressent des sollicitations participatives.

⁵ Je serais amené souvent à employer le terme « Blanc » (substantif ou qualificatif) pour nommer et distinguer l'Européen (des choses locales) et ce qui lui est relié. Je ne fais souvent que traduire sans connoter, ni dénoter d'ailleurs, ce que se dit le Mahorais.

Cette démarcation ou cette censure du démarcage s'observe aussi dans les sphères institutionnelles modernisées. Elle se traduit en acte par des formes diverses de persécution. Elle peut prendre la forme d'une chasse à l'homme visant la castration intellectuelle des cadres indigènes, ou selon d'autres formes beaucoup plus diffuses mais perceptibles, la mise en quarantaine intellectuelle, par exemple. Tout se passe comme si les porteurs de connaissances nouvelles, innovantes incarnaient quelque chose qui serait de l'ordre de la démesure. Alors, le corps communautaire, à la manière du sexe femelle qui a vocation à discipliner la démesure de la verge, censure à sa manière les débordements qui outrepasseraient la doxa. Il s'agirait là sans doute des mécanismes de défense, mobilisés par les agents qui se sentent menacés, d'une manière ou d'une autre, pour faire face aux enjeux qui émergent dans cette jeune Collectivité départementale de Mayotte condamnée à évoluer vers le statut de droit commun. On retiendra comme contrainte liée à l'accès à ce statut une exigence dans l'observance de règles de droit.

Je présume que ces données livrent un aperçu de la nature de l'engrenage pouvant se dessiner au carrefour des pratiques de sociétés modernes et mahoraises. Les premières, autorisant, par exemple, dans ses règles du jeu compétition et démarquage, alors que les lois communautaires les récuse. Un engrenage rendu davantage complexe lorsque l'incorporation de la « postcolonialité » (explicitée plus loin) apporte aussi sa dose dans le « formatage » des esprits. La rencontre de ces pratiques culturelles disparates accouche bel et bien une logique de fonctionnement issu d'un processus de décomposition/recomposition qui a un « propre », qui est « particulier ». **Quel est « ce propre », quel est ce « particulier » ? Quels sont ce propre et ce particulier qui résultent du processus de décomposition- recombinaison découlant de la confrontation de la mahorité avec les pratiques de nature politique ?**

Mes observations plaident en faveur d'une hypothèse selon laquelle les acteurs qui se retrouvent œuvrant dans des entreprises de nature politique ou institutionnelle adoptent un double langage. Celui-ci semble avoir deux statuts. Le premier consiste à laisser place, au sein même des milieux professionnels, à l'être, à l'expression de ce que les gens sont dans leur mahorité. L'univers professionnel se présente en effet comme un prolongement de lieu de vie régi selon la doxa communautaire.

Cet état de fait entraîne l'application d'autres modalités d'exercice de la pensée aux mêmes objets institutionnels devant – a priori – constituer des supports aux pratiques de nature politique. Il va sans dire que la vocation originelle des objets institutionnels et politiques va se retrouver dénaturée, voire subvertie. La subversion n'est pas tant le fait d'une incompréhension des logiques institutionnelles que d'une disposition peu favorable du mental des agents à les servir de manière conforme. A ce propos je parlerai d'*indisposition mentale*⁶ pour caractériser ce qui frappe les technologies importées et entraîne leur détournement de fonctions.

Malgré l'indisposition mentale qui caractérise les agents au regard des pratiques de nature politique, les acteurs sont tenus par les responsabilités qui leur sont conférées à faire « tourner » l'appareil administratif. Ne disposant pas toujours des outils (ou codes) appropriés pour ce faire, mais voulant tout de même sauver la face, lutter pour leur survie, ils ne peuvent

⁶ L'emploi du concept *indisposition mentale* pourrait susciter des critiques. Je tiens à préciser que je ne fais aucunement allusion à une quelconque minorité d'esprit ou de pensée. Il s'agit de nommer tout simplement une disposition peu favorable de l'esprit ou du mental à s'intéresser à une chose donnée alors qu'il est (déjà) préoccupé par une autre. Dit autrement, le mental se focalisant sur une chose, se voit détourné d'une autre. Tout angle de vision implique un angle mort ; ou encore toute vision implique un non vu.

faire l'économie d'inscrire une bonne partie de leurs actions dans *un conformisme de façade*. Il s'agit là du deuxième statut assigné au double langage.

Les enjeux du chantier

Pourquoi réfléchir sur ce sujet ? Je cherche une meilleure connaissance, une meilleure maîtrise du terrain et du public concernés par le déploiement de cette politique publique. Il y a là un profit pour l'institution mais qui ne peut pas se réaliser sans heurter des enjeux personnels et relationnels. Nous sommes dans une culture où le linge sale doit toujours se laver en famille, si possible à huis clos, et cela oralement pour éviter de laisser des traces. Déroger à cette règle est hérétique. Relater un cas fera intervenir des individus et porter des observations sur une attitude d'un collègue ou d'un partenaire. Cela n'est pas bien perçu. En me livrant à ce travail, je n'ignore pas les sanctions morales que j'encours. Néanmoins, briser ces tabous – qui se pose en tout un chacun comme un défi – est essentiel pour espérer parvenir un jour à travailler dans des espaces démocratiques, conditions indispensables si l'on veut s'inscrire dans une logique de gouvernance par « politiques ». Ainsi, on aura sans doute capitalisé de la connaissance permettant de mieux réussir l'élaboration des politiques éducatives locales futures, mais aussi disposer des données pouvant servir pour d'autres projets de développement du territoire.

La démarche méthodologique

Achille Mbembe⁷ nous rapporte que « *l'une des caractéristiques des commandements en colonie était la confusion entre la sphère publique et les domaines privés. Les agents de la colonie pouvaient à tout moment se saisir de la loi et de son excédent, et au nom du pouvoir souverain de l'Etat, l'exercer aux fins d'un profit purement privé. Ce qui caractérisa cependant la violence en colonie, ce fut sa miniaturalisation. Elle s'exerçait dans ce que l'on pourrait appeler le détail. Elle tendait à surgir n'importe quand, sous n'importe quel prétexte et n'importe où.* » L'incorporation de ce contexte – il fut un temps – a produit des réticents. L'information véritable ne se dilapide pas facilement. On se prévient des éventuels retours non maîtrisés. Comment produire des données sur un terrain où les informateurs (culturellement) ne vous livrent pas leur vérité, ne vous disent pas ce qu'ils pensent réellement ? Comment s'interroger et tenter d'interroger les autres dans un environnement hostile aux interrogations ? Comment produire de la connaissance là où son étouffement est la règle, là où toute tentative de se distinguer est censurée, sanctionnée ?

J'ai pris le parti d'user comme méthode un récit de vie professionnelle accompagné d'une analyse de pratiques et de contenus. Je convoquerai de façon sommaire la littérature disponible sur la question éducative locale pour situer l'émergence de ces dispositifs dans le contexte national et leur débarquement à Mayotte. Je me fonderai aussi sur des écrits anthropologiques et sociologiques pour étayer mes affirmations sur l'aspect traditionnel de la culture mahoraise ou sur l'aspect moderne de ce que je prétends être des *dernières époques*. Je compléterai ce matériau théorique avec des données d'observation du social mahorais, à travers sa vie quotidienne et politique, ses adages et expressions populaires.

J'ai aussi à me servir comme outils d'investigation des entretiens conduits selon des modalités différentes. Les personnes interrogées individuellement sont ciblées puisqu'il est question d'étayer un matériau ayant déjà commencé à se constituer. Parmi ces personnes, un

⁷ Achille Mbembe. *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000.

adjoint au maire qui s'est beaucoup investi dans sa commune dans le « travail PEL » et qui finalement semblait se résigner, des dirigeants d'associations support du travail PEL et d'associations villageoises, un cadre connaisseur du terrain de l'éducation populaire à Mayotte. Des propos dégagés dans des réunions de travail, que ce soit au sein des services de la jeunesse et des sports ou en dehors avec nos partenaires locaux, compléteront également le matériau d'étude.

Cette posture de chercheur qui me caractérise peut certainement être discutable. Puisque je semble être juge et parti. L'avantage est que j'ai l'opportunité de mettre à jour des propriétés qui seraient difficilement perceptibles par un investigateur qui serait étranger à l'expérience étudiée. Ayant fait le choix d'embrasser cette problématique, il aurait été difficile de ne pas me retrouver avec ce statut d'observateur interne. Après tout, être interne ou externe, tout point de vue ne reste-t-il pas qu'une vue à partir d'un point (Bourdieu) ?

Pour mener ce travail, je propose de le décliner en quatre parties principales. Dans la première partie, je ferai une présentation de l'île de Mayotte dans ses dimensions physiques, économiques, démographiques et historiques de manière très succincte d'une part ; d'autre part, une présentation de l'île dans sa dimension culturelle et symbolique où j'aurai à expliciter ce que j'entends par culture de type traditionnel et postcolonial, autrement dit la *mahorité*. Le lecteur aura l'occasion de prendre connaissance de la nature de quelques dispositions acquises durablement par le Mahorais, constitutives de son habitus. Les éléments que je verserai dans cette première partie pourraient paraître anodins à première vue. Leur livraison va donner corps et assise à la démonstration à venir. Il s'agit de données préalables indispensables pour un lecteur méconnaissant la réalité mahoraise.

Dans la deuxième partie qui va en réalité constituer une partie intermédiaire, il sera d'abord question d'exposer la conception du projet éducatif local (théorique et pratique) telle que je la soumettais à mes partenaires et mes pairs. Mais au préalable, j'aurai apporté un regard critique sur les politiques éducatives locales que je considère – et que je tente de montrer – comme une conception de sociétés modernes marquée par des logiques qui le sont tout autant.

Ensuite, dans une troisième partie, là où je situe le cœur de la résolution du problème posé, j'aurai à examiner la confrontation de la *mahorité* aux exigences d'une « démarche PEL ». Je rends compte de ce qui se passe lorsque les agents sont au contact (direct ou indirect) avec les travaux PEL. J'ai comme exercice de mettre en évidence l'existence d'un double langage, visant d'une part à laisser place à l'expression du sens commun au sein des milieux professionnels, d'autre part à participer au fonctionnement de l'appareil administratif et institutionnel malgré l'incorporation limitée des dispositions appropriées pour réaliser convenablement cette tâche.

Enfin, une quatrième partie se voudra, à la lumière de l'éclairage apporté, dégager des propositions à titre de perspectives en vue de consolider la conception et la mise en place des projets éducatifs locaux et éventuellement d'autres projets futurs de type développement local.

Première partie

Présentation de Mayotte

II. Quelques grandes lignes de l'histoire de Mayotte

Le premier peuplement de Mayotte est d'origine bantoue. En 922 la prise de Chiraz (l'Iran actuel) par les chiites entraîne quelques familles chiraziennes à quitter la Perse et à s'installer dans les Comores. La période du Xème au XVIème siècle fut marquée par plusieurs vagues de peuplement en provenance du golfe arabo-persique. Ils y introduisent la religion musulmane.

Dans l'ensemble des îles Comores se créent des sultanats rivaux (qu'on appellera des sultans batailleurs). Les Européens (portugais puis néerlandais) côtoieront les îles à partir du XVIème siècle, mais aussi des pirates tout au long du XVIIème siècle. A la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle, on observe une recrudescence des invasions, notamment malgaches, qui déferlent sur les Comores.

Un roi malgache (Andriantsouly), chassé de chez lui en 1832, trouva refuge auprès de son ami, Boina Combo, roi de Mayotte, puis l'aurait éliminé et se serait emparé du pouvoir. Très affaibli par des guerres successives et des razzias incessantes perpétrées par des ressortissants des îles voisines, Andriantsouly y trouvera matière pour motiver la cession de l'île de Mayotte en 1841 à la France qui, déjà, s'apprêtait à l'acquérir à titre de remplacement de l'île Maurice qu'elle perdit trente ans plus tôt.

Les évolutions statutaires de Mayotte

Le traité de cession de l'île de Mayotte à la France fut donc conclu le 25 avril 1841 par l'intermédiaire du Commandant d'Infanterie de Marine Passot, missionné par l'Amiral De Hell, gouverneur de l'île Bourbon (la Réunion). La prise de possession effective de l'île eut lieu seulement le 13 juin 1843, l'année de ratification du traité par Louis Philippe, roi des français. L'île est devenue colonie de Mayotte.

Elle servira de base pour l'établissement du Protectorat français sur les trois autres îles des Comores en 1886 et Dzaoudzi sera la capitale administrative de l'ensemble. Un décret du 9 avril 1908 fera de l'archipel des Comores une dépendance de Madagascar en 1912.

En 1946, les quatre îles deviennent Territoire d'Outre-mer des Comores, doté d'une large autonomie qui sera renforcée par une loi d'autonomie interne de 1961. En cette période va s'affirmer le particularisme mahorais. La décision prise en 1959 de transférer la capitale de Dzaoudzi à Moroni constituera une motivation supplémentaire pour les Mahorais dans leur désir politique de rompre avec les « Comores ».

Un référendum du 22 décembre 1974 invitait les populations des Comores à se prononcer sur la question de l'indépendance. Seule Mayotte s'est distinguée. La loi du 3 juillet 1975 rend indépendantes les trois îles. Tandis que Mayotte sera érigée par une loi du 14 décembre 1976 en Collectivité Territoriale de la République Française. Elle est alors administrée par un préfet, représentant du gouvernement.

Une loi du 11 juillet 2001 confère à l'île un statut de Collectivité départementale qui se voudrait être un statut provisoire et transitoire, devant évoluer vers un statut de Département. Depuis avril 2004, l'exécutif de la Collectivité départementale a été transféré du préfet au président du Conseil général. A partir de 2007, selon la loi de 2001, les délibérations du Conseil général ne devraient plus être soumises à un contrôle du préfet mais à un contrôle

juridictionnel. Cette mesure prendra effet probablement à partir de 2008 avec le retardement d'un an des élections cantonales. Le 18 avril 2008, les élus de l'Assemblée départementale, à l'unanimité ont adopté une résolution, se voulant accélérer le processus de la départementalisation [...]⁹, en demandant au gouvernement d'organiser un référendum demandant aux Mahorais s'ils veulent oui ou non voir leur collectivité accéder au statut de Département.

III. Quelques données démographiques et économiques

Les premiers chiffres du recensement de juillet 2007 communiqués au mois de novembre de cette même année donnent 186 452 habitants. Ce qui donne une densité de 511 hab/km². On note une hausse de 26 000 âmes par rapport au recensement de 2002 qui donnait 160 265 habitants dont 55 000 étrangers. 53% de la population dans l'ancien recensement avait moins de 20 ans. Une projection pour 2022 donnait une estimation de la population mahoraise à 300 000 habitants.

L'île connaît une immigration massive provenant des îles voisines (Madagascar, et les trois autres îles Comores) et de la côte est-africaine même si le flux pour cette dernière reste encore faible. Le nombre de reconduites aux frontières s'élevait en 2006 à 13 253 expulsions pour un objectif qui était fixé à 12 000 par le ministère de l'Intérieur. Mayotte dispose de la maternité d'Europe la plus importante en terme d'effectif de naissance par an (5000 naissances en 2005 dont 70% de mères d'origine étrangère, la plupart en situation irrégulière).

Mayotte connaît aussi également une émigration très importante de Mahorais vers l'île de la Réunion ou la métropole. La Collectivité départementale de Mayotte ne connaît pas le régime des minima sociaux qui existe dans départements français. La population part à la recherche d'une vie meilleure. La population étudiante, elle, part car les études supérieures sont peu développées sur l'île. Toute cette population qui part espère un jour y revenir. Le Mahorais est une personne très attachée à sa terre et à ses racines.

Pourtant les niches vacantes semblent immédiatement bouchées par de nouveaux installés. Les élus et cadres Mahorais ont peu de maîtrise sur la destinée de l'île. Yves Salesse l'écrivait dès 1995 et cela se vérifie de plus en plus. Le cadre de l'habitat, les logiques de distribution des terres, les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales ou autres sont planifiées par ceux qui viennent de loin. Dans le milieu capitaliste, dans les vingt plus grandes entreprises répertoriées par l'INSEE, une seule appartient à un autochtone. On ne sait pour combien de temps encore. Un soulèvement de la population mahoraise datant de février 2007 visait à la soutenir contre une décision de justice qui menaçait sa liquidation, suite à une mise en difficulté – paraît-il – orchestrée par des concurrents du champ, détenteurs des capitaux spécifiques et disposant du monopole du contrôle des ressources qui y sont liées.

⁹ La départementalisation de l'île fait l'objet d'un débat tabou. Le déroulement protocolaire de la séance du 18 avril en est une illustration. Aucun débat ne fut réellement autorisé. L'élue qui aurait osé contredire la quête était susceptible d'encourir une mort politique et sociale. Des Mahorais étaient venus en masse veiller au déroulement du « bon vote du Département ». Un vieux, à qui j'avais posé la question sur ce qui avait motivé son déplacement, avait répondu qu'il était là, lui et d'autres, pour « tuer » sur place l'élue qui oserait voter « contre ». Le mensuel Kashkazi n°59 de janvier 2007 titrait à « la une » à ce propos « *Maore (Mayotte) département, plus qu'un statut, une deuxième religion* ».

Le SMIG¹⁰ mensuel brut s'élevait à 676,85 € en 2006 soit 49,2 % du SMIG métropolitain. Alors que les produits pour la plupart importés sont plus chers qu'en métropole ou à la Réunion. Une véritable société d'assistance puisque de plus en plus dépendante est en train de se fabriquer.

Le taux de chômage s'élevait à 22% en novembre 2007. Une étude récente de l'INSEE sur le budget des ménages révèle que 2400 € par an est le revenu médian à Mayotte. « *Cette donnée médiane de 2400 € permet d'établir le seuil de pauvreté mahorais qui correspond à la moitié de ce revenu médian, soit 1200 € par an, soit 100 € par mois. 21% de la population de l'île tombe dans cette frange statistique* »¹¹. Nous retiendrons ici que nous avons une culture du pauvre, une culture de *gens de peu* (Pierre Sansot). Ce qui n'est pas sans incidence dans un éventuel investissement de la population dans les travaux PEL en particulier et dans les choses politiques en général. Il s'agit pour la plupart d'individus appartenant à une catégorie sociale dont la recherche de la satisfaction des besoins primaires occupe le quotidien.

¹⁰ SMIG : salaire minimum interprofessionnel garanti.

¹¹ Ecrit dans *Mayotte hebdo*, hebdomadaire d'information générale, n° 320 du vendredi 9 février 2007, rapportant les propos du directeur de l'INSEE.

Chapitre 2

La société mahoraise : culture de type traditionnel et postcolonial

Parler de société mahoraise ferait penser que je me confine dans une certaine contradiction puisque je me donnerai par la suite de distinguer « communauté » de « société ». Et qu'au final je veux faire voir que pour le cas de Mayotte, nous avons affaire à une culture communautaire. L'expression « culture de type traditionnel » est pour moi synonyme de « culture communautaire », c'est-à-dire empruntant les logiques d'une communauté. Pour signifier « communauté », je fais recours à la définition du sociologue allemand Tönnies : c'est un *groupement d'individus liés entre eux par des relations d'interdépendance, vécue sur un mode affectif, une solidarité née de l'unanimité de croyance aux mêmes valeurs*. A cela, il oppose « société » entendu comme *groupement où prédomine la règle formelle*¹².

Cette distinction sera plus tard reprise par Durkheim sous la forme de *solidarité mécanique* et de *solidarité organique*. En effet, la solidarité par similitude, un fort contrôle social, la « simplicité » des institutions, un fort lien entre la conscience individuelle et la conscience collective, conscience proche de la coutume, etc.... seraient des traits de la solidarité mécanique caractérisant la communauté. En revanche, la solidarité par complémentarité des différences, la complexité des institutions, une conscience collective et une conscience individuelle très différenciée, une conscience proche de la loi, un contrôle social réduit seraient des lots de la solidarité organique caractérisant les sociétés (modernes) [...] ¹³. Chaque fois que je parlerai de modernité, c'est en regard à cette définition. On est en droit de se demander en quoi la culture des Mahorais serait de type traditionnel. (1.1)

Mais aussi en quoi elle serait de type postcolonial (1.2). Françoise Vergès définit une postcolonie, en se référant aux Territoires d'Outre Mer français, comme « *une situation où perdurent les effets du régime colonial, tout en connaissant de nouvelles expériences* [...] ¹⁴ ». Ce sont, selon l'auteur, des territoires qui ne sont plus des colonies et qui ne sont pas indépendants non plus mais qui restent soumis à des politiques d'exception à la fois positives et négatives. Pour palier à l'indéfinition qui les frappe de par le fait qu'ils ne rentrent pas dans des catégories clairement identifiables, F. Vergès suggère le terme « postcolonialité ».

Je complète cette définition avec celle que donne Achille Mbembe dans *de la postcolonie*. L'auteur met en évidence au travers ce concept la notion d'époque et de durée : « *par époque nous voulions entendre, non point une catégorie simple de temps, mais un certain nombre de relation et une configuration d'événements souvent visibles, perceptibles, parfois diffus, « polycéphales » [...] En tant qu'époque la postcolonie renferme à la vérité, des durées multiples faites de discontinuités, de renversements, d'inerties, d'oscillations qui se superposent, s'enveloppent et s'enchevêtrent les unes les autres* ». Mbembe défend la thèse selon laquelle à chaque temps et à chaque époque, il existe un « propre », « un particulier » et au final un « esprit ». « *Ce propre et ce particulier sont constitués par un ensemble de*

¹² Définition du *lexique des sciences sociales*. Dalloz, 2004. 8^{ème} édition

¹³ Je suis conscient que cette distinction entre deux types de sociétés ou de culture (holistes/individualistes) est théorique. Aucun de ces types n'existe ni n'a existé à l'état pur. Elle est proposée dans un but heuristique et non pour renforcer des idéaux types. La modernité pénètre dans les sociétés traditionnelles et inversement, les sociétés se réinventent des traditions. Toutes les sociétés se trouvent quelque part entre les deux mais à distance inégale entre les deux pôles.

¹⁴ In Pascal Blanchard et al. *La fracture coloniale*. Paris. La Découverte, 2005. pp. 68-69

pratiques matérielles, de signes, de figures, de superstitions, d'images et de fictions qui, parce que proposé à l'imagination des gens et à leur intelligence, parce que réellement éprouvé par eux, forment ce que l'on pourrait appeler leur « vivre au concret ». pp. 33-34.

En faisant de ces définitions du « deux en un » il m'importe ici, de mettre en évidence ce propre, ce particulier qui git des sédiments de la « colonialité », sclérosée avec un certain nombre de traits hérités d'un temps postérieur à la colonie proprement dite pour faire de la « postcolonialité », composé d'une touche de la « traditionalité » pour faire un tout : la *mahorité*.

I. Une culture de type traditionnel

Par culture, j'entends l'ensemble plus ou moins lié des significations acquises les plus persistantes et les plus partagées que les membres d'un groupe, de par leur affiliation à ce groupe, sont amenés à distribuer de façon prévalente sur les stimuli provenant de leur environnement et d'eux-mêmes (Carmel Camilleri)¹⁵. Sans prétendre dresser toutes les caractéristiques de la culture mahoraise, rapportons-en quelques-unes permettant d'avoir un aperçu général sur le système de valeurs et de pensée. Ce faisant, je profiterai pour constituer un matériau servant de support pour les prochains chapitres. Pour ce faire, je me propose de rapporter de manière succincte quelques modèles sur lesquels les Mahorais et les Mahoraises puisent leurs références pour guider leur comportement.

I.1. Un modèle vertical descendant

La population mahoraise est de confession musulmane à plus de 95%. Le mode d'exercice de la pensée suit dans la plupart des cas une logique verticale descendante. Il n'y a pas dans ce cadre que la loi divine qui est opérante. Les plus âgés y trouvent un terrain favorable à l'exercice de leur droit d'aïnesse.

Les valeurs de la religion ont si bien imprégné la molécule sociale qu'elles guident le comportement des agents. La religion est omniprésente dans la quasi-totalité des pratiques quotidiennes. C'est sans doute le résultat du travail d'enculturation entrepris dès la prime enfance, tout comme nous le rapporte Sophie Blanchy : « *l'enseignement et l'éducation traditionnels font découvrir aux enfants un univers peuplé d'êtres créés par Dieux qui est au sommet de la hiérarchie, et à qui on doit s'abandonner. Outre l'adoration de Dieu, on leur apprend le respect des plus âgés, des **wadzade**, ceux qui ont eu des enfants, et par extension tous ceux qui pourraient être ou qui sont mes parents. La relation des enfants au **fundi** leur apprend le respect de celui qui transmet son savoir et le respect de ce savoir sacré. On apprend la soumission et l'obéissance, en termes d'aller dans le sens du courant, et non pas contre. On doit suivre ses parents et aller de pair, ensemble avec ses camarades. Tout concourt à développer ce type d'attitude et d'action collective, depuis le mode de vie familiale et domestique jusqu'aux principes explicitement inculqués à l'enfant par les premiers agents de socialisation, les parents et les pairs, puis par les maîtres coraniques* » (Sophie Blanchy, pp. 121). [...] ¹⁶

¹⁵ Définition retenue à partir d'un cours d'anthropologie culturelle de C. Gardou, université Lyon 2

¹⁶ Jean François Hory dit la même chose dans « *Mayotte dans la République* » pp. 405-406

I.2. Un modèle parallèle, l'animisme

L'animisme est une croyance qui attribue aux objets et aux choses une âme. La réincarnation des morts est possible. Les Mahorais évoluent dans ce cadre. Ceux qui ne sont pas directement soumis aux pratiques exorcistes orchestrées par les djinns trouvent la justification de l'existence de ces êtres dans le Coran. Des pratiques animistes scandent également la vie quotidienne des Mahorais. Le cas est très fréquent pour un demandeur d'emploi ou un candidat à n'importe quoi (poste électoral ou professionnel) d'aller solliciter le concours des djinns (esprits).

I.3. Un modèle empruntant la rationalité scientifique

Les jeunes Mahorais, en plus de l'école coranique aujourd'hui en déclin, fréquentent aussi l'école française républicaine. La différence avec l'école de Jules Ferry, en tout cas avec sa conception, est qu'ici les parents n'envoyaient nullement leur enfant dans l'école républicaine pour que le futur adulte s'institue dans la société (en tant qu'institution avec un certain nombre de règles à incorporer) mais plutôt pour qu'il puisse cohabiter avec celle-ci.

Les motivations sont paradoxales, sinon ambiguës. « *L'instruction scolaire française est perçue de façon très ambiguë. L'école française, c'est le salut ici-bas, l'école coranique c'est le salut dans l'au-delà : les parents souhaiteraient que l'enfant réussisse aux deux. L'école française séduit les parents, comme voie d'accès à une vie meilleure, permettant d'échapper à la carrière de paysan, à la vie de la terre, et offrant la vie de bureau à des fils de paysan : une vie propre, un salaire sûr. Mais les Mahorais perçoivent l'instruction scolaire comme dispensant une éducation totale, sur le modèle de l'école coranique. [...] Elle est soupçonnée [...] de transmettre une vision du monde et un mode de pensée qui leur (les Blancs) est également propre et qui est étranger sinon contraire à l'islam. Cette idée est étayée par l'observation des enfants au collège, qui sont les proies des manières et des comportements zungu (blancs). Ils remettent en question les rapports traditionnels entre les générations, fondées sur l'avantage de l'âge et du savoir, et ils ont deux systèmes de pensée, lesquels ne sont pas toujours compatibles* » (Sophie Blanchy, pp. 122).

C'est pour cela, entre autre, qu'aujourd'hui au-delà de la langue parlée, le Mahorais n'a pas « grand-chose en commun » (culturellement parlant) avec le Français métropolitain. Ce qui – nous le verrons plus loin – ne facilite pas les rapports professionnels entre les fonctionnaires de l'Etat et ceux de la Collectivité départementale.

I.4. Un modèle de pensée empreignant d'une *mentalité mystique*

Le modèle empruntant la logique rationnelle scientifique cohabite avec un système de pensée que Lucien Lévy-Bruhl¹⁷ nomme mentalité mystique ou prélogique. Celle-ci obéit à une logique de participation et est peu sensible au principe de contradiction. Ce qui n'est pas étonnant lorsque l'on sait le caractère jeune de l'école mahoraise. Jean-Paul Eyrard¹⁸ rapporte dans son mémoire intitulé *Mayotte et l'école, 145 ans d'une histoire singulière*, qu'en 1990

¹⁷ Lucien Lévy-Bruhl. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* (1910). Je cite l'auteur tout en partageant les critiques qui lui ont été adressées, notamment sur l'usage du terme inférieur pour décrire l'Autre, membre d'une société « non civilisée ».

¹⁸ Jean-Paul Eyrard. *Mayotte et l'école, 145 ans d'une histoire singulière* (1990). Il s'agit d'un mémoire pour l'obtention du Brevet du CHEAM, Centre des Hautes Etudes de l'Afrique et de l'Asie Moderne. J-P. Eyrard était directeur de l'Enseignement à Mayotte au début des années 90.

l'INSEE a estimé à 15% la proportion de Mahorais parlant français. En cette même année, dans son système scolaire, Mayotte comptait au total 161 étudiants dont 157 en métropole et 4 à l'île de la Réunion. Avec ces données on doit mieux comprendre pourquoi le Mahorais vit avec la coexistence, sinon dans la cohabitation d'au moins deux logiques de pensée, en d'autres termes, deux modes différents d'exercice de la pensée.

Un cinquième de siècle est trop peu suffisant pour instruire tout un peuple et le préparer à l'administration d'institutions sociales d'un autre monde. Encore qu'ici, ce n'est pas tout le peuple qui a pris le chemin de l'école mais juste sa jeunesse. Sachant aussi l'importante mortalité scolaire qui frappe la jeunesse mahoraise dans l'enseignement supérieur, il n'est pas étonnant si l'on constate que la gestion des outils sociaux occidentaux importés dans le territoire de Mayotte est empreinte d'une certaine autochtonie.

I.5. Un modèle hybride

Ici, nous n'avons pas de modèle de pensée (formalisé) au même titre que dans les trois cas sus relatés où le jeune incorpore une logique spécifique d'un champ (islamique, animiste, républicain...). Nous avons plutôt un système résultant de l'interpénétration, d'une symbiose de l'ensemble des sources de pensée en présence. Le Mahorais navigue assez souvent dans cet univers hybride pour tenter de donner du sens aux choses se présentant à lui ou de résoudre ses problèmes, non sans conflits dans certaines situations.

L'inauguration des mairies ou d'autres équipements publics ne se fait pas sans que les autorités fassent appel à des personnalités religieuses pour une prière. Parallèlement on assiste aussi au découpage du ruban tricolore comme les choses se font dans l'art républicain. En février 2007, un mouvement social de forte ampleur a secoué l'administration mahoraise. Le mouvement avait à sa tête les cadres locaux pour protester contre les injustices et contre ce qu'ils considèrent comme la « chasse à l'homme » systématique perpétrée contre l'intelligentsia mahoraise par l'administration dominante. Les séances de débat commençaient toujours par une prière religieuse (ou pratique infra judiciaire, en lisant des versets du Coran) pour faire face à l'ennemi. Cela avait lieu dans l'hémicycle du Conseil général : lieu marquant par excellence la vie politico institutionnelle officielle moderne et modernisée de la Collectivité départementale.

Il existe des cas de recours de justice divine malgré la coexistence de la juridiction républicaine et musulmane. Ce que Jean François Hory¹⁹ appelle les « procédures infra judiciaires ». Il s'agit de rendre sa justice en procédant à des cérémonies de type religieux musulman et/ou animiste pour trouver réparation d'un préjudice causé par un tiers connu ou inconnu. Cette pratique peut prendre place lorsque le cas à considérer paraît banal aux yeux des tribunaux formels existants ou si le plaignant ne leur fait pas confiance.

I.6. Le groupe, une valeur à entretenir

La culture mahoraise offre une place assez importante au groupe social. Il est des cas extrêmes de nuisance à autrui qu'une personne étrangère au groupe trouverait impensable que les membres de la communauté œuvrent non pour chercher réparation à l'individu ayant subi les dommages mais pour une réconciliation comme solution au problème. Cette réconciliation

¹⁹ J. F. Hory (avocat à Mayotte). A propos de quelques coutumes mahoraises, les procédures infra judiciaires de règlement de conflits. In Laurent Sermet et Jean Coudray. *Mayotte dans la République*, actes de Colloque de décembre 2002 à Mamoudzou. Edition Montchrestien, 2004. pp. 393-411

(**suluhu**) se présente comme solution à une crise qui a frappé le groupe dont il convient de sauver des risques éventuels d'éclatement ; comme nous le dit J.F. Hory : « *on a vu que l'objectif commun des différentes procédures examinées réside dans le rétablissement d'une harmonie sociale qu'un conflit était venu mettre en péril. Rien, pas même les droits des individus ou quelquefois la simple vérité, n'est plus important que ce rétablissement de l'ordre préexistant. C'est cette conception de la communauté considérée dans une unité harmonieuse qui dicte, par exemple, l'unanimité souvent observé dans la société mahoraise ou au moins dans les groupes qui la composent : l'absence de décision sur un problème, fut-il important, dont la solution serait potentiellement conflictuelle est préférable à une décision qui aurait pour effet de diviser la communauté, un déni de justice convenablement unificateur est, lui aussi, préférable à une justice laissant des « cicatrices sociales »* » (pp.407- 408).

René Bureau dans *l'homme africain au milieu du gué*²⁰ fait sans doute partie des africanistes ayant saisi le mieux la structure sociale et le fonctionnement des schèmes mentaux des sociétés africaines. Je le convoquerai assez souvent pour étayer mes affirmations et donner du relief à la réflexion. L'entretien du groupe passe aussi par une répartition égalitaire des ressources. La non observance à cette règle peut déclencher – je l'ai dit plus haut – des sanctions sociales, collectives ou individuelles, intéressées ou désintéressées, pouvant prendre la forme d'un recours à la sorcellerie pour la régulation des rapports sociaux dont l'équilibre semblerait profané. L'africaniste nous dit qu'« *elles (les sociétés à sorcellerie) estiment que les disparités sont intrinsèquement mauvaises. Elles tuent les prétendants à la surhumanité, c'est-à-dire les adeptes à la compétition, les tenants de la loi du plus fort, les dominants conscients et organisés, les cannibales* » (p. 108). Cette vision du monde se pose en paradoxe avec l'idée de progrès, au moins telle qu'elle se conçoit dans les sociétés modernes, à savoir privilégier la création en institutionnalisant la concurrence et la compétition dans les règles sociales.

I.7. Le progrès, une menace pour le groupe

Nous sommes à la fin de l'année 2007. Comme partout dans les collectivités territoriales de France, Mayotte se trouve à la veille des périodes électorales pour les échéances municipales et cantonales de mars 2008. Un engouement important des gens s'observe dans la course à la candidature. Attardons-nous quelque peu là-dessus pour puiser des éléments dans les tractations qui ont cours dans la détermination des candidatures aux postes de conseillers municipaux, voire généraux. Nous devons avoir ici des éléments « généalogiques » se situant aux sources des prédispositions guidant les attitudes et les comportements des élus dès lors qu'ils se retrouvent en situation réelle dans leur vocation à gouverner ; ou plus particulièrement en situation de traitement des politiques.

Il faut savoir que les partis politiques constituent les nouveaux espaces pour faire valoir et défendre les intérêts tribaux. Des sanctions peuvent être infligées à un fils (ou fille) de la famille, mieux de la tribu, (**mwana wa mrabani**) en lui privant des voix de celle-ci s'il est soupçonné de négligence des siens. J'en connais personnellement un – un jeune cadre, assez bien diplômé – qui a été prévenu par les siens qu'il ne les trouvera point. Celui-ci aurait délaissé sa famille au profit de celle de sa femme. La candidature d'un autre poserait problème parce qu'il ferait de sa voiture personnelle un usage trop individuelle. Il ne la ferait pas profiter aux autres.

²⁰ René Bureau. *L'homme africain au milieu du gué*. Paris, Karthala, 1999.

Les tractations, les manipulations, les sensibilisations commencent toujours dans les **mraba**²¹ (espaces familiaux ou tribaux). Dans ces occasions, c'est un moment d'endoculturation important. On y rappelle aux jeunes générations les ennemis et les concurrents de la famille, mais aussi les alliés, leurs modèles d'actions (réels ou prétendus), etc. La valorisation et la recherche des intérêts de la famille priment avant toute chose. On s'arrange pour identifier, désigner, représenter et soutenir le fils (en général) ou la fille le plus légitime (**mwafaqua**). La logique de ces procédés et procédures ne laisse pas toujours de place au « cultivé », à l'intellectuel façonné par la culture exogène transmise par l'école de la république, c'est-à-dire celle qui serait à même de saisir la nature du fonctionnement des « institutions blanches ». La légitimité se mesure à l'aune du degré de conformité à la doxa tribale.

Les « cultivés » sont d'ailleurs vulnérables dans ces types de bataille. Ils sont moins bien armés pour concourir dans ces courses au pouvoir. Façonné avec la culture scolaire et des pratiques de Blanc, il cherchera à se faire place en valorisant ses acquis. Il proposera par exemple d'agir selon une démarche de projet, de fonctionner selon des démarches démocratiques avant de réaliser qu'il est tout simplement hors jeu dans cette sphère de jeu. Généralement, ils [ou leurs paroles] sont « portés » par des moins cultivés, voir des « pas du tout cultivé » pour arriver au pouvoir. Mais le cultivé aura intérêt à ne pas oublier que cette expertise dont il a bénéficié est une dette économique et sociale.

A l'intérieur d'une famille, dans le cas où plusieurs membres en son sein voudraient partir dans la course, une sélection est à opérer. Dans ce cas les critères de choix et de décision sont différents. J'ai un frère (en réalité un cousin) qui se trouve en affinité avec les membres d'une liste d'un autre clan adverse à celui auquel j'appartiens. Il est venu me solliciter pour le soutenir. Ses arguments sont les suivants : « mon frère, il faut qu'on soit uni dans ce village. Nous sommes suffisamment nombreux pour pouvoir basculer tout scrutin. Mais notre problème est que nous ne discutons pas assez. Je suis donc venu te demander, comme je vais le faire avec les autres (en me citant tous les cousins et frères), de me soutenir seulement cette année. Car, je viens d'avoir une chance inespérée. Mes amis vont me positionner en troisième place et ils m'ont proposé, si jamais nous remportons les élections, le poste de troisième adjoint. Tu te rends compte, de cette chance, moi qui n'ai pas fait des études ? Et puis en 2011 je vais pour une dernière fois soutenir Monsieur X²² pour m'acquitter de sa dette, parce que tu sais c'est lui qui a fait que ma femme a pu intégrer le Conseil général. Après 2011, je me tourne vers vous mes frères et rien que vers vous ! ».

Avec un autre frère, au sein d'un même clan politique cette fois, celui auquel nous appartenions tous les deux, les choses se sont passées comme si une place était réservée à ma tribu. On a renvoyé à mon frère et moi le soin de nous départager et de communiquer par la suite au groupe la décision que nous avons prise. Ses arguments furent « je vais cette fois-ci et

²¹ **Mraba** est un équivalent de « tribu » puisqu'ici la famille peut contenir des dizaines, des centaines de membres. Sont inclus tantes, oncles, cousins, beaux-pères, grand-père et grands-mères éloignés, etc. En périodes électorales, la proportion des familles peut prendre des dimensions exagérément importantes. Quitte à mettre en veille les liens après élections.

²² Monsieur X a déjà échoué deux fois aux élections cantonales. Son niveau scolaire et sa capacité à pénétrer de l'écrit sont encore plus à plaindre que celui de son soutien. Lors des dernières échéances cantonales, dans une séance d'exposé de sa profession de foi à la télévision, il s'est penché sur la lecture de son papier, le contenu épuisé, il lui restait encore du temps. Ne sachant plus quoi dire, les caméras toujours braqués sur lui, il a répété plusieurs fois « eh voilà » pour contenir le temps qui lui restait. On aura appris plus tard que la profession de foi aura été préparée par un « frère ».

puis je ne me représenterai plus [...]»²³. Avec toi on risque de perdre des voix parce que tu t'étais chamaillé avec la famille de... et de la famille d'un tel ». Il se sera approprié cette façon de procéder dans le choix des candidats, qu'avait livré le meneur dans un groupe, à titre de méthodologie dans l'art. En effet, lorsque j'avais demandé comment est-ce qu'ils font pour retenir les candidats. Le numéro « UN » de la troupe a pris un stylo et m'a dessiné une pieuvre. Le candidat, selon lui, doit avoir le profil d'une pieuvre. Avec ses dizaines de « tentacules », on attend d'elle efficacité pour attraper dans un premier temps autant de gens ; l'idéal est que ces gens attrapés, à leur tour, aient cette puissance de la pieuvre. La leçon fut close.

Des regroupements hors sphères familiales ont lieu également dans des espaces qui pourraient être qualifiés d'informels par un non indigène. Je parle de la brousse que je connais bien pour ne pas dire milieu rural car, si on suivait les critères de définition officiels de la métropole, toute l'île de Mayotte serait certainement classée *zone rurale*. Ce sont des petits espaces naturels aménagés ou non par des services de la Collectivité à l'instar des panoramas de vue ou squattés, pour la circonstance, dans la nature par un groupe d'amis et fait office de bar, de cercles de discussions entre hommes, loin des femmes et des enfants.

Dans ces espaces, « la politique étrangère » (à la famille) s'y coud. Mais là, la cuisine intra ou inter familiale n'est pas importée. L'ingéniosité dans le maniement de la parole et de la posture partisane y est de mise. L'hypocrisie s'illustre dans toute sa splendeur. On ne dit pas toute la vérité. Sinon tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous. Se dévoiler candidat demande l'adoption d'une posture assez méticuleuse : du style « si la population estime que je dois y aller, j'irai ». Dans d'autres rencontres réunissant les vétérans, généralement leaders des groupements (pour ne pas dire partis), j'ai appris qu'il faut se garder de ne pas faire figurer que des « intello » sur la liste. Celle-ci se fait vite indexée et ses bulletins s'exposent au risque d'être boudés. Il faut les mélanger avec des personnes membres de grande famille (en effectif), quitte à écrire leur nom et signer à leur place – si besoin est – au cas où les concernés ne sauraient pas tenir un stylo.

Ici l'identification des représentants potentiels n'a rien en rapport avec un projet collectif éventuel, autre que l'accès au pouvoir. Ce sont ceux qui arrivent à s'imposer, à faire craindre leurs menaces de déstabilisation du groupe, parfois à exceller dans l'art de la tromperie pour ne pas dire de la trahison qui peuvent se retrouver au final dans les listes électorales. Pour ce qui est du projet à défendre et à présenter dans les meetings, quelques membres du groupe [là on fait appel au plume des cultivés pour la circonstance] s'y penchent pour le pondre quelques jours avant l'appel aux urnes. En ce qui concerne la profession de foi, on peut solliciter un frère, un cousin qui a une plume diffusable pour réaliser la tâche. Qui reprochera au groupe, au candidat d'une absence de projet, de profession de foi, de non respect des délais, de non respect de la parité, de non respect de la démocratie... ? La loi républicaine française n'aura rien prévue, en termes de sanction, contre ces façons de faire. On est dans les normes. On fait tout à la manière des Blancs. La vérité est que tout cela n'est rien d'autre que *conformisme de façade*. Les Mahorais, s'agissant des « cultivés reconvertis²⁴ » disposent de cette ingéniosité permettant de se conformer, pour la circonstance, à la loi là où le législateur attend de la rigueur dans l'observance de celle-ci.

²³ Il est conseiller sortant et a quitté la majorité pour rejoindre le clan des opposants. Il fut un temps, deux années plus tôt, il m'avait confié qu'il s'était vraiment trompé de métier. La politique n'était pas son « truc ».

²⁴ Par « cultivé reconverti », j'entends les Mahorais qui ont fait des études qui leur permettraient de contribuer positivement au perfectionnement de l'usage des institutions importées et qui ont fait le choix de se fondre dans la masse et de se soumettre aux lois de la *politique du ventre*.

Pour le reste, l'autochtonie reprend ses droits. Dans ce contexte, il ne faut pas se montrer intelligent si la légitimité d'exercice de cette tâche ne vous est pas reconnue, ou «notifiée ». A force de s'interdire la pratique de cette tâche, on s'autorise à en exercer d'autres, notamment celles que l'on vient de voir plus haut : manipuler les jeunes générations par ce travail d'endoculturation négative au sein des familles ; ou encore les souler avec de l'alcool à l'approche des élections reste une pratique courante et généralisée dans toutes les organisations politiques mahoraises. Quitte à venir ergoter après les élections, une fois au pouvoir, sur des politiques de réparation.

Je me propose de désigner par *indisposition mentale* cette tendance à s'interdire la mentalisation d'un certain nombre d'activité, de tâches pour laisser place à d'autres préoccupations. Explicité autrement, tout se passe comme si le mental avait horreur du vide, de ne pas avoir des préoccupations. Une fois s'être frappé d'une interdiction d'agir selon une démarche de projet, sur la base d'un projet politique, il cherche à s'occuper autrement. Cet « autrement » convoque naturellement des modalités d'exercice de la pensée très convoitée dans la vie quotidienne.

Aussi, se montrer intelligent à la manière des Blancs est-il, ici, risqué. Puisque c'est bien une manière de se démarquer, de se désolidariser du groupe communautaire, de se révéler « vendu ». L'ancien député de Mayotte, Mansour Kamardine, candidat de la droite dont tous les pronostics attendaient sa réélection au deuxième tour, fut sans doute châtié pour ce délit. Il se serait rangé du côté des **wazungu** (Blancs). Quand il prenait la parole à la télévision pour calmer les esprits d'instituteurs mécontents, on entendait raisonner (sinon résonner) le préfet, employait les mêmes mots que lui « c'est scandaleux, c'est inadmissible, c'est indigne dans une société républicaine, etc. ». Déjà que son démarquage était perçu dans sa réussite intellectuelle et dans le milieu des affaires. Avec cette maladresse dérivée de l'habileté, la perte de son siège à l'Assemblée nationale ne pouvait que lui être fatale au profit d'un candidat du Modem (parti de François Bayrou) à l'ambiance bon musulman républicain. Celui-ci a su trouver les mots qui ont parlé au Mahorais. Sa phrase phare « **yo tsi shimaoré, yo tsi shifarantsa, yo ushifuba** » [ce n'est ni (un modèle) mahorais, ni français, c'est de l'envieux] pour qualifier le bilan de son adversaire est, depuis leur face à face à la télévision, érigée en dicton populaire.

Le peuple s'est approprié de ces propos et a déduit « **ule tsimlezi** » (celui-là n'est pas nourricier). Ce qualificatif, mieux, cette sentence, donnait le ton du verdict. En effet, nous rapporte René Bureau, dans nos sociétés communautaires « *le progrès menace la solidarité parentale. Il fait éclater les ethnies, les lignages, jusqu'à la famille élémentaire, par le jeu de la mobilité spatiale et sociale, l'ambition du fils lui fait mépriser son père [...] La taxe à régler en déséquilibre sociale paraît exorbitante. Tout se passe comme si on avait conscience de son caractère rédhibitoire. On préfère enchaîner Prométhée avant qu'il ne s'empare du feu du ciel* » (p. 109). Ce choix de la prévention des disparités s'observe à travers des espaces ou des champs sociaux divers et multiples structurant la vie quotidienne à Mayotte. Il se manifeste rituellement dans le sacrifice. R. Girard²⁵ nous enseigne que le sacrifice a pour objet de détourner la violence et de la désamorcer à l'avance. Appliquées dans des sphères sociales et/ou institutionnelles démocratiques et modernisées, telles des élections municipales

²⁵ René. Girard. *La violence et le sacré*. Grasset, 1972. L'auteur explique qu'en retournant la violence collective née d'une crise paroxystique des différences sur un seul, la *victime émissaire* et en investissant cette dernière, à la fois de la responsabilité de la crise et de sa résolution, crée ainsi l'ambivalence du sacré. La crise sacrificielle et le principe de méconnaissance conditionne l'efficacité du mécanisme victimaire.

ou cantonales, des telles pratiques ont toutes les chances de provoquer des effets inhabituels. On y reviendra dans la troisième partie.

Pour l'instant, poursuivons dans l'exercice de mise à nu de la *mahorité*. Il va s'agir maintenant de voir la nature des dispositions héritées du contexte colonial et postcolonial. Il s'agit de mettre en exergue la nature de la contribution de la « postcolonialité » dans la constitution de cet habitus, habitant le Mahorais.

II. Une culture de type postcolonial

Nous aurons retenu que postcolonial veut dire « qui porte des empreintes d'un système colonial » et « postcolonialité » une situation où perdurent les effets du régime colonial. Faut-il opérer une distinction entre empreintes et effets ? Peut-être. Mais nous ne voyons pas trop la nécessité dans la mesure où « empreintes » et « effets » sont à quelques égards synonymes et que l'effet ne serait que la version active, dynamique, opérationnelle de l'« empreinte » (caractérisant la dimension passive). Ces empreintes déposées sur les choses de la postcolonie confèrent un « esprit » à l'espace temps postcolonial. C'est cela qui fera par exemple que le rapport au travail, le rapport au savoir, le rapport des gens aux choses (importées) sera de nature différentes à celui vécu dans les pays d'exportations. Pour en avoir un aperçu, examinons quelques champs.

II.1. Dans le milieu professionnel et le secteur public

Les cadres mahorais qui ont eu l'occasion de connaître d'autres lieux que celui qui est familier au Mahorais de base sont unanimes, après comparaison avec l'ailleurs, pour dire que la conscience professionnelle²⁶ fait défaut chez le Mahorais. On se le disait (et on se le dit toujours) entre cadres mahorais dans l'hémicycle du Conseil général. L'adjoint au maire dans une « commune PEL » que j'ai interviewé a longuement parlé de cette réalité en expliquant ce qu'il pense être l'origine de ce fait. Le Mahorais aurait trop longtemps travaillé pour le **muzungu** (le Blanc) sinon pour le **circali**, (l'État²⁷ au départ, puis par extension le service public, les Collectivités).

Les expressions ne manquent pas dans les adages populaires pour le traduire. **Tsilo fagna hazi ya muzungu** (*je viens d'effectuer le travail du Blanc*). L'agent ne conçoit pas le travail qu'il effectue comme étant le sien ou comme contribuant à un éventuel intérêt général. Cela ne va pas sans poser quelques fois de véritables problèmes d'investissement de la personne. Dès qu'il peut s'éclipser sans attirer l'attention du chef, il n'hésite pas à le faire.

C'est encore pire lorsque le patron est le **circali** (le service public). Quel mahorais n'a pas rêvé, ou au moins par procuration des désirs des parents, de travailler dans et pour le **circali** ? Parce qu'on serait par la suite tranquille. On a une marge de manœuvre assez importante pour « ruser » avec le travail sans être trop vite impressionné, sanctionné ou bousculé. Parce que le **circali** « ce n'est ni à ton chef, ni à ton père, ni à moi ! »²⁸. Le propriétaire légitime de

²⁶ Il s'agit ici de la conscience professionnelle lorsque la profession relève des métiers de sociétés modernes, surtout lorsqu'elle touche le secteur public. La tendance est tout à fait autre lorsqu'il s'agit des activités ou travaux traditionnels.

²⁷ L'État est nommé le **circali bole** (le grand « gouvernant ») ou **circali ya daula** (le « gouvernant État »)

²⁸ Un agent représentant une autorité publique peut être agressé de ces propos lorsqu'il tente de faire preuve d'une certaine rigueur dans ses missions en demandant à ses subordonnés d'en faire autant. On pourra aussi

l'entreprise serait assez éloigné, assez distant des agents – de part, sans doute, son caractère abstrait – pour pouvoir rendre compte rapidement des dysfonctionnements et dommages causés et réagir. La notion de service public ne fait pas sens aux Mahorais. Et cela ne va pas sans incidences dans les rapports au travail.

Nassur Attoumani²⁹, un romancier et dramaturge mahorais saisit cette réalité et la mit en scène en poussant la caricature jusqu'au bout. Dans son sketch, il fait dialoguer un employé noir et son patron, un Blanc. Celui-ci reproche à son agent de ne pas travailler assez. Le dialogue suivant s'en suit :

- Et toi Baco ! au boulot ; ah ces Noirs ! ça font jamais rien dans ce pays !
- Missié, je suis noir et alors ?
- [...]
- Chaque fois qu'un Blanc perd un membre de sa famille, il s'habille en noir. Aujourd'hui le noir est devenu synonyme de deuil. Quand on est en deuil, on ne travaille pas ! [...] Monsieur les Blancs, vous avez inventé le travail, alors faites votre boulot et laissez-nous en paix.

J'ai connu une personne qui avait été « placé »³⁰ pendant un mois dans un service du Conseil général, quelques temps après avoir perdu son travail dans le privé. Au sortir de cette expérience, il a juré de ne plus jamais accepter une offre dans le privé, même si celle-ci s'orne de tous les avantages et garanties. Sa motivation réside sur le fait que dans le privé, on travaille dur. Dans le public, c'est presque une retraite anticipée. L'expérience de cette personne dans l'institution publique (**le circali**) est venue entériner une représentation partagée par une frange non négligeable de la population, consistant à considérer que c'est un lieu où on peut se reposer sur ses lauriers.

Un autre type de vision mais cette fois paradoxale est associé au **circali**. L'autochtone va jusqu'à y voir une chose publique, c'est-à-dire un bien commun. Mais ce bien commun n'est ni à toi, ni à moi, n'empêche que je peux le grignoter, le faire mien, me l'accaparer...le consommer avec les miens, mes proches, etc. C'est en ce sens que nous expliquons la tendance pour tout élu de s'évertuer à procurer un travail aux membres de sa famille tentaculaire au sein du **circali**, ne serait ce qu'au péril du service public et de l'intérêt général. Cette pratique est bien connue dans les Etats africains sous l'appellation de la *politique du ventre*. Dans cette pratique l'élu trouve une fenêtre d'opportunité pour s'acquitter de cette dette sociale et économique contractée pendant son élection. Ou au contraire rendre débiteur ses futurs électeurs (comme cela engage toute une famille) qui seront contraints de s'acquitter de leur dette lors des élections à venir. L'élu, grâce aux services qu'il rend aux siens, incarne l'image du père au même titre que le **circali** (que ce soit **circali bole** ou **circali titi**, c'est-à-dire l'Etat ou les collectivités territoriales).

entendre en complément des propos « ce poste que tu occupes, c'est Dieu qui t'y a placé, et que tu y restes ou non, cela dépend de son bon vouloir. Cela vaut pour tout le monde ». Ces propos visent en réalité à interpeller l'autre (mais aussi le semblable) sur ce qui semble constituer une déviance (par rapport à la norme sociale) au niveau de son comportement. Il semblera qu'il aura oublié que c'est Dieu qui distribue les **marziki** (« les avoirs »).

²⁹ Auteur mahorais de plusieurs ouvrages. L'extrait cité n'a pas fait l'objet d'une publication, je l'ai eu des ses mains propres.

³⁰ Il n'y avait pas de poste vacant ni de poste créé ni de tâche véritable pour cet agent qui d'ailleurs avait une formation professionnelle qui ne relevait pas de ce qui animait les gens dans ce service. Son placement se voulait momentanée en attendant que s'ouvre quelque chose dans son domaine.

II.2. Des liens de parenté symbolique

Nedjma Abdelfetta nous enseigne que les discours énonçant les politiques indigènes véhiculent « *deux principes inséparables : le droit de conquête et le devoir du conquérant envers le peuple vaincu. Le premier [...] induit un devoir de préservation de la conquête au nom des sacrifices consentis par la France, dette à laquelle il faut continuer à donner du sens. Le second est la conséquence du droit de conquête, il en est le pendant paternaliste, la preuve de la supériorité et de la grandeur morale du conquérant. Il se décline en des thématiques telles que l'aide, l'assistance, l'organisation, la protection qui actualisent l'idée de l'acte civilisateur. Les deux sont les volets de ce qui est désigné par la notion d'encadrement, dans laquelle autorité et bienveillance figure une relation paternelle au peuple enfant, qu'il s'agit de mener à terme, vers l'âge adulte* »³¹. J'exploiterai plus loin le premier principe. Focalisons-nous pour le moment sur le second notamment en ce qui concerne la dimension paternaliste. Sans nous attarder sur les conditions et les détails dans lesquels ce paternalisme s'est cristallisé, on ne peut réfuter l'inscription dans la conscience du Mahorais de cette figure de « la France ou du Français son père »³². Les politiciens locaux ne badinent pas lorsqu'ils proclament à haute et intelligible voix lors des congrès politiques populaires « **m'farantsa de babatru !** » (C'est la France ou le Français notre père).

Leurs enfants, une fois sur le sol métropolitain, importent irrésistiblement ces inculcations. Aussi entend-on des jeunes Mahorais, étudiants ou autres, se pavoiser entre ami(e)s d'avoir emprunté la voiture du père (**Tsi pashia gari la baba**). Pour signifier qu'ils (elle) ont voyagé par le train SNCF sans payer. Cette figure du père dans la société mahoraise, il faut, pour appréhender toutes ses dimensions véritables, replacer le père dans un contexte traditionnel, un père dans une culture holiste. Les échanges culturels suivent une logique verticale descendante. Le père apporte tout, les ordres, les orientations, l'assistance, la sagesse, etc. Alors que l'enfant reçoit, suit et subit, consomme... (« *Après tout c'est papa qui paie ! A-t-on l'habitude d'entendre* »).

Cet état de fait s'est fortement intériorisé dans la conscience collective au point qu'il est difficile pour un Mahorais de voir surgir un « père » de son groupe social. Ayant vécu sa relation au « père français » à distance, il ignore ou néglige (ou préfère oublier) que celui-ci peut connaître des imperfections. Aminata Traoré dans *Le viol de l'imaginaire*³³, livre une explication intéressante à ce propos. « *Avoir été colonisable et le demeurer suppose qu'en dépit de nos dénonciations politiques nous enviions l'Autre bien qu'il soit l'agresseur. Pourquoi ? Le paradoxe n'est qu'apparent. La puissance colonisatrice limite notre capacité de résistance en s'attaquant à l'image que nous avons de nous-mêmes. Celle-ci est frappée de désamour. Il s'agit d'une situation où l'Autre ne vous aime pas tel(le) que vous êtes et vous le fait savoir. Pour avoir intériorisé son regard, vous ne vous aimez pas davantage. C'est alors que progressivement, vous aspirez à être et à vivre comme lui. Chaque élément constitutif de son image et de son identité qu'il vous donne à voir et à consommer devient un modèle à imiter : comportement social, habillement, habitat, nourriture, langage, loisirs, etc.* ». Cette

³¹ Tiré d'un texte intitulé « *Science politique* » et modalité d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris. Du site http://www.ihtp.cnrs.fr/dossier_monde_colonial/abdelfettah.html.

³² Askandari Allaoui. Dans mon ouvrage intitulé *l'évolution du marché foncier à Mayotte, de 1841 à nos jours* (Paris, L'Harmattan, 2006) je mets en exergue ce lien de parenté symbolique entre le Mahorais et le Français. Le français acceptant de jouer le rôle du père et le Mahorais celui du fils (ou de l'héritier), les conditions par excellence sont réunies pour laisser place à l'exercice légitime de domination.

³³ Aminata Traoré. *Le viol de l'imaginaire*. Fayard/ Editions Actes Sud, 2002. pp. 163-164

fascination (démessurée) par le *père providence* dans un côté entraîne chaotiquement une déchéance dans l'humanisation dans l'autre, chez le prochain, ici le postcolonisé.

II.3. L'image du Mahorais *frappée de désamour*

Pour le Mahorais, la vision projetée à son prochain, aux Mahorais puis par extension aux Noirs est tout à fait inverse à celle accordée au Blanc. Ainsi retrouvons-nous dans les adages populaires « **Mmahorais tsichitrou ou Mmahorais tsi m'lézi** » (*le Mahorais est sadique, le Mahorais n'est pas nourricier*), ou par extension « **m'trumdu tsichitrou** » (le noir est sadique). Cette interdiction auto-assignée chez le Mahorais de produire un « père » (plus généralement, quelqu'un pouvant l'être potentiellement) de son groupe se lit au travers de différentes situations et anecdotes. Empruntons-en une chez Gaston Kelman pour illustrer une tendance à sauvegarder telle quelle la matrice communautaire du groupe, conformément à une logique « d'excréments de chèvre bien nourrie »³⁴. « Un homme arrive au paradis et constate que les locataires de ce lieu sont enfermés dans d'énormes marmites selon leur origine : une marmite arabe, une marmite asiatique, une marmite juive, une marmite noire... En fait toutes les marmites sont fermées hermétiquement, à l'exception de celle des noirs qui est on ne peut plus ouverte. Au visiteur surpris de cette singularité, Saint Pierre apporte l'explication : *Oh ! Ne vous en faites pas pour ceux-là. Dès que l'un essaie de s'échapper, les autres le tirent vers le fond de la marmite.* »³⁵ On retrouve ici les traits décrits par René Bureau lorsqu'il fait allusion aux sociétés à sorcelleries.

La vie communautaire des sociétés traditionnelles africaines est déjà une donnée avérée. Et ici, nous observons une cristallisation forte de cette tendance au regroupement et on se demanderait si elle ne se serait pas renforcée par la condition commune de dominés et d'opprimés. Comme pour adoucir les retombées des caprices de l'oppresseur, le Mahorais a choisi en son sein le renforcement de l'union qui – dit-on – fait la force. Des adages populaires actant ce fait, tels « **niya moja oudzaloulou** » (l'union de *volontés engendre une perle*) ou encore « **oufa djama haroussi** » (*une mort collective est mariage*), s'érigeront en normes. Toute tentative d'y échapper, d'une manière ou d'une autre, est sanctionnée. La conscience populaire se serait rendue compte de cet état de fait. Ses témoignages au travers de ses proverbes multiples et variés sont flagrants : « **M'mahorais katsolisha mgnahé andra mbéli !** » (*Le Mahorais ne permettra pas à son semblable d'aller de l'avant*).

La politique d'encadrement coloniale n'a plus forcément besoin de l'intervention directe du dominant et de ses institutions dominantes pour se perpétuer. Le travail effectué en amont serait extraordinairement réussi en ce qui concerne le volet « entretien » du groupe dominé dans sa condition puisqu'elle se poursuit de façon endogène et ce, de manière des plus efficaces. De plus, l'ancrage du groupe dans ses schèmes traditionnels de sa propre production contribue davantage à son enfermement dans un cadre qui ne l'autorise pas à lire à bon escient les réalités nouvelles qui s'imposent.

Pourtant, la société mahoraise d'aujourd'hui réclame d'autres exigences pour son fonctionnement, en l'occurrence des façons de faire démocratiques. Mais comment est-ce que cela pourrait-il être possible pour une communauté qui pendant plus d'un siècle et demi est aidée, réprimée, assistée, organisée, désorganisée, protégée... par d'autres, les allogènes ? Les politiques d'encadrement obligeant, la démocratie n'a pas pu se diffuser dans la culture de

³⁴ Les déchets sont en forme de petites boules et toutes de même dimension

³⁵ Gaston Kelman. *Au-delà du Noir et Blanc*. Paris, Max Milo, 2005. pp. 115

l'autochtone. Les choses se posant ainsi, l'auto administration selon des lois d'une « bonne gouvernance » ne relève-t-elle pas d'un projet utopique ?

II.4. De la philosophie des politiques indigènes

L'autochtone a du mal aujourd'hui à se forger des outils appropriés pour le développement de son territoire mais aussi à s'appropriier et mettre en application les outils émanant des sociétés modernes. Des sociétés qui – faut-il le rappeler – sont connues par leur système complexe d'organisation des règles de vie et de la réglementation. La tâche apparaît encore beaucoup plus difficile lorsqu'il se trouve que l'on ne manque pas de mettre des battons dans les roues à ceux qui prennent des initiatives innovantes. La société mahoraise, malgré ses propriétés culturelles qui lui vaut son inscription parmi les cultures dites holistes, connaît une réglementation qui est peut-être largement plus complexe que toutes celles connues dans les départements français.

En plus du droit musulman, déjà fortement inauthentique, administré en parallèle avec le droit républicain, les sources du droit à Mayotte sont multiples et multipliées, diverses et diversifiées. Le droit musulman, droit local réservé aux locaux [...] ³⁶, prend sa source dans le *Minhâj al twâlibin* ³⁷ et dans la *Chariâ'ah*, modifié pour que ses applications puissent s'articuler avec le droit républicain. Il reste qu'il ne garantit pas l'égalité des sexes devant le droit et encore moins l'égalité des « races ». Les usagers ne savent pas toujours les compétences qui relèvent de la juridiction musulmane qui de toutes les façons demeure non prévalent devant la juridiction républicaine. Elle est plus ou moins ignorée (au double sens du terme) par la population selon le degré d'affinité ou d'imprégnation des individus. On la maintient en réalité à titre figuratif pour attendre le moment approprié pour l'enterrer. Ce droit est façonné et cadré par le droit républicain (Laurent Sermet, *pour une réforme de la justice musulmane à Mayotte*) ³⁸.

Droit républicain ? Paradoxe ! Le droit républicain à Mayotte est héritier du droit colonial dont un certain nombre d'articles sont en vigueur et n'ont jamais été abrogés. Jean-Baptiste Seube écrit à ce propos : « *l'applicabilité des dispositions du code civil à Mayotte est un véritable maquis juridique. Elle dépend de l'identité des personnes auxquelles on entend appliquer les textes et du principe de spécialité législative auquel fut longtemps soumise Mayotte : le droit métropolitain n'y était donc applicable que si une mention expresse prévoyait cette application. Dès lors, le code civil ayant été étendu à Madagascar et à ses*

³⁶ N'a-t-on pas ici une équivalence en miroir du temps du *code noir* ? Le législateur prétend avec l'entretien de cette spécificité œuvrer pour le respect des Mahorais. Un principe en soi très louable. N'empêche que dans les faits, le législateur recherche rarement le consentement de la population lorsqu'il est animé d'un désir quelconque d'aménager comme bon lui semble le cadre de vie de celui qu'il prétend respecter. Ce droit local également est maladroitement connu. Un connaisseur du droit applicable à Mayotte m'a fait comprendre que moi-même de part mes origines, je relève automatiquement du droit commun. N'empêche que le Service d'état civil m'a fait marier selon le régime du droit local.

³⁷ *Minhâj al tâlibîn* (« guide des croyants zélés ») est un traité de jurisprudence élaboré en Syrie au XIII^{ème} siècle par un juriconsulte célèbre de Damas An Nawâwî dont l'œuvre maîtresse est un traité des sciences du hadith, premier recueil des traditions du prophète Mohamed.

³⁸ Laurent Sermet, professeur à l'université de la Réunion. Dans *Mayotte dans la République*, actes du colloque de Mamoudzou de décembre 2002, pp. 439-468. Voir aussi Marc LEVEBVRE, Magistrat, la *Chambre d'annulation musulmane de Mayotte, îlot de cohabitation entre la Chariâ'ah et le droit européen*, pp. 431-438. Yves MOATTY. Une espèce endémique : *le juge des enfants de Mayotte, un caméléon judiciaire entre le droit commun et le droit local*, pp. 469-495.

dépendances (dont Mayotte) par un décret du 9 juin 1896, les modifications qui y furent depuis apportées n'ont pris effet à Mayotte que si une mention expresse le prévoyait. »³⁹

Cet état à la fois de fait et de droit fait que la dictée (fait de dire) du droit – sinon sa dictature – est réservée à une caste bien restreinte. Sa complexité démesurée décourage toute personne curieuse animée par l'envie de savoir. Jean-Baptiste Seube n'a pu s'empêcher de voir dans la situation de ce droit un chaos : « *Le chaos. Sans mention expresse d'applicabilité, de nombreuses réformes n'étaient pas applicables à Mayotte. Loin de participer à l'accessibilité du droit, le code civil était un leurre car le justiciable était contraint à entamer un long raisonnement pour savoir si telle disposition s'appliquait ou non à Mayotte* » (pp. 227-228). On a ici un domaine qui dépasserait l'entendement non seulement du commun des mortels mahorais, mais également ceux dont les aînés avaient investis leurs espérances : les *cultivés*⁴⁰, en les envoyant dans les écoles de la République. Les cadres indigènes, *n'étant ni poisson ni viande*⁴¹ ou encore *gnama ya tsingo*, dépassés eux aussi par les événements, se contentent de répéter tel le perroquet « *c'est la loi !* » comme pour palier à leur caractère démuné d'argumentaire face à un problème politico-social. Ou encore « *c'est la démocratie !* » lorsqu'ils cherchent à légitimer un comportement qui pourrait être jugé de trahison par des camarades, suite à des tractations électorales. En réalité, il ne s'agit là que d'une stratégie de survie. Ne voulant pas afficher leur ignorance en la matière, une situation qui risque fort de leur coûter leur crédibilité, ils préfèrent se ranger dans de l'économie cognitive.

Par ailleurs, comme traditionnellement l'Européen a toujours dicté le droit sous les tropiques (Jean Pascal Martres)⁴², il a fini par l'incarner. Le Mahorais avec son complexe de colonisé est peu enclin à « fouiner » dans ce domaine « d'en haut », ce domaine de la « haute couture » réservé aux « *madhoimana* », ceux dont on a délégué le pouvoir. Mais il se trouve que ceux-ci sont les premiers désemparés et ce, chaotiquement. Paulo Freire, dans *la pédagogie des opprimés*⁴³, parle d'hommes archives pour caractériser leur condition d'improductivité et leur qualité d'hébergeur de consciences d'autrui.

Rappelons-nous. Nedjma Abdelfettah disait que le droit de conquête (dans la pensée du colonisateur) induit (en matière de politique indigène) un devoir de préservation de la conquête au nom des sacrifices consentis par la France, dette à laquelle il faut continuer à donner du sens. L'aspect pléthorique et « maquisard » du droit mahorais n'est-il pas finalement une traduction pratique de cette philosophie de la politique indigène [...] ?⁴⁴

³⁹ Jean-Baptiste SEUBE, agrégé de l'Université, professeur à la faculté de droit dans l'île de la Réunion. Dans *Mayotte dans la République. La lisibilité du droit civil à Mayotte*, pp. 225-233.

⁴⁰ Les *cultivés*, terme que j'utilise pour désigner ceux qui ont fait des études dans les écoles de la République et qui en sont sortis avec des diplômes. Ce qui ne signifie pas qu'ils ont la maîtrise de la culture voire moins le monopole de sa maîtrise.

⁴¹ Expression populaire traduite en mahorais par *tsifi tsignama* (ni poisson ni viande) pour traduire leur indéfinition, leur non alignement ou encore on use celle-ci *gnama ya tsingo* (chair de coup), vous ne savez pas la jeter parce que c'est une denrée, vous ne savez pas la manger parce qu'elle est difficilement comestible. En d'autres termes vous ne pouvez pas l'assimiler à votre substance, et paradoxalement vous ne pouvez pas vous en débarrasser puisque vous êtes quand même attaché d'une manière ou d'une autre à elle. De ce point de vue les cadres indigènes constituent la frange de la population qui pose le plus de difficulté d'appréhension.

⁴² Jean Pascal Martres. *La justice sous les tropiques*. Paris, L'Harmattan, 1999.

⁴³ Paulo Freire. *Pédagogie des opprimés*. Collection Maspero, 1969.

⁴⁴ Lorsque le citoyen mahorais entreprend de s'aventurer dans la recherche de compréhension du fonctionnement du droit français à Mayotte, assez souvent il se retrouve dans un système complexe et sans issu, ou bien le seul issu possible est la porte d'entrée. C'est-à-dire revenir sur le point de départ et constater de nouveau à la fois la béance de la complexité de cet univers et sa propre impuissance. On se rend compte entraîné dans les règles d'un jeu traditionnel mahorais connu au nom de *bwe lamzinguiso* (littéralement, la pierre de tournement) dont la

Maintenir inaccessible aux Mahorais les rouages du droit ne constitue-t-il pas une garantie de la pérennisation du pouvoir dans les mains de ceux qui le détiennent ? Demeurer dans l'ignorance, c'est-à-dire dans la non maîtrise des ressources, semble équivaloir au prix à payer à titre de remboursement de la dette. Décidément, ce vieux regard paradoxal porté par le législateur sur les indigènes considérés à la fois comme *frères* et *sujets* (J.P. Dozon) persiste et a du mal à se dépasser.

Malgré tout ce qui vient d'être exposé, force est de constater que la modernité nous a rattrapés et nous impose une certaine façon de gouverner les choses. L'avènement de la décentralisation, et de façon plus générale l'inscription de Mayotte dans un univers de droit avec plus précisément sa marche déjà avancée vers le droit commun, impose aux pratiques des cadres d'actions plus rationalisées. L'agir par projets, l'agir par politiques se présentent comme des modalités de gouvernance que nul département ne peut à « notre » époque échapper.

Mayotte, Collectivité départementale – « il y a le terme département là-dedans ! » les élus s'en sont servis pour manipuler la population en 2000 lors des campagnes relatives au référendum – n'échappe pas à la réalité du moment. Elle doit mettre la main à la patte. Elle doit faire des projets, elle doit élaborer des orientations politiques. Elle doit les mettre en œuvre. Cette réalité pratique s'est illustrée, parmi les entreprises multiples du Conseil général de Mayotte, dans le champ de l'éducation. Comme partout en France, même si les problématiques ne sont pas les mêmes selon les régions, la question de l'éducation fait parler les gens. A Mayotte, le système éducatif est aussi bouleversé, les références et référentiels ne sont plus les mêmes, le profil des éducateurs a muté, les types d'écoles se sont enrichis...

L'élaboration de politiques éducatives locales (PEL), se posant comme alternative pour rétablir un équilibre et conférer à l'éducation la vocation qui lui a toujours été assignée, fait partie des orientations politiques du Conseil général. Celle-ci va être mise en œuvre par l'intermédiaire de son service technique : la direction des sports et de l'animation jeunesse. Il se trouve que je me suis personnellement retrouvé au cœur de cette entreprise. La formulation de mes missions dispose que je suis chargé des politiques éducatives locales, de la relation avec les communes, de l'aide aux communes. Qu'est-ce que cela voulait dire théoriquement ? Qu'est-ce que cela voulait signifier dans la pratique ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Et qu'ai-je tiré comme enseignement ?

Sans chercher à formuler une réponse détaillée à tout ce questionnement, je peux d'ors et déjà affirmer que la conception des politiques éducatives locales que je tentais d'impulser et qui empruntait dans une large mesure des pratiques observées et observables sur le territoire national, ne serait-ce que dans sa forme, est un produit d'un autre temps, un temps moderne. Il

consistance et l'objectif est de faire tourner en rond la personne entraînée dans le jeu. Un rôle qui est généralement réservé aux novices. Je pense à des événements récents, un cas de destruction d'habitations d'autochtones à Mtsagnougni par les services de l'Etat. Les européens appelleront le site Tahiti plage, histoire sans doute de mieux déshériter. C'est un village daté d'avant la prise de possession de Mayotte par la France. Les services de l'Etat, après avoir confronté des propriétés (productions cognitives) du cas en question à leur grille d'appréciation, ont tranché que les habitations doivent être détruites parce qu'elles ont été bâties sans permis. Une recherche a été menée par un journaliste (**Kashikazi**) et a révélé qu'il y avait bel et bien un permis qui a été délivré par la mairie, il y a une vingtaine d'années. Mais pour la préfecture, elle se défendra en disant qu'il convient de considérer cette autorisation comme nulle et non avenue en prétextant que les services de la mairie à l'époque n'étaient pas suffisamment structurés pour être compétent à statuer sur de tels dossiers. Le journal titrera à « la Une » « *Foncier à Maore, la colonisation qui ne dit pas son nom* ». Kashkazi n°66 Septembre 2007.

renfermerait un « esprit » (de ce temps) dont les propriétés seraient difficilement compatibles avec la réalité sociale mahoraise. Cette entreprise qui m'anime a eu comme nom « politique éducative ». On se gardera de le juger, c'est-à-dire de dire que c'est une politique (digne de ce nom) ou ça n'en est pas une. On va s'accorder à dire que c'est bien une politique publique territoriale puisqu'elle est portée par le Conseil général. La tâche qui m'incombe est de rendre compte à quoi elle ressemble, de son « accouchement » [pour ne pas dire son émergence, le terme serait inapproprié] à ses conditions de mise en œuvre, son aboutissement ou au contraire son non aboutissement.

Deuxième partie

Dispositif PEL : un produit de société [moderne]

Le dispositif PEL : un produit de sociétés modernes

Un dispositif est une sorte de traduction entre un problème et sa résolution. Selon Michel Foucault, c'est un ensemble de discours et de pratiques. Lorsque j'affirme que le dispositif PEL est un produit [moderne] de sociétés modernes, je veux dire que les logiques ayant présidé à sa conception, à sa formalisation théorique, à l'imagination et à l'imaginaire ayant guidé son émergence découlent d'un esprit d'un temps, d'une époque, d'un espace temps qui est celui d'une société moderne. Ce même espace temps qui aura livré ses ressources et favorisé l'émergence de la notion et de la chose « politique éducative locale » se présente tout à la fois comme destinataire (réel ou présumé), bénéficiaire et auteur, a priori, de la production qui va s'en suivre.

Du point de vue du pôle *destinataire* et *bénéficiaire*, il y a là quelque chose qui serait de l'ordre d'un *retour sur investissement* – pour emprunter des jargons du champ de l'économie – que l'acteur *espace temps* attend. Le retour sur investissement ne peut se garantir que lorsque les investissements sont vraiment fiables. Cela signifie, dans le champ de l'éducation, que le diagnostic à réaliser doit être conforme à la réalité et que les mesures qui vont s'entreprendre s'articulent convenablement avec les propriétés de l'esprit de l'espace temps, tel un organisme biologique qui accepte une greffe parce qu'il y a compatibilité de propriétés ou la rejette parce que son système immunitaire l'identifie comme corps étranger. Auquel cas l'évolution des choses va aller dans le sens de la complexification. Sur cette base, les recherches de « mise au point du vaccin » vont se faire au plus près du cas à traiter, dans les détails de la maladie, au plus près du patient. Ce faisant, l'on s'écarte de la généralité au profit du particulier, ici *l'espace temps*, voire l'esprit de *l'espace temps* considéré. Dès lors, on voit combien va être problématique la question d'une éventuelle exportation du produit vers d'autres *espaces temps*.

Du point de vue du pôle *auteur*, les choses se passent comme s'il y avait des droits d'auteur. L'auteur est ici l'espace temps qui, au départ, n'avait pas forcément pensé à une éventuelle exportation de sa production qui, d'ailleurs, serait en train de se travailler encore et toujours dans les laboratoires. N'empêche que le vaccin est sollicité [déjà] par d'autres acteurs (espaces temps), notamment la postcolonie de Mayotte. Cet acteur n'aurait, semble-t-il, pas encore en main la licence d'exploitation, ni même la technologie qui l'accompagne. Néanmoins, il ne va pas s'empêcher d'entreprendre. La confusion qui va régner dans l'entreprise, c'est-à-dire les pratiques subversives et nécrophiles qui vont s'observer ne constituent-elles pas le prix à payer pour le dérobement de produit d'autrui ? Ou seraient-elles les conséquences d'une administration d'un médicament dont la mise au point n'est pas effective ? Ou encore, doit-on y lire une incompatibilité tout simplement de propriétés entre un produit et un *espace temps* ?

Nous aurons des réponses à ce questionnement en commençant par traiter les questions suivantes se trouvant au service des hypothèses de départ. Dans quelle mesure notre dispositif PEL est-il un produit de sociétés modernes, c'est-à-dire un ensemble de discours et de pratiques de pays modernes visant la résolution des problèmes de leurs sociétés, et en cela difficilement compatible avec les propriétés de la *mahorité* ? (I).

Mais finalement, les projets éducatifs locaux que nous avons [eu] à asseoir dans les communes de Mayotte ne peuvent pas totalement être des produits de sociétés modernes puisque nous y avons mis du nôtre. Nous ne nous sommes pas contentés seulement de plaquer un modèle que nous avons vu à la télévision, ou mémorisé à partir d'un enseignement

magistral. Nous nous sommes évertués à prendre en compte des paramètres du terrain pour penser le dispositif. Quels sont les tenants et les aboutissants de ce dispositif (II)?

Aussi, peut-être que le canevas était déjà « trop » moderne et de ce fait aura laissé trop peu de place à une intégration suffisante et satisfaisante des paramètres des lieux ? Il serait sans doute judicieux de décliner les conditions d'émergence, de mise sur pied, « d'accouchement » de ladite politique éducative locale (III).

I. Les projets éducatifs locaux : une conception de sociétés modernes

Même si c'est depuis la circulaire « Calmat-Chevènement » en 1984 que l'on inaugure les premières politiques d'Etat en matière d'aménagement du temps de l'enfant, c'est en juillet 1998 que « l'expression projet éducatif local prend véritablement son essor avec la naissance du CEL (contrat éducatif local) »⁴⁵. La circulaire de 1984 arrive dans un contexte bien précis où l'école républicaine française est en crise en France métropolitaine [...] ⁴⁶. Selon Véronique Laforets « elle vient renforcer l'idée, déjà sous-tendue en 1981 par la création des ZEP, que d'une part l'école ne suffit plus à assumer ses missions d'éducation, et que d'autre part les solutions sont à trouver dans l'espace local ».

Les textes qui suivent l'année 1984 et qui se poursuivent jusqu'en 1998 s'intéressant à l'enfant et au jeune arrêtent différentes procédures :

- contrats bleus ;
- contrat d'aménagement du temps de l'enfant ;
- aménagement du rythme de vie de l'enfant et du jeune ;
- aménagement des rythmes scolaires ;
- etc.

Toutes ces procédures témoignent d'un certain degré de maturité (en tout cas d'un certain état d'avancement) en termes de connaissance scientifique de l'enfant. Même si on a coutume de la réserver à une population réduite qu'on nomme « élite », s'agissant de connaissance scientifique, la conscience collective finit par s'en imprégner au fur et à mesure que celle-ci se diffuse par les divers canaux de communication existants.

Le glissement des politiques éducatives du national (Etat) vers le local a dû aller de pair avec la décentralisation des politiques permise par la loi du 2 mars 1982. Si au moment de sa promulgation, l'avènement semblait surprenant et inattendu pour les collectivités territoriales, une vingtaine d'années plus tard le concept a commencé à faire ses marques dans les consciences. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que les politiques éducatives territoriales (de 1998 à nos jours), que ce soient celles portant sur le temps scolaire ou extrascolaire (le contrat de ville, le contrat éducatif local, contrat temps libre, etc.) ont été mises en place pour faire face à des problèmes bien précis repérés sur des territoires bien identifiés, en se basant sur une réalité sociale rapportée par des lecteurs du social (spécialistes, techniciens ou autres).

Or, on sait que la réalité sociale métropolitaine a très peu de choses en commun avec ce que connaît l'outre-mer français qui reste d'ailleurs à la marge sur presque tout, y compris ce qui relève des études nationales. Ainsi que nous le rapporte Françoise Vergès : « Ces terres,

⁴⁵ Véronique Laforets. *Projets éducatifs locaux : l'enjeu de la coordination*. INJEP 2006, Cahiers de l'action n°6

⁴⁶ Cette crise ne semble pas se manifester encore dans les territoires d'outre-mer. En ce qui concerne Mayotte, en tous cas, à cette époque l'école joue son plein rôle d'ascenseur social.

françaises dans la loi, restent en dehors du récit national, des grands débats, et même très souvent de l'information. Ainsi les statistiques nationales sur quelque sujet que ce soit (éducation, chômage, urbanisation, santé, racisme, salaires...) n'incluent jamais les outre-mer.»⁴⁷

Ces dispositifs multiples composant les politiques éducatives territoriales métropolitaines, au-delà des besoins auxquels elles cherchent à répondre, sont des produits de contextes donnés, pour des publics particuliers, portés par des hommes et des femmes caractérisés par un certain habitus. Il s'agit donc d'une production sociale, culturelle et intellectuelle contextuelle, voire circonstancielle, avant que les formalisateurs de sa praxis œuvrent pour la décontextualiser et en faire une théorie pouvant être exportée.

Dans le même ordre d'idée, il y a la question du moment d'émergence des politiques éducatives locales. Peut-on penser la possibilité de voir émerger des projets éducatifs locaux dans les années 1950 ? La probabilité fut minime. Ils apparurent vers la fin des années quatre-vingt-dix, parce qu'ils avaient besoin d'un concours de circonstances des années précédentes pour naître. Et les méthodologies de mises en place qui y sont liées, bonnes ou mauvaises, sont également le produit d'histoires, histoire du baby-boom, histoire de mai 68, histoire de la démocratisation du système scolaire, etc....

Pour illustrer ce que je cherche à faire comprendre, prenons l'exemple des intérêts thématiques ayant animé la sociologie de l'école. Avant de s'intéresser aux pratiques pédagogiques des enseignants (niveau micro) pour mettre en exergue les inégalités de réussite scolaire, elle s'intéressa d'abord aux problématiques se situant à un niveau macro : catégorie socioprofessionnelle par exemple, puis l'effet établissement, ensuite l'effet enseignant et pratique pédagogique, etc. Il y a une logique historique qui préside aux évolutions scientifiques dans tout champ. Arriver au PEL comme alternative à la résolution des problèmes éducatifs qui se posent a suivi une logique du même ordre.

Poursuivons l'illustration en montrant la contribution du processus la démocratisation de l'école. L'avènement des projets éducatifs locaux arrivent lorsque la démocratisation de l'école a fait un bon chemin, c'est-à-dire lorsque l'école a formé un certain nombre de citoyens. Un nombre nettement supérieur à la moyenne comparé aux années antérieures non comptabilisées dans le mouvement de démocratisation de l'école. Ce public va arriver au marché de l'emploi. Il va falloir créer du travail pour ces gens-là. Parce qu'il y a là des ressources disponibles et parce que l'école est en crise, cet état de fait va constituer une éventualité possible, et de surcroît une perspective possible qui va interpeller les imaginations.

Mais encore, ce public qui est instruit va participer au débat sur l'école en particulier, et sur l'éducation en général. Les acteurs ayant la légitimité de parler de et pour l'éducation vont être plus nombreux. Il n'est pas étonnant si les lieux d'éducation se multiplient. Mais encore, la possibilité pour les nouveaux acquéreurs de légitimité de discourir et d'agir sur l'éducation se présente comme un processus naturel. En ce sens qu'ils avaient les bouches comme cousues lorsque les yeux n'y voyaient pas. Toujours est-il que l'on n'est mieux servi que par soi-même. Ces nouveaux venus ne vont pas seulement s'exprimer pour les autres sur l'éducation, mais ils vont se réclamer des places, d'une manière ou d'une autre. Et si l'on admet que la vocation de toute politique c'est de remettre de l'ordre, alors la démocratisation de l'école a apporté du grain à moudre avec sa mise au monde d'une génération plus

⁴⁷ In Pascal Blanchard et al. *La fracture coloniale*. pp. 67

importante de lettrés. La remise à l'ordre a plaidé en faveur d'une recomposition dans le champ éducatif, celui-là même qui, au premier chef, a engendré le désordre. Participent de ce rééquilibrage la dilatation du corps des personnes légitimes, du corps professionnel des éducateurs et logiquement des espaces de pratiques d'éducation, et finalement des référentiels de l'éducation, dont les projets éducatifs locaux sont l'une des variantes.

A titre d'étayage à ce processus de recomposition, Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig, méditant sur la question de l'évolution de *l'Etat et la gestion publique territoriale*⁴⁸, nous enseigne que « *si la nature des enjeux publics change, les cadres cognitifs et normatifs évoluent aussi* ». L'évolution des centres de gravités des préoccupations politiques et de leurs modalités d'administration ou de résolution a procédé d'une certaine logique : « *la logique de production se calait sur des activités dites de « services publics » qui renvoyaient à la satisfaction des besoins à l'aide d'équipements, d'aides et d'allocations de ressources. [...] Le changement de nature de l'incertitude bouleverse les rapports entre les acteurs. Ce sont ceux installés à proximité du territoire qui opèrent à la définition des problèmes* ». p. 598. Encore une fois on voit assez bien que si on arrive à une émergence des politiques à partir des territoires, c'est parce que le territoire aura acquis une certaine maturité en terme de disposition de ressources humaines (techniques et intellectuelles) et sans doute financières lui conférant légitimité et habileté à prétendre faire ce qu'il fait.

On aura retenu que l'intérêt porté au modèle de développement, posant le principe d'une prise de départ du local, n'est pas fortuit. Moïse Léonard Jamfa Chiadjeu⁴⁹, évoquant des raisons de la crise des Etats africains sous l'angle de l'éducation, rapporte que « *quel que soit le territoire colonial pris en considération, quel que soit le système d'administration appliquée par le pouvoir colonial [...] l'école est demeurée un instrument du « pacte colonial »*. *Le système éducatif tel que conçu par le pouvoir colonial n'était pas de nature à assurer le bon fonctionnement de la machine bureaucratique de l'Etat postcolonial pour deux raisons au moins : l'une quantitative, et l'autre qualitative* ». p.63. Comprenons qu'il y a un pré requis nécessaire pour permette une assise convenable à tout objet politique.

Parvenir à l'option PEL se fit après passage en revue de tant d'autres façons de faire, multiples et diverses. Il y eut alternance entre expérimentation et formalisation de praxis, caractérisée par des mouvements de déconstruction/reconstruction, toujours contextuels. Le produit final qui sera estimé par certains de ses promoteurs comme exportable est en fin de compte un produit technique de haute gamme, requérant une technicité de haut niveau, avec ses « on ne dit pas » ou ses « ne pouvant pas être dits ». C'est pour cela que l'auteur de l'œuvre ne doit pas être loin pour qu'à chaque nœud il puisse être là pour le dénouement en vue d'un accompagnement optimal. Si je parlais de droits d'auteurs plus haut, c'était justement pour s'assurer de la présence constante des sources de production, plus à même d'être universalisables que le produit lui-même.

On entend dire aussi, lorsque l'on écoute les promoteurs du développement local, que ces nouveaux modèles de développement voudraient éviter la répétition d'erreurs commises par des schémas de développement (aujourd'hui estimés) inappropriés ou inadaptés ayant été diffusés dans le passé pour résoudre les problèmes d'alors. Parler d'inadaptation est une évidence puisque les problèmes ne sont toujours pas résolus. En revanche, se donner comme ambition d'éviter une répétition d'erreurs semble être un projet dénué de sens. Puisque cette

⁴⁸ P. Duran et J-C. Thoenig. *L'Etat et la gestion publique territoriale* (1996), [http : www.persee.fr](http://www.persee.fr)

⁴⁹ Moïse Léonard Jamfa Chiadjeu. *Comment comprendre la « crise » de l'Etat postcolonial en Afrique ?* Bern, Peter Lang, 2005.

réalité sociale d'une époque passée dont on voudrait épargner une répétition d'erreurs n'existe plus.

Dans certains champs disciplinaires comme l'archéologie, il est possible de remonter le temps et de saisir un passé grâce à la pratique de fouilles archéologiques. Pour comprendre la réalité sociale d'un passé aussi efficacement, je ne pense pas qu'on puisse se livrer à une « fouille sociologique ». Car, dans ce domaine la réalité est mouvante, instable et très complexe. C'est une réalité qui, au final, nous échappe. On ne peut au mieux que rassembler quelques bribes d'éléments qui donnent un aperçu partiel d'une réalité qui n'est plus.

C'est pour cela que prétendre élaborer et livrer des outils en une ère X+N et prétendre qu'ils conviendraient à la résolution des problèmes d'une ère X significativement différente de la première, relèverait d'une pure et simple mystification. Surtout si le promoteur de l'outil reconnaît qu'il faut avoir une connaissance la plus précise possible de la réalité sociale. Ne pouvant plus désormais remonter le temps à l'instar des archéologues, les promoteurs des nouveaux outils de résolution des problèmes sociaux ou éducatifs resteront impuissants par rapport à ce passé regretté, tout comme leurs outils resteront sans effet. Il leur restera à les administrer dans leur époque (ère X+1). Auquel cas, l'ambition d'évitement de la répétition d'erreurs ne sera plus à jour.

L'autre face de l'alternative qui reste possible, dans le projet ambitionnant de ne plus répéter les mêmes erreurs, c'est aller les administrer dans des territoires – comme on a coutume de le voir – généralement éloignés des pays d'émergence et de formalisation des outils. Ceux-ci sembleraient afficher un état de développement d'un pays qui prendrait l'apparence d'un « déjà vu ». Mais comme il est dit – à juste titre d'ailleurs – autres lieux, autres mœurs, se posent des problèmes d'articulation et d'accommodation des propriétés des outils importés aux caractéristiques propres de la cellule sociale réceptrice. René Bureau ne le dira jamais assez : *« une technique donnée fait partie d'un ensemble. Lorsqu'elle « s'expatrie », elle rencontre un ensemble différent de son ensemble originel, c'est bien clair. Mais la difficulté est accrue par le fait que cette technique « quitte » sans problème un ensemble où elle est coupée des légitimations d'ordre culturel, où elle a trouvé sa légitimité en elle-même, de son existence seule, ou tout au moins de l'existence d'un ensemble exclusivement technique, et elle « débarque » dans un contexte où les légitimités sont aussi, sont surtout, d'ordre éthique, symbolique et religieux »*⁵⁰. pp.169-170.

Ce qui fait que dans bon nombre de cas, on se retrouve dans cette situation utopique d'application de la conception rousseauiste de l'éducation négative. Puisqu'elle impliquerait, entre autres choses, que l'ensemble des adultes prenne au préalable le chemin de l'école. Pari difficile, n'est-ce pas ? Tout cela, en vue de prédisposer la matrice sociétale à l'accueil de la nouveauté. Il s'agit là d'une approche rarement vue. Elle se présente sous un angle encore plus utopique dans cette ère où les projets de sociétés à grande échelle sont de plus en plus rares.

Le défi à relever n'est pas moins difficile en ce qui concerne l'école que nous envisageons d'instituer au travers la mise en place de nos projets éducatifs locaux. Avant de décliner les enjeux et les contraintes s'invitant dans cette entreprise, convenons-nous tout d'abord de ce que j'entends par projet et le contenu du PEL. Je fais mien une définition que j'ai puisée dans

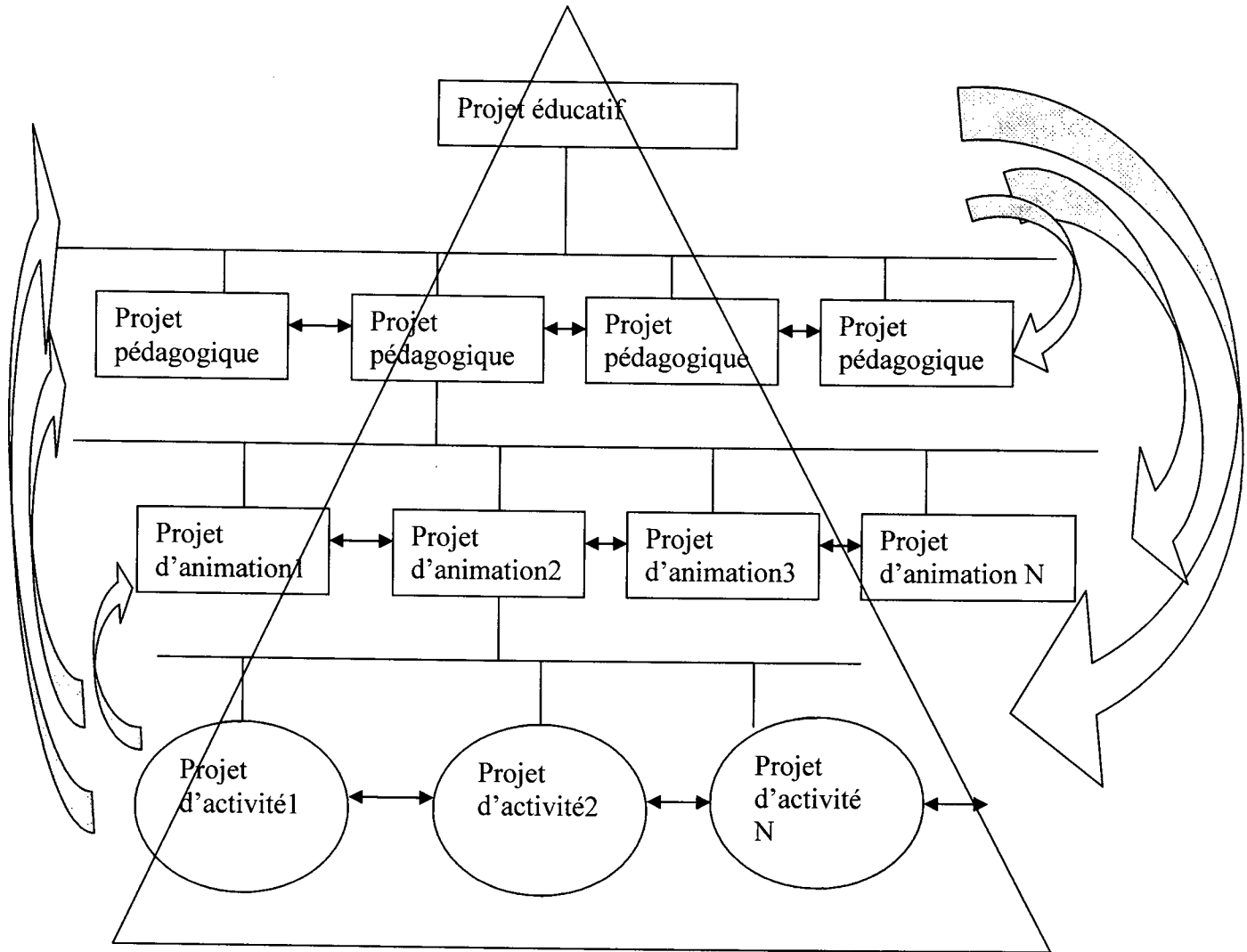
⁵⁰ René Bureau. *L'homme africain au milieu du gué*. Paris, Karthala, 1999.

un ouvrage collectif⁵¹ *ce que manager par projet veut dire* indiquant que « *le projet présente un caractère dual, à la fois défini comme une intention, l'idée de l'objet final que l'on veut créer et qui n'est pas encore terminé, mais aussi comme une réalisation en cours, le passage de l'intention à l'action, le processus méthodologique qui permet de réaliser l'intention* ». Le principe des projets PEL embrasse cette définition. Une certaine démarche qui se donne de se calquer sur une démarche de projet les caractérise. Voyons de quoi il s'agit, de sa théorie à la pratique.

⁵¹ Alain Asquin. Christophe Phalcoz. Thierry Picq. *Ce que manager par projet veut dire*. Paris, Edition d'Organisation, 2005.

II. Le dispositif PEL, de la théorie à la pratique

II.1. La notion et la démarche de projet (schéma n°1)



Légende :

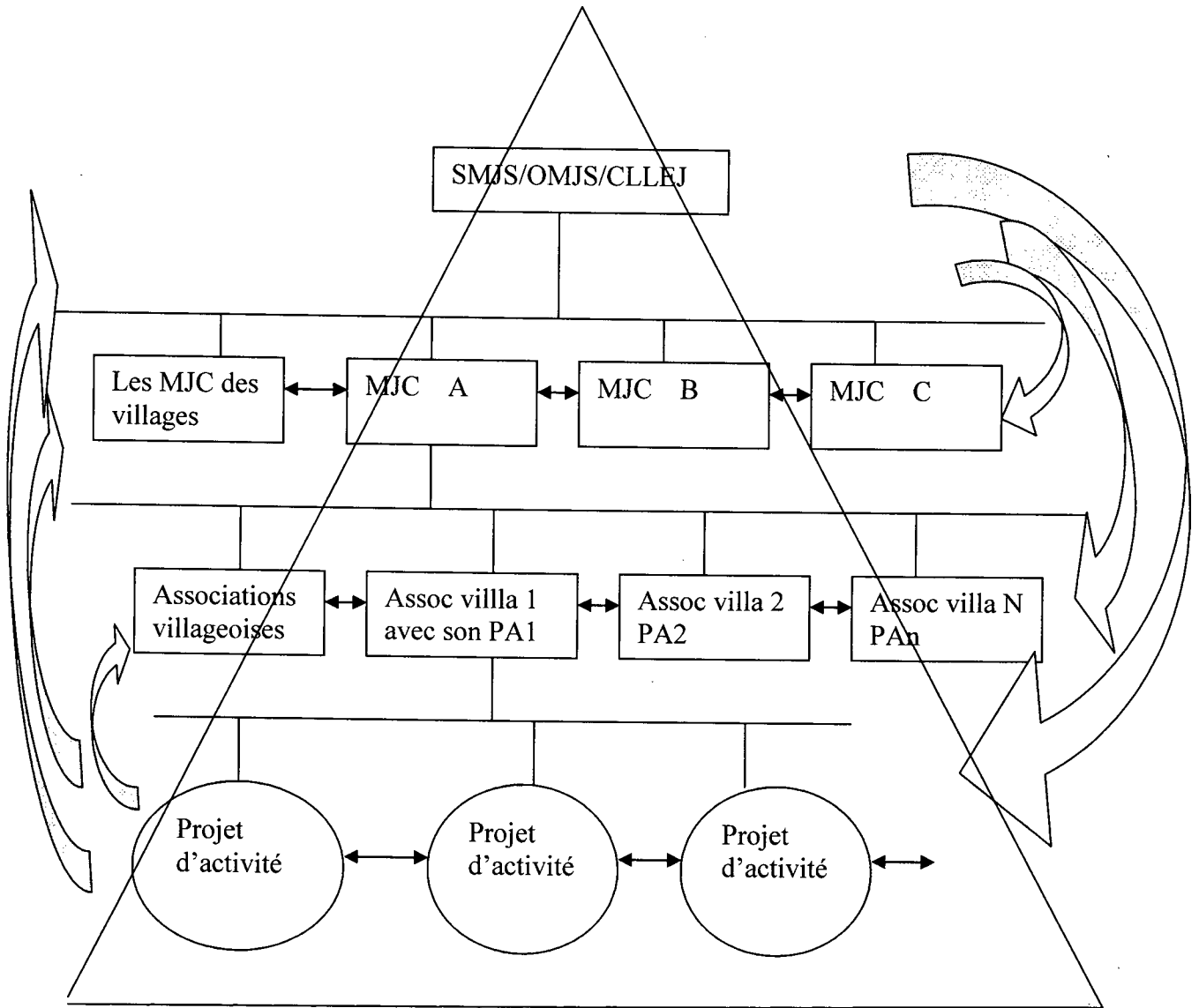
↔ Complémentarité

| donne un ou plusieurs ...

↪ est au service de...

↪ se décline en

II.2. Démarche de projet appliquée au dispositif PEL (schéma n°2)



Commentaire des schémas

Le Projet Educatif (PE) (désigné parfois *projet institutionnel*)

a) nature et contenu

C'est ce qu'on a l'intention de faire dans le domaine de l'éducation, plus précisément ce qu'on a l'intention de faire au regard des jeunes générations à propos de leur devenir. L'observance du PE doit offrir une image de l'adulte dans sa société de demain, de l'homme ou de la femme façonné et marqué par un certain nombre de valeurs. Ici on tente d'arrêter des éléments de réponses à une question faussement simple qui peut se formuler comme suit : quelle société voulons-nous ?

Répondre à cette question revient à poser les finalités de l'éducation. La notion de finalité désigne les idéaux que l'éducation poursuit à long terme. Les objectifs sont plus abstraits. Les idéaux sont issus, selon les époques et les sociétés, des doctrines philosophiques, théologiques ou politiques et sont en lien étroit avec la conception que celles-ci proposent de la destinée de l'homme, du sens de la vie et de la fonction des sociétés humaines.

b) élaboration

L'élaboration d'un projet éducatif ne peut pas être faite par n'importe qui. N'importe qui peut se prétendre éducateur mais tout le monde n'est pas pédagogue, c'est-à-dire penseur de l'éducation (Philippe Meirieu et Michel Develay). Le PE est élaboré par des personnes pouvant entreprendre une certaine lecture de la société actuelle et capable de s'inscrire dans une démarche prospective et qui généralement sont des garants de quelques valeurs humaines partagées par un grand nombre.

Les artisans du PE partent de constats de faits de sociétés, de ses dysfonctionnements, de ses fléaux dans l'environnement proche ou lointain et tentent de transcrire tout cela en besoins. Le PE est élaboré et porté par une institution responsable de l'éducation. Il s'agira ici, dans le cadre du PEL, de la mairie.

c) utilité

Le PE est un document de référence. Il propose un cadre à toute action, à tout projet devant rentrer dans le dispositif de la politique éducative puisque c'est à travers celui-ci que nous devons lire les finalités de l'éducation. Il s'évalue selon des délais assez longs et les observations sur lesquelles se fonde l'évaluation portent sur des faits sociaux globaux. On apprécie « la santé » de la société.

Le Projet Pédagogique (PP)

C'est un document au service du projet éducatif. On y poursuit des buts (ce que l'on se propose d'atteindre à moyen terme en vue d'atteindre les finalités posées). Dans le milieu de l'animation, son élaboration incombe au directeur de CVL qui au préalable aura pris connaissance des orientations du PE. Le PP propose une stratégie à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le PE. Il est validé par l'organisateur (détenteur du PE), avant qu'il ne soit mis en œuvre, pour attester en quelque sorte de sa conformité avec la politique

générale arrêtée dans le PE. Bien que son élaboration relève de la responsabilité du directeur, l'ingéniosité de celui-ci doit le conduire à laisser une place aux animateurs. La production des animateurs doit s'accommoder de celle du directeur pour constituer en définitif le projet pédagogique. Le PP s'évalue à la fin du séjour si on avait affaire à un centre de vacances par exemple ou de la période de vie d'un dispositif bien identifié. Les observations sur lesquelles repose l'évaluation portent généralement sur la nature des comportements. On apprécie une évolution, la nature d'un changement.

Le Projet d'Animation (PA)

Que faut-il entendre par *animation* ? Hachette (dict. universel) propose la définition suivante : *caractère de ce qui vit, bouge. Par exemple : l'animation de la rue. (En Afrique) sensibilisation des masses à une idéologie politique par des activités publiques (danses, chants, etc.)*. La jonction de ces deux acceptions mais sans perdre de vue la dimension éducative qui nous est chère offre une définition qui convient parfaitement au sens que je voudrais donner à l'entreprise, puisqu'il s'agit ici d'éducation populaire.

Un PA est en principe établi par une équipe d'animation ou d'animateur, sous l'œil vigilant du directeur. Ce dernier veille à ce que le contenu du PA s'articule avec les stratégies qu'il entend mettre en place et en même temps qu'il soit aussi au service du PE. Le PA explicite comment les animateurs appliquent la stratégie stipulée dans le projet pédagogique. Sa durée est celle de la collaboration entre les animateurs et le directeur (ou le dirigeant associatif).

La mise en œuvre d'un projet d'animation peut se faire en un ou plusieurs temps d'animation. Un temps ou un moment d'animation peut être long ou court, il peut durer quelques minutes tout comme il peut durer quelques heures. Ici, on s'inscrit dans une logique plus opérationnelle comparée à ce qu'on attend des objectifs définis au niveau du projet pédagogique. Un temps d'animation contient une ou plusieurs activités.

Le Projet d'activité (Pa)

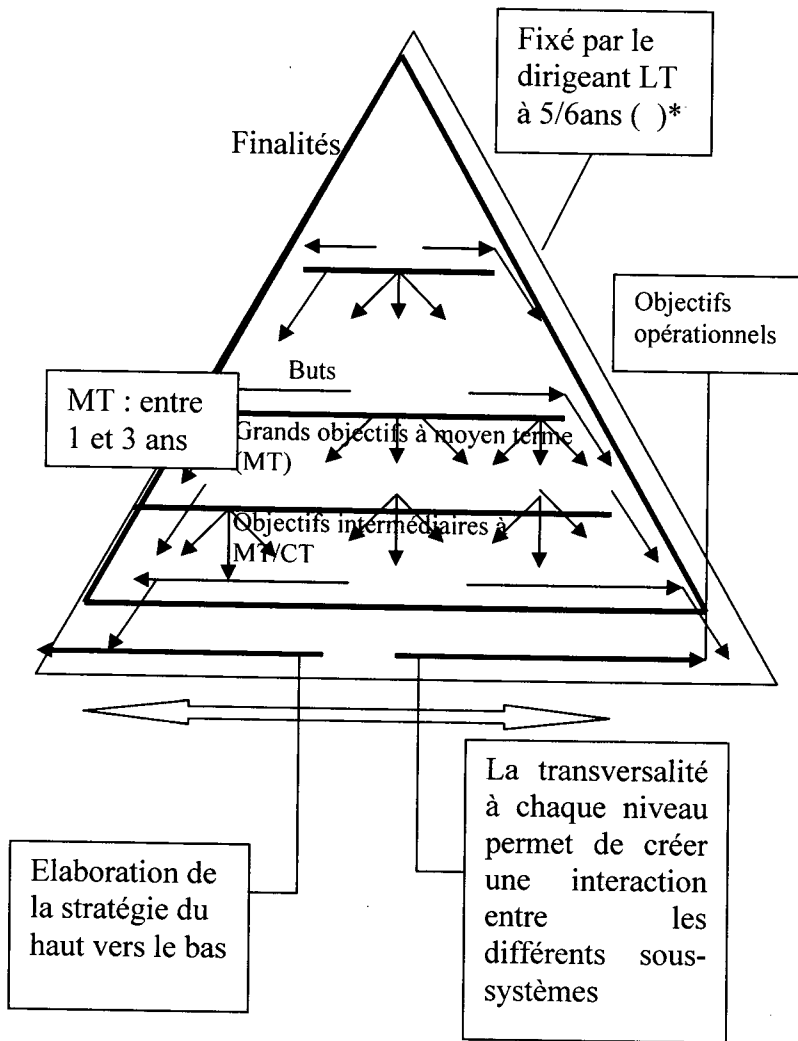
Son élaboration est a priori de la responsabilité de l'animateur, qui aura aussi pour rôle de le mettre en pratique. Tout comme le PP n'est pas hermétique aux « désirs », aux souhaits, aux propositions des animateurs, les projets d'activité et d'animation ne doivent pas non plus l'être pour les jeunes. Sinon, comment serait-il possible de faire vivre des vacances à des jeunes si ce temps libéré reste synonyme d'un temps d'aliénation ? L'évaluation d'une activité a lieu à la fin de l'activité. Les protagonistes ayant pris part à la réalisation de l'activité, aussi bien l'organisateur que le bénéficiaire, doivent prendre part à son évaluation.

Toute activité prenant place dans le projet d'animation s'appuie sur des valeurs. Ces valeurs se retrouvent définies dans le PE. Toutes les activités, dès lors qu'elles ont légitimité de prendre place dans le programme d'animation, sont au service à la fois du projet pédagogique et du projet éducatif. Les projets, dans leur ensemble, sont fortement imbriqués. Une nécessaire articulation et cohérence, tant horizontale, diagonale que verticale, entre les différents niveaux d'intervention des différents acteurs est indispensable. Comment appliquer cette conception sur le terrain ?

Nous avons à Mayotte des communes qui sont composées de villages dont la configuration se prête à l'expérimentation de la « conception PEL ». Excepté la commune chef-lieu et les deux communes de Petite Terre avec des caractéristiques particulières, les autres communes se composent de deux à six villages. Une dynamique de construction d'une maison de jeunes et de la culture (MJC) y est en train de se généraliser au bénéfice de tous les villages et « villes ». Une structure communale ou un service municipal peut être l'instance responsable ou de référence du Projet Educatif. Les MJC réparties dans les villages divers, qui sont des biens de la mairie, sont visées pour constituer des services relais de diffusion de la politique éducative du territoire communal. Leurs actions *a priori* seront au service des grands objectifs à moyen terme et/ou des objectifs intermédiaires. Rien n'empêche de les voir travailler des objectifs opérationnels à court terme, voire à très court terme si elles disposent des moyens appropriés. Les associations villageoises, étant directement au contact avec l'activité d'animation et d'encadrement de jeunes, ne disposant pas toujours des compétences requises pour travailler les objectifs visés à long terme, seront les instances de références pour la concrétisation du projet en se mettant au service des objectifs opérationnels, au moyen de leurs projets d'activités (schéma 2). Les flèches horizontales et les traits verticaux voudraient signifier la même chose que dans la pyramide stratégique d'André Fossourier⁵² (prochain schéma) à savoir un fonctionnement grâce au principe des « ramifications » verticales et de la « transversalité » avec une cohérence des objectifs au niveau horizontal.

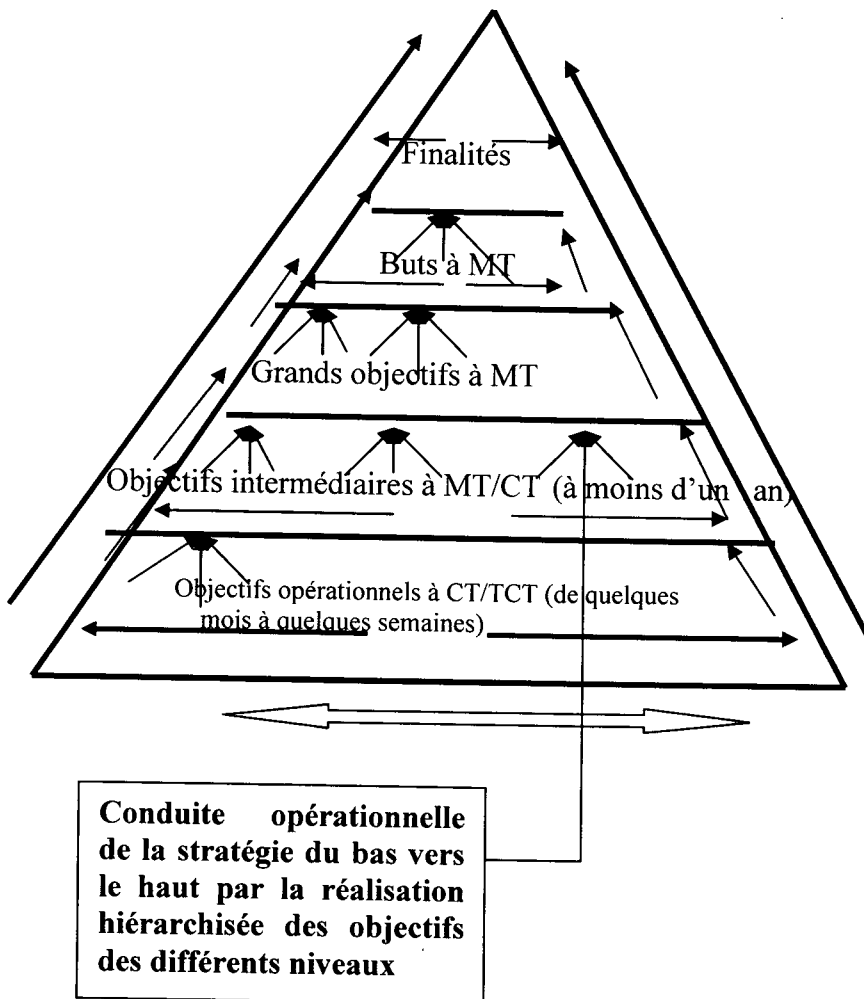
⁵² André FOSSOURIER, professeur Paris X- Nanterre, pyramide stratégique présentée dans le cadre d'un séminaire de « Management Stratégique » en « Master Finance- Contrôle » et de son intervention à l'INJEP, cycle consultant

Schéma 3 : *pyramide stratégique* d'André Fossourier (se référant à une entreprise à but lucratif)



()* Les délais indiqués ici ne sont pas forcément les mêmes dans le domaine éducatif où ils peuvent connaître des échéances plus longues.

Schéma 3 bis (André Fossourier)



La conduite opérationnelle de la stratégie, que ce soit du bas vers le haut ou du haut vers le bas, exige que les acteurs impliqués dans le projet s'approprient l'ensemble des objectifs assignés au dispositif. Même s'ils n'ont pas tous à produire le même travail, les acteurs doivent être conscients qu'ils sont complémentaires et qu'ils sont tous au service d'un seul et même projet, malgré le fait que l'on peut être amené à distinguer plusieurs projets de moindre envergure. La somme des multiples et des divers projets s'inscrivant dans le dispositif PEL doit toujours être égale à 1. L'unicité de tout projet est une dimension fondamentale.

Le schéma 3 bis ne semble pas tout à fait correspondre à la réalité des choses dans le milieu éducatif. Il peut être complété. La diversité et la multiplicité des cultures en présence participant toutes à l'entreprise éducative visent difficilement les mêmes buts. Mais aussi ce n'est pas évident de pouvoir regrouper toutes les personnes légitimes à l'exercice de la pratique éducative afin de les sensibiliser aux différents objectifs et finalités visés. J'esquisserai une représentation schématique plus loin dans le chapitre « perspectives » prenant en compte les données qui viennent d'être versées.

Quelques tâches suggérées au niveau des structures relais (CCLEJ, OMJS ou MJC)

L'aide technique dans le montage des projets divers.

Le rassemblement des divers projets des associations de la commune pour de multiples objectifs :

- Etablir une grille d'animation par village (travail qui sera fait aussi par les MJC dans les villages qui en sont pourvus) et pour la commune (rôle fédérateur) ;
- Identifier des besoins en formation au regard des dirigeants associatifs (partant de l'observation ou d'une analyse minutieuse des productions des associations villageoises) ;
- Accompagner, soutenir la réalisation des projets des associations villageoises ;
- Conseiller et veiller à la conformité des actions par rapport aux ambitions du projet éducatif local ;
- Assurer la collecte ou la production de données importantes susceptibles de constituer matière à réflexion pour l'entreprise éducative de la commune.
- Mettre en place un plan d'entretien des équipements sportifs, de gestion et d'entretien des équipements sociaux éducatifs en partenariat avec les associations villageoises.
- Etablir les projets et dresser les bilans relatifs à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs et socio-éducatifs.
- Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du service et assurer la coordination.
- Travailler en partenariat avec les établissements scolaires, les parents d'élèves sur les projets d'écoles.
- Assurer un relais avec les institutions extra-communales, entre les associations villageoises et la mairie, constituer un carrefour, un centre de ressource, une plateforme.
- Etc.

« L'analyse » des projets des associations villageoises doit conduire les administrateurs des CCLEJ et OMJS⁵³ à apprécier l'offre d'encadrement proposée dans un village. Les questions suivantes doivent y avoir leur place : par rapport à l'effectif des jeunes et des enfants d'un village donné, est-ce que l'offre d'encadrement, l'offre d'animation est satisfaisante, acceptable ? Est-ce que les différents publics (catégorie d'âge) sont pris en compte ? A défaut, les services communaux peuvent réunir les associations du village concerné et leur suggérer de réajuster leurs projets en vue de faire place à tous les jeunes dans le programme d'animation du village par exemple. Cela peut se voir en termes de prise en compte de toutes les catégories d'âge mais également en termes de recouvrement des espaces temps vides.

Le CCLEJ et l'OMJS pourraient se répartir les tâches dans certains domaines. La répartition peut se faire en fonction de la répartition des compétences des personnes ayant des responsabilités dans ces associations, en fonction des secteurs d'activités (culturelles, sportives), en fonction de l'importance des projets. Ils continueront à mener leurs actions traditionnelles, centre de vacances et centre de loisirs, etc. Ces structures communales doivent beaucoup plus mettre en avant les actions favorisant la cohésion, l'échange entre les jeunes

⁵³ CCLEJ : centre communal de loisirs des enfants et des jeunes. OMJS : Office « municipal » de la Jeunesse et des Sports. Ce sont toutes deux des associations lois 1901, dirigées ces derniers temps pour la plupart par des personnes élues lors des assemblées générales même s'il reste encore quelques structures qui connaissent des dirigeants nommés par l'équipe municipale parmi les élus. Dans le dispositif PEL, il était aussi question de répondre à une commande orale des élus, aussi bien du Conseil général que des mairies, définir et distinguer les missions des CCLEJ, OMJS et MJC (maison des jeunes et de la culture).

dans la commune et avec des jeunes d'ailleurs, les actions qui semblent dépasser les compétences des associations villageoises et des MJC.

Voilà en gros le principe qui caractérisait ces dispositifs PEL. L'objectif premier de l'entreprise était d'aboutir à une structuration du tissu associatif, à une structuration et une cohérence dans les activités d'animation et d'encadrement des jeunes. L'entreprise dans un premier temps visait cela. Un projet éducatif à proprement parler, c'est-à-dire entendu comme projet de société, avec ses déclinaisons en terme de finalités, de buts, des moyens ... bref, avec définition de référentiel, est loin dans ce contexte d'avoir droit de cité. J'y reviendrai en ce qui concerne les motifs. Pour l'instant, je propose de décliner le processus de « mise sur pieds », d'« accouchement » du dispositif.

III. L'« accouchement » du dispositif

A titre d'information, ma candidature a été retenue, parmi quatre autres, après un examen de dossier, suivi d'entretien. Mon chef de service m'avait fait savoir qu'il allait attendre beaucoup de moi, pour pallier à des insuffisances que connaît la maison. J'ai retenu la commande et je ne voulais surtout pas décevoir mon directeur. Surtout que je lui avais promis qu'il n'allait pas regretter son choix s'il me retenait. Me voilà en poste en septembre 2004. J'ai succédé à une fonctionnaire de l'Etat. Elle appliquait les directives communes aux services déconcentrés de l'Etat comme en témoigne la lecture des comptes rendus établis. Les étapes qu'on pouvait observer sont celles préconisées par les textes de recommandations nationales trouvées également dans les archives. Je dois poursuivre son ouvrage. Je suis « chargé de l'aide aux communes, des politiques éducatives locales » entre autres missions figurant aussi dans les fiches de poste de mes deux collègues dames en place. Il y a un autre collègue dont je n'ai, jusqu'aujourd'hui, compris ni la nature de son poste, ni ses missions. Ses tractations capricieuses et stratégiques lui vaudront, quelques mois après mon arrivée, le titre de délégué à la vie associative. Notre délégué deviendra fantôme puisque seule la lecture du dépliant présentant l'organigramme du service rappellera son existence en tant qu'agent dépendant de la DSAJ.

Ce que j'aurai retenu de la commande verbale des conseillers généraux, communiqué par mon chef, ils veulent que l'on clarifie les missions des CCLEJ, des OMJS et des MJC. On m'a présenté de grosses chemises contenant compte rendu de réunions et bilans de ce qui a été fait sur les politiques éducatives locales. Je les ai vécues de l'extérieur, moi aussi, lorsque j'étais « civil » et président d'un CCLEJ. Mon chef m'avait d'ailleurs repéré dans une réunion PEL lorsque je livrais mes impressions sur l'approche institutionnelle d'alors qui fut menée.

Une fois passé sur l'autre côté du front, j'ai pris deux mois à étudier ces archives. J'ai produit un document livrant une synthèse des difficultés rencontrées, des atouts pouvant être retenus, des interrogations en suspens. J'ai diffusé ma production via la messagerie interne. Au troisième mois, j'ai produit un document intitulé « projet global d'animation » donnant une proposition sur la nouvelle démarche à adopter en intégrant les enseignements tirés du travail effectué ; dans lequel j'ai commencé par mettre à plat la notion de politique éducative locale. Partagé via la messagerie interne, pas d'avis en retour des collègues, sinon très peu portant sur des erreurs grammaticales. Seul le directeur et un collègue *mzungu* (un Européen qui est parti en 2005) donnait des avis sur le fond du document. Il y avait des observations qui parvenaient certes des collègues, mais il faut dire que celles-ci n'étaient pas de nature à induire des débats, de par leur statut d'éléments superficiels de complément. Les corrections une fois effectuées

équivalaient à un document validé et à une démarche approuvée. De surcroît, de la politique du Conseil général arrêtée, enfin presque.

Je n'ai jusqu'à ce jour pas compris la signification de la phrase qui consiste à dire « ce sont les élus qui posent les orientations politiques ». La seule fois que j'ai vu les conseillers généraux chargés de la Jeunesse et des Sports se présenter dans notre service pour prendre connaissance de nos propositions d'orientation, c'était en fin 2004. Et c'était plus sur la prise de connaissance des lieux, des agents, de ce qu'ils font quotidiennement (pour des élus nouvellement élus) que d'une discussion ou d'échange sur des orientations politiques. Par la suite, je réaliserai que les élus sont plus décideurs pour trancher sur des questions d'argent, de sa distribution, de la fixation de son montant qu'orienteurs de politiques.

Lorsqu'ils donnent des instructions via le directeur général des services, rien ne garantit l'exécution de la commande par des agents interpellés. Je pense à cette note⁵⁴ qui nous a été faite de produire un certain nombre de données à joindre aux rapports, permettant aux élus de mieux connaître l'association demandeur de subvention. Répondre à l'instruction exigerait de changer des habitudes de pratique. On a préféré faire la sourde oreille en attendant que le temps qui s'écoule fasse l'oubli. Cette incoordination entre les échelles montre que l'organisation connaît une structure illusoirement pyramidale. Cette réalité est loin d'être une nouvelle découverte dans les postcolonies. Achille Mbembe l'a déjà souligné : « *très souvent, il n'existe plus de hiérarchies ou d'organisation pyramidale centralisée en tant que telle. Les ordres émis par le haut sont rarement exécutés ; ou s'ils le sont, ce n'est jamais sans de profondes torsions et modifications. Les interlocuteurs changent constamment et à tous les échelons. Les attributions officielles ne correspondent pas toujours à des pouvoirs réels et effectifs* », p.116. [...] ⁵⁵

En ce qui concerne les politiques éducatives locales, je réalise que l'orienteur politique, jusqu'ici, fut moi-même. Même mes collègues n'y se sont jamais immiscés, pour ce qui est de la définition de son cadre et de ses orientations. J'ai beau sollicité leur intégration dans le dispositif en appelant à l'élaboration d'un projet commun de service. Les PEL sont restés « les projets d'Askandari ». Ils m'ont tellement laissé le champ libre que c'était ennuyeux. Je devais aller sur le terrain. J'ai produit un questionnaire d'enquête d'une vingtaine de page. Lorsque j'ai attendu en retour des avis, des critiques de la part des collègues, c'était le même scénario : R.A.S, rien à signaler.

Se posera par la suite la difficulté d'administration des questionnaires. Il fallait des personnes, du temps, du savoir faire pour cet effet. J'ai demandé à mes collègues, après concertation avec les correspondants locaux (animateurs communaux et agents occupant des postes fonjep), de proposer un budget pour ce travail. Pas de souci, des lycéens et étudiants ont été recrutés pendant leur temps libre pour l'administrer à la suite d'une séance de sensibilisation sur le contenu et la posture à adopter.

Viendra le temps d'exploitation des données. Entre temps, deux collègues hommes ont été recrutés. Ils ont brièvement participé à la mise en forme des données produites pendant le temps qui s'est présenté en eux comme temps libre. Ils s'en sont débarrassés aussi vite qu'ils ont trouvé d'autres préoccupations. Des instructions de demande de subventions les

⁵⁴ Note du DGS n°79 du 20 mai 2005, reçu le 30 mai, adressée aux directeurs et chefs de services portant sur les subventions aux associations.

⁵⁵ La réalité mahoraise ne correspond pas vraiment à cette grille de lecture de manière radicale. Toutefois, beaucoup de situations incitent à approuver cette affirmation.

attendaient. La mise en forme et l'exploitation des données effectuées, des documents bien ficelés, tout en couleurs sont édités et se sont faits circuler parmi les collègues. L'essentiel de l'attention aura été porté sur le « design » du document, des noms d'associations oubliés. Ensuite, très vite l'expression écrite passera à l'arbitraire des oubliettes. Les résultats du travail d'enquête seront présentés aux « populations » de communes concernées. On l'a fait sur trois communes. Des retouches y ont été apportées.

Les exemplaires qui seront communiqués dans les mairies subiront les mêmes sorts que ceux ayant atterri dans les mains des collègues. Nos interventions avaient lieux dans les communes demandeuses de notre contribution. Des communes ont sollicités notre concours au départ, par écrit, des productions ont été faites mais se sont montrées complètement fumistes, peu préoccupées par la suite. Les « chats à fouetter » semblaient bien se trouver ailleurs que dans la politique éducative locale.

Ensuite ce sera la phase d'expérimentation du dispositif dans trois communes. Il s'agissait d'expérimenter quelques axes de travail parmi de multiples proposés dans le cadre du PEL. Entres autres, une tentative de mise en cohérence, d'articulation des activités d'animation dans les villages et le territoire de la commune, une gestion rationalisée et optimisée des équipements socioculturels. Dans son opérationnalisation, les associations avaient à déposer leurs demandes de subvention dans les structures relais (autrement dénommées associations de coordination) au lieu de les déposer directement comme cela fut de coutume aux directions de la jeunesse et des sports.

Des actions de formation, d'aide au montage de projet devaient accompagner tous ces travaux PEL. Je me suis tourné vers les collègues dont les fiches de postes faisaient comprendre qu'ils en avaient la charge. Il y a toujours eu des pratiques d'évitement qui ont su faire en sorte qu'à chaque fois je me retrouvais contraint d'exercer le monopole d'orientation et de conduite des PEL et de toutes les régulations qui s'y rapportaient. Devrais-je déduire que l'on m'a laissé une liberté entière d'entreprendre ? Fut-elle vraiment une liberté ? Quelle stratégie peut-on déceler dans le jeu des acteurs s'étant impliqués dans la conduite des entreprises PEL ?

Ces acteurs sont des élus, des associations, la population « civile », des collègues. Il y a d'autres partenaires qui sont de manière directe ou indirecte au contact des PEL ou de ses actions, déployées ou pouvant l'être que je n'ai pas encore évoqués. Il y a la direction de la jeunesse et des sports, service déconcentré de l'Etat, des associations à carrure départementale tels que les CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), le CRIJ (centre régional de l'information jeunesse, la FEDAR (la fédération des associations rurales), mais aussi les acteurs de l'éducation populaire⁵⁶ comme corps professionnel émergent.

⁵⁶ Lorsque je parle de l'éducation populaire, il s'agit de l'éducation qui se distingue de l'éducation nationale et de la socialisation familiale, c'est-à-dire celle promue par les associations généralement à travers des activités d'animations, que ce soient sportives, culturelles, artistiques...

Troisième partie :

La majorité et la conduite des travaux PEL

« Sans foi, ni loi

Un salarié doit-il viser le travail bien fait ? Plaire à ses supérieurs hiérarchiques ou, à tout le moins, ne point leur poser de problèmes est autrement plus efficace. Un intellectuel doit-il dire ce qu'il pense ? Répéter ce que racontent ses voisins de coterie est infiniment plus prudent. Un homme politique doit-il œuvrer au bien public ? Soigner son image et sa communication est incomparablement moins risqué. On pourrait égrener longtemps les nouvelles normes comportementales générées par le cynisme ambiant. Croire à sa fonction sociale est devenu le signe d'une pathétique naïveté. Comme si les dés n'étaient pas pipés. Comme si chacun ne poursuivait pas son strict intérêt personnel au mépris, plus ou moins dissimulé, de valeurs désormais surannées. Quand tout le monde triche ou presque, bien sot est celui qui demeure honnête »⁵⁷.

⁵⁷ Eric Dupin. *Une société de chiens, petit voyage dans le cynisme ambiant*. Paris, Editions du seuil. 2006, p.11.

Chapitre 1

Espace professionnel comme prolongement de lieu de vie selon la doxa communautaire

Le milieu institutionnel et professionnel, loin d'avoir ses logiques et règles de fonctionnement propres. Il se présente comme un prolongement de lieu d'exercice des *habitus* traditionnels et postcoloniaux. Ceux-ci cohabitent difficilement avec les exigences comportementales requises pour l'assise de nouvelles modalités de gouvernance. Lorsqu'on cherche à les chasser, ils reviennent au galop et sont observables au travers des scènes multiples et variées. L'exercice du droit d'ainesse, le rapport à la chose écrite, le rapport au travail, à la chose publique, la nature du rapport à l'autre, à l'utilisateur, etc. sont autant de domaines fécondés par le poids de cet héritage.

I. L'exercice du droit d'ainesse

Le droit d'ainesse, caractéristique des cultures holistes et s'inscrivant de façon plus large dans le système vertical d'exercice de l'autorité (Sophie Blanchy-Daurel)⁵⁸, se voit attribuer toute sa place dans les relations professionnelles entre agents. L'ainesse est ici acquise à la fois par l'âge avancé et l'ancienneté de l'agent dans le service. Et comme ce droit tacite suppose l'observance d'un certain type d'attitude et de comportement dans son milieu originel d'application, les hérétiques qui sont généralement les plus jeunes et naturellement les plus acculturés (avec les tendances occidentales) peuvent se voir assez vite sanctionnés d'une manière ou d'une autre. Les plus patients contribueront implicitement à te préparer le terrain pour « te casser la gueule » en t'accordant des acquiescements *de bout de langue*⁵⁹ (développé plus loin). Les moins patients n'hésiteront pas à t'interpeller et te fixer tes limites. Comme on peut le voir dans ce mot d'un agent diffusé dans la messagerie interne : « *chers collègues, certes que je ne suis pas allé à l'école, je suis un bœuf qui n'a pas lu, mais il se trouve que j'assume quelques responsabilités au sein de ce service qui est la DSAJ depuis maintenant 10 ans. Durant cette période 4 directeurs se sont succédé et chaque fois il y avait une responsabilité de plus qui m'était signifiée. Comme je suis un bœuf qui n'a pas lu, je fais pareil que ceux qui ont été à l'école c'est-à-dire le même moyen de communication. [...] Mais chers collègues sachez que je n'ai pas à demander à quiconque la permission de m'absenter ni d'utiliser le véhicule de service la semaine ou le week-end. Si demande, il y a, c'est à Mr M... (le directeur) et en cas d'absence, celle qui assure l'intérim. Je n'ai donc pas de leçon de moral à recevoir ; peut-être les autres collègues mais pas moi. J'ai commencé à travailler depuis le 15 mars 1981 et à cette date là, bon nombre de vous étaient à l'école. D'ailleurs certains parmi vous ont bénéficié de mes services quand ils étaient au lycée. Car pendant cette période là, il n'y avait pas d'intelligents pour enseigner l'éducation physique, il y avait que des nullards comme moi...* »⁶⁰

⁵⁸ Sophie Blanchy-Daurel. *La vie quotidienne à Mayotte*. Paris, l'Harmattan, 1990.

⁵⁹ Un « oui de bout de langue » (*ewa ya tsa ya ulime*). Dans la culture mahoraise, on distingue plusieurs types de « oui », qui ne veulent pas tous dire « oui ». (Traité dans la sous partie « conformisme de façade »).

⁶⁰ Le directeur reprendra l'auteur des propos et l'interpellerà sur l'art et la manière de s'adresser à des collègues. Le directeur lui-même est plus jeune par rapport à quelques agents. Malgré la force managériale qui le caractérise, il n'est pas à l'abri de confrontations avec ces logiques culturelles traditionnelles. Mais encore, il n'est pas seulement jeune, il est en plus noir, c'est-à-dire un membre qui s'est démarqué du groupe d'appartenance, qui aurait violé le principe égalitaire traduit par la logique des « excréments de chèvre ». Notre inconscient ne s'est pas encore vraiment familiarisé avec l'éventualité « directeur noir ».

Après parcours d'une telle allocution, qui se permettrait de s'aventurer dans le territoire de cet agent (à part le directeur des lieux)? Il est clair qu'une telle attitude rend stérile toute relation professionnelle entre agents. Les espaces démocratiques s'effacent avant de naître. L'ancienneté, cumulée à l'âge, est ici synonyme d'accumulation de savoir qui ne peut pas se remettre en cause. Elle est aussi synonyme de personne et de personnalité intouchables. Cette caractéristique se lit aussi du côté des techniciens locaux. Les animateurs communaux font partie des premiers agents à investir le terrain au début des années quatre-vingt-dix, plus précisément en 1993 pour la plupart. Il y en a un ou deux par commune, recrutés à un niveau troisième du collège dans l'ensemble. Ils ont bénéficié à l'entrée d'une formation de niveau V (BAAPAT). Très peu ont continué à se former. Quelques uns sont allés jusqu'en BEATEP (diplôme professionnel de niveau IV).

C'est un public « difficile ». Ils ont investi un terrain « vierge ». Ils étaient les rares agents à savoir ce qu'il convenait de faire dans ce domaine. Mais ceux qui les observent ou qui les emploient n'ont jamais été convaincus d'une exigence technique particulière du métier pour prétendre l'exercer. Le cas de ce maire qui a converti ses agents en « dépoussiéreur » de livres dans une bibliothèque pour l'un et garde champêtre pour l'autre, en est une illustration. Les animateurs communaux n'ont pas pu à leur tour s'organiser de manière à réfléchir sur leurs pratiques et formaliser des praxis. Un exercice qui demande – je n'en doute pas – un certain niveau de pré requis. Les habitudes culturelles prédisposent rarement les agents à ce genre d'initiative. De plus, traditionnellement « si je quitte l'école, c'est pour en finir avec les études et les lectures ».

Du coup, ils ont eux aussi été entraînés dans le règne de la routine. Plus le temps passe, moins ils sont efficaces. Les jeunes deviennent de plus en plus difficiles, les problèmes sociaux sont de plus en plus visibles. Pour y faire face, un certain professionnalisme s'impose. Or, les choses se passent comme si les gens s'interdisent toutes activités de méditation. N'empêche qu'ils se réclament « techniciens » des lieux et demande l'anéantissement de l'appellation « animateurs communaux » pour autre chose plus noble et à connotation (selon eux) plus professionnelle. Ici on retrouve cette ancienneté vécue comme synonyme de sagesse, de savoirs et de connaissances justes et accumulés.

Pourtant, ces anciens ont en main les rênes des bureaux, la direction de structure pour certains des techniciens communaux. Ils ont à coordonner les actions des agents à partir de leur poste, à impulser une dynamique favorisant la créativité en vue de répondre aux problèmes qui se posent. Alors qu'ils ont incorporé dans leurs expériences passées des façons de faire qui semblent aujourd'hui désuètes, en tout cas peu opérantes. Des expériences qui se formalisaient à travers des postes d'exécution, écrivait Yves Salesse⁶¹ en 1995. Six ans plus tard (2001), leur situation ne semblait pas s'être améliorée. Puisque le Sénateur de Mayotte déplorait le caractère flagrant de la situation selon laquelle « *dans tous les services, les cadres administratifs mahorais sont marginalisés par leurs supérieurs métropolitains* »⁶².

Néanmoins, trois ans plus tard, Ils occuperont les places de chefs à la place des chefs originels partis (décentralisation oblige). Parce qu'ils sont les aînés et parce qu'ils savent faire un certain nombre de choses que les nouveaux ignorent. En revanche, ils n'ont pas eu l'occasion comme a pu l'avoir le directeur, d'incorporer les logiques d'actions de chefs. Il n'est donc pas

⁶¹ Yves Salesse. *Mayotte, l'illusion de la France, propositions pour une décolonisation*. Paris, L'Harmattan, 1995.

⁶² Intervention de Marcel HENRY, Sénateur de Mayotte au Sénat le 13 juin 2001 contre le projet de loi relatif au statut de Mayotte.

étonnant si les stratégies (sens pratique) adoptées paraissent en décalage avec le rôle attendu. Leurs comportements sont fortement marqués par ce qu'un certain nombre d'auteurs appelle *dépendance au sentier*⁶³. Une observation qui me semble juste a été obtenue de la bouche d'un de mes enquêtés⁶⁴. Il avait dit et me le répétait assez souvent, dans les débuts de mes prises de fonctions et d'investissement de mes chantiers « *Askandari, ça ne marchera pas ! Et ça ne marchera jamais !* » Lorsque je lui demande pourquoi, il me répond avec ironie « *parce que vous (agents de la DSAJ) savez, vous êtes connaisseurs, et même vous en savez trop ! Vous êtes les spécialistes et nous (partenaires de terrain) ne savons rien. Nous sommes pour vous des ignorants. Vous êtes là pour nous dicter tout ce qu'il convient de faire. Nous, nous devons exécuter. Vous êtes nos chefs et nous, vos subordonnés. C'est une ancienne habitude que vous avez héritée au temps où vous constituiez un seul service avec le service de l'Etat (DJS). Et tant que vous n'aurez pas compris que vous n'êtes pas nos supérieurs hiérarchiques, que vous n'êtes pas détenteurs de la Vérité, que vous n'aurez pas pris conscience de votre ignorance... au lieu d'avancer on reculera toujours !* ». Les pratiques des anciens cautionnées par le droit d'aineuse digèrent difficilement les initiatives des nouveaux venus.

I.1. L'indigestion de la nouveauté

Je me rappelle de mes débuts de prise de fonction, mon comportement faisait scandale dans la maison. Les orientations de travail que j'avais soumises au niveau du PEL ou juste des observations au niveau d'autres choses, les modalités d'attribution de subvention notamment, ont fait violence aux pratiques habituelles des collègues. Pourtant, ils ne me le signifiaient pas ouvertement. Il a fallu que je me convoque chez le directeur des lieux pour aller exposer à mon tour les frustrations que je vivais dans l'ambiance morose qui régnait sur place pour que celui-ci me dévoile le « curriculum vitæ comportemental » me concernant, qui lui a été exposé. Le statut de « casseur de tout » et de « non coopérant » me servait de veste. Là, on m'indiqua que la non appréciation de la nouveauté est une attitude courante et normale dans la maison. Et que tout nouveau recrue est une source potentielle de déstabilisation des pratiques et des matrices, de nature diverse, établies. Ce fut aussi l'occasion de me rendre compte combien est difficile la tâche du directeur des lieux. Il doit constamment trouver un compromis entre l'appropriation de la *mahorité* caractérisant les agents et la réception des propositions innovantes, entre l'encouragement solennel des initiatives nouvelles et la protection de leurs auteurs, entre la neutralité des affinités envers les agents et la valorisation du travail exemplaire.

Nous avons des parcours de formation et de profession très disparates les uns des autres. Mais cette diversité n'a jamais vraiment et volontairement fait l'objet d'une mise en valeur. En fait, les parcours sont considérés comme personnels. Ils restent inconnus des collègues qui le découvriront au fil des mois ou des années à travers des canaux informels et occasionnels.

⁶³ Concept utilisé par Fabienne Leloup, Laurence Moyard et Sébastien Pradella, dans un texte intitulé *les échelles régionales pour penser le territoire et la dépendance au sentier* (pp.71-83). In Alain Faure, Emmanuel Négrier. *Actions publiques et changement social, les nouvelles focales du politiques*. Paris, L'Harmattan, 2007. « Le principe explicatif sur la dépendance au sentier insiste sur le rôle de l'institution comme facteur de consolidation cumulative d'un choix d'action publique en commandant le comportement des acteurs ou en générant des avantages assurés ».

⁶⁴ C'est un cadre, titulaire d'un DESS (développement local) qui œuvre depuis quelques années dans l'éducation populaire et qui connaît bien les logiques de travail notamment partenariales de la DSAJ et DJS. Tout comme beaucoup d'autres cadres mahorais, celui-ci, par ses recommandations d'ami, m'invite à jouer l'ignorant, celui qui ne sait rien. Son expérience l'a conduit à réaliser que les personnes qui voudraient se démarquer dans le territoire mahorais en voulant exposer leur savoir sont systématiquement pourchassées. La dévotion dans la bienfaisance eu égard au développement de l'île est perçue à quelques égards comme un acte suicidaire.

Dans les rapports quotidiens et professionnels « normaux », on ne parle pas spontanément de qui on est, et de ce qu'on a fait. Ce sujet ne rentre pas dans la corbeille des désirabilités sociales. C'est sans doute pour éviter de mettre en évidence les différences de niveau de qualification. Ce qui serait une source de révélation et de création de disparités et finalement élément de distinction. Or, il est d'usage que la distinction n'est pas bien perçue dans le système de normalisation dans la culture autochtone.

Dans de telles conditions, un nouveau venu ne sait pas toujours à qui il a affaire. Quel langage adopter, quel vocabulaire, quel propos tenir, etc. ? Si par chance, vous tombez sur un ancien de la maison avec qui vous vous entendez, il vous conseillera sur l'attitude à adopter. On entendra par exemple « fais attention parce que les nouveaux ne sont pas bien appréciés ! » Encore moins apprécié si, en plus de « leur personne » qui est déjà suffisamment nouvelle, ils s'emmènent avec des nouveautés, entendues dans le sens large du terme. Le « Nouveau » a intérêt à s'accommoder à la doxa en vigueur, quitte à mourir un peu, annihiler ses ambitions, opérer une conversion s'il veut être en phase avec les vétérans.

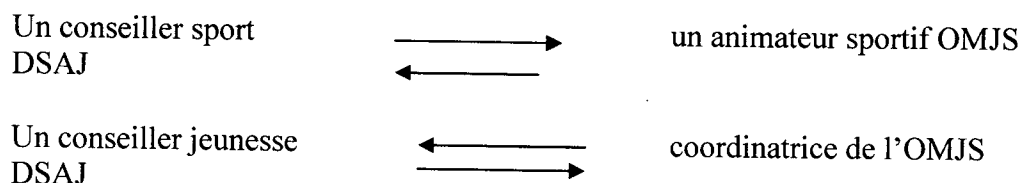
Malgré l'effort investi par le directeur du service pour amener les agents du « bureau Jeunesse » et du « bureau Sport » à être polyvalents, ne serait-ce qu'au niveau de la maîtrise de données utiles à disposer de la part du service, le projet peine à prendre forme. Les deux bureaux travaillent chacun dans une relative indépendance. Il n'existe pas de volontés réelles d'articulation, de la part des agents, des « projets jeunesse » et « des projets sport » visant à ce que les deux pôles constituent les deux volets d'un même projet. L'unicité du projet se fait par défaut ou par effet d'agrégation ; de par le fait que les deux bureaux œuvrent pour l'éducation, par le sport pour les uns ou par des activités socioéducatives pour les autres. Un travail d'enquête que j'ai mené sur le terrain dans l'élaboration d'un diagnostic comportait dans sa grille de production des données, des informations relevant du domaine sportif. Dans ma phase d'exploitation, j'ai fini par ne pas les mettre en évidence puisqu'elles resteraient de toute façon sans suite. Le bureau sport n'avait pas souhaité travailler dans le sens du dispositif PEL. Alors que celui-ci cherchait à inscrire toutes les actions de la DSAJ dans un dispositif global d'animation.

N'empêche que le « bureau sport » reconnaissait une valeur ajoutée au travail que j'entreprenais puisqu'il avait des dispositifs à déployer et il privilégiait les « communes pel »⁶⁵ (qu'il nommait les *communes d'Askandari*) dans lesquelles il prenait appui sur les structures relais servant de support au dispositif PEL. Prenons par exemple, le dispositif « école multi sport » qui était conduit par le bureau sport. Un professionnel de la DSAJ avait un correspondant (animateur) bien identifié au sein de l'OMJS de Mtzamboro. Celui-ci était recruté avec le soutien financier du Conseil général via la DSAJ, à partir d'une « politique » initiée par le bureau sport et des tractations menées par lui. L'animateur sportif avait à travailler dans toute la commune. Quant à moi, rattaché au bureau jeunesse, j'avais comme correspondante, la coordinatrice de la même structure qui était mon référent en ce qui concerne le PEL. Le poste de celle-ci, « un poste FONJEP⁶⁶ », bénéficie également d'un soutien financier du Conseil général. Les tractations et la politique justifiant l'octroi de l'aide proviennent du bureau jeunesse de la DSAJ. Chaque bureau a ses dispositifs, a ses

⁶⁵ Nous userons très souvent des expressions de ce style pour nommer ce qui est relatif au dispositif « projet éducatif local ». Ainsi nous aurons « démarche pel », « communes pel », « projet pel », etc. pour signifier respectivement une démarche liée au projet politique éducative locale (explicitée dans un document), commune de conduite et d'expérimentation du dispositif, etc.

⁶⁶ Poste FONJEP : c'est un poste cofinancé par l'Etat et les Collectivités (dans le cadre de soutien à l'emploi), ici 50% Etat, 50% CDM.

correspondants avec lesquels il entretient des relations. Schématiquement, les pratiques donnent la configuration suivante :



Le schéma met parfaitement en évidence la dimension parallèle qui caractérise les actions. Pourtant, elles sont portées par les mêmes institutions. Elles visent tous les deux les mêmes publics. La PEL reste ici un dispositif de la DSAJ, basé au sein du bureau Jeunesse qui a du mal à s'articuler, à se connecter avec les « projets sport » bien que le bureau sport tout comme ses activités constituent une pièce incontournable du puzzle. On remarquera au passage que cette configuration des actions est en contradiction manifeste à la logique et la démarche de projet exposées dans le chapitre précédent. Compte tenu de l'aspect tenace de la *dépendance au sentier*, faut-il conclure qu'est stérile toute initiative nouvelle venant d'un Nouveau du fait qu'elle fait violence au droit d'aïnesse ?

Conclure en ces termes revient à faire figer les choses telles qu'elles sont et inhiber toute faculté d'entreprise tendant au progrès. Aussi fut-il intéressant d'avoir fait l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait pas eu adhésion au projet parce qu'un certain nombre de connaissance faisait défaut chez les agents. Ce qui ne permettrait pas de se forger un sens pouvant motiver une adhésion éventuelle à un projet qui se voudrait global, puisqu'*ignotti nulla cupido* (pas de désir au-delà de l'inconnu). Au sein même du bureau jeunesse, la parcellisation des activités des agents est un fait courant. J'ai donc stimulé l'organisation de séminaires avec comme objectif de faire rendre compte de la nécessité d'inscription et d'articulation de toutes les actions des agents menées dans les communes dans le PEL.

1.2. Les séminaires jeunesse

Le premier séminaire a duré deux jours. Il avait pour objectif le partage d'expérience (entre conseillères et conseillers jeunesse) et l'adoption d'un langage technique et professionnel commun, du moins partagé. Le deuxième portait sur la recherche d'appropriation des missions de chacun figurant sur sa fiche de poste, l'articulation avec les missions des collègues mais aussi la manière dont chaque agent pourrait conduire les missions qui lui sont assignées tout en les inscrivant dans une démarche globale (incarnée ici par la PEL). Celui-ci a duré à peine une heure, ce qui est très insuffisant.

Au premier séminaire, nous nous sommes retrouvés entre hommes seulement. Au second, il y avait, en plus, une des dames. Les absents avaient fait savoir leur désir de participer aux regroupements. Mais leur agenda ne le permettait pas. Nous avons donc tenu les regroupements sans eux compte tenu de la nécessité et de l'urgence qui s'imposaient. Nous nous étions convenus que nous les réorganiserions ultérieurement lorsque les agendas de tout le monde le permettraient. Aucun absent n'a, par la suite, réclamé de reproduction. Le directeur du service a regretté ces absences mais nous nous sommes presque tous empressés à les justifier, bien qu'en notre for intérieur nous savions pertinemment que les présences auraient été possibles avec un minimum d'effort.

On retiendra ici l'expression de la non demande de réorganisation des séminaires par les absents et la complicité collective dans la justification des absences que nous déplorons pourtant tous. Nous expliquons cette non demande de la manière suivante. Le projet d'organisation des séminaires ne prend pas sa source d'en haut (hiérarchie). Il est initié par un collègue nouveau (par rapport aux femmes, mais ancien par rapport aux deux autres hommes) qui pourrait être perçu comme quelqu'un qui a voulu se démarquer, dès ses débuts, des démarches coutumières doxiques. Ceci n'avait pas paru désirable. Rajouté aux ravages liés à la *dépendance au sentier*, le travail de sensibilisation par l'organisation de séminaire n'a pas apporté les espérances escomptées. Admettant que les agendas sont réellement peu flexibles, l'échange d'écrits pourrait en partie contribuer à l'harmonisation des conceptions et conduire à la formalisation d'un projet commun. Mais il s'est révélé que le rapport à l'écrit des agents n'est pas de nature à plaider en faveur d'une efficacité des échanges.

II. Le rapport à la chose écrite

La culture mahoraise est une culture orale. Le rythme de la vie sociale quotidienne mahoraise – que je n'ai pas à développer ici – prédispose difficilement à la pratique de la lecture. Sans doute, l'essentiel pour vivre et se trouver une place se fait en dehors des exercices d'écriture et de lecture. Mettre quelque chose sur papier n'est pas une démarche courante. S'il arrive qu'une chose soit rapportée par écrit, sa lecture systématique est loin d'être garantie. Cette indisposition habite aussi les agents dans l'administration. Le caractère aboulique envers la lecture handicape de manière sérieuse les échanges et la communication au sein du groupe. On n'a pas toujours les avis des collègues sur les documents de travail (stratégiques) qui contiendraient quelques pages. Il faut attendre qu'un collègue, par son propre parcours personnel et individuel, se confronte à une expérience tôt ou tard, pour venir prôner la même chose que ce qui figure déjà longtemps avant dans un document qu'il aura rangé dans ses archives, sans pour autant faire allusion à son contenu. Au pire, faire croire que cette proposition est nouvelle et innovante. Tout comme on le voit dans un rapport de stage d'un collègue – dont je ne ferais pas de commentaire sur le sens des expressions – effectué en métropole où il écrit « *il est temps de mettre l'accent sur le travail en partenariat avec les autres directions ou organismes qui œuvrent pour des missions en faveur de la jeunesse et de l'éducation, en pilotant des actions avec les autres. Ailleurs, ça marche bien. Et ça n'a que des avantages. Cela peut se faire par la mise en place d'un dispositif de l'Etat et applicable à Mayotte ou à adapter par rapport à ici. Je n'imagine pas un dispositif trop officiel voire pas officiel du tout au point de se trouver bloqué pour x raisons. Pourquoi pas en partant de la PEL en la donnant une dimension qui la mérite ? Quelque soit le nom que l'on donne ou les modalités choisies pour le dispositif, peu importe. L'importance c'est la finalité et le résultat.* »

Ou encore à travers le compte-rendu d'un autre collègue qui, après une visite de terrain, souligna la nécessité d'établissement d'un planning des activités (qu'il demanda à un animateur de terrain) ayant lieu dans les villages et les communes, et cela dans la période même où les activités se déroulaient, lorsqu'elle réalisa *in situ* qu'elle avait du mal à organiser ses déplacements. Tout cela figurait déjà dans le « document PEL ». Mais ce qui est plus grave encore, c'est que ces observations resteront lettres mortes puisque aucune tentative de résolution à tendance partielle ou globale ne sera engagée, faute de ne pas être en mesure de réaliser l'importance et la nécessité d'ouvrir un espace de débat et d'échange démocratiques en vue d'une création collective.

Une création collective dont on a du mal à définir les contours. Qui doit apporter quoi ? Quelle quantité convenable dans la production pour que celle-ci ne soit pas taxer de production individuelle ? Quelle place dans le travail de production laisser aux autres pour qu'ils se sentent valorisés ? Comment compléter avec ses propres connaissances une production collective sans courir le risque de s'écarter de la « connaissance moyenne » du groupe ? Ce sont des questions récurrentes dans mon environnement de travail. Un environnement caractérisé par une distribution trop disparate et inégale des connaissances spécifiques à notre champ d'action. Dans une telle configuration, dans laquelle la lutte de pouvoir n'est pas exempte, la moindre distinction cherche à se mettre à profit. C'est le cas, du côté des acteurs locaux, d'un animateur communal qui retrouvait son « fief » quelques mois après avoir suivi une formation BEATEP et décroché le diplôme, plus une semaine de formation en développement local. Voilà des qualifications à faire valoir. Le *chantier pel* en est une opportunité.

Mis à disposition à l'OMJS, structure relais et support local du PEL, l'animateur communal était mon correspondant local privilégié, chargé par la mairie de travailler avec la DSAJ le chantier PEL. De coutume, les animateurs communaux mettent rarement leurs idées sur papier. Quand on se retrouve dans une réunion de travail, les discussions virent au palabre et à la fin des séances on repart plus pessimiste qu'à l'arrivée. C'est pour cela que j'avais choisi d'élaborer un document support, de dix-sept pages environ, pensant que l'approche faciliterait l'avancement des débats et en même temps donnerait un cadre à ce que j'entendais par politique éducative locale. J'avais soumis au critique ce document auprès de quelques personnes ressources, formateurs de CEMEA⁶⁷ avec lesquels j'ai l'habitude de réfléchir sur des pratiques pédagogiques et éducatives avant sa communication à mes correspondants locaux.

Lors d'une réunion regroupant des dirigeants d'association, des conseillers municipaux et moi-même, l'animateur communal prit la parole et souligna son étonnement quant à ma démarche qu'il trouve aller à l'encontre des nouveaux principes dictés les façons de faire qui sont d'actualité, en l'occurrence des schémas inspirés de modèle de développement local et/ou de développement durable. Cette remarque se justifiant par le fait que je débarque avec un document qui, selon lui, trace déjà tout ; à tort, me semble-t-il. Le deuxième adjoint au maire, un maître formateur – convient-il de le signaler – chargé de la Jeunesse et des Sports, qui avait parfaitement saisi les tenants du document mais aussi son caractère ouvert pour toute critique en vue de le perfectionner m'arracha les mots de la bouche. Tout le monde étant convaincu de la nécessité pour tout un chacun d'apporter ses observations et ses avis pour perfectionner ce document qui n'était qu'une proposition de canevas, nous nous sommes donnés rendez-vous quinze jours plus tard pour faire une mise en commun, intégrer les observations à venir. Le « jour J » personne n'est venu avec des observations. Le projet fut donc validé en l'état par l'assemblée réunie et eut opté de travailler dans le sens des propositions exprimées.

On est en droit de se poser la question s'il s'agit vraiment d'une validation, si la production contenue dans les dix sept pages a fait l'objet d'une appropriation. Est-ce que l'absence d'observation, quinze jours plus tard, alors qu'au premier jour il y avait des avis contradictoires, n'est pas symptomatique d'un rapport distant au papier, à la chose écrite ? Finalement est-ce que prendre la parole, dire ce qu'on a à dire, lever la main, voter ...et

⁶⁷ Le CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) se trouve être l'un des rares lieux qui existent où on peut se livrer avec d'autres, de manière démocratique, à des réflexions pédagogiques et éducatives.

valider ou invalider un document de travail, ne sont-ils pas des activités, des tâches réservées à des administratifs et techniciens ? En d'autres termes, qu'est-ce qui, finalement, importe dans le travail de nos agents ? Par rapport à la représentation qu'ils ont de leur travail, l'important n'est-ce pas de manifester leur présence, fut-elle physique, sur le lieu de travail ? Participer à ce jeu de prise de parole, de donner ou non son avis, de dire « je partage ce que vient de dire un tel », participer à la validation d'un document, etc. n'est-il pas déjà du « supplémentaire » ? De toutes les façons, que les fonctionnaires travaillent efficacement ou pas, selon Weber, parlant des logiques bureaucratiques, le champ se perpétue par lui-même. Cette affirmation est d'autant plus vraie dans les contextes postcoloniaux, notamment dans les territoires d'outre-mer où les acteurs sont hors compétition (Albert Memmi) et les soucis d'évaluation de dispositifs ne font pas l'objet de préoccupation particulière de la part des administrations. Le contexte est de nature à développer des rapports au travail tout à fait originaux. Puisque le rapport aux choses publiques est tout particulier.

III. Le rapport au travail, à l'autorité et à la chose publique

La représentation du travail salarié chez un bon nombre de fonctionnaire mahorais n'est pas la même que chez un métropolitain. Sans doute parce que les modalités de cristallisation et de formalisation de ses conditions d'exercice ne sont pas les mêmes. Robert Castel, dans *les métamorphoses de la question sociale*⁶⁸, faisant la chronique du salariat en Europe, met en évidence le long chemin marqué par des tractations de forces contradictoires qui ont fait qu'aujourd'hui le salaire peut être appréhendé comme la contrepartie de la location de la force de travail.

Contrairement à Mayotte où les premières pierres inaugurant la constitution du champ du salariat ont été posées dans un contexte colonial, c'est-à-dire un contexte de violence sociale par excellence. Yves Salesses⁶⁹ rapporte qu'à Mayotte « *le travail forcé a duré jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale laissant, lui, un souvenir vivace* » p. 41. On peut facilement imaginer les réticences qui peuvent être observées à tout engagement réel dans des travaux sous tutelle pour des personnes qui ont sédimenté le long d'une importante partie de leur histoire des rapports de travail structurés dans des conditions abjectes une fois qu'ils ont recouvré leur liberté. Même au travers les contrats connus sous l'appellation d'« engagés volontaires⁷⁰ », c'était parce que ces travailleurs se sont retrouvés démunies de toute autre ressource leur permettant de travailler à leur compte. Alors, il ne leur restait qu'« *à vendre à d'autres leur peine* » pour reprendre l'expression de Turgot⁷¹. Comme la seule personne qui offrait le travail (salarié) c'était le Blanc, cette configuration a favorisé la cristallisation d'une représentation du travail comme étant sa chose. Ce qui laisse entendre couramment **tsilo fagna hazi ya mzungu** (je viens d'effectuer le travail du Blanc).

Dans un deuxième temps, lorsque le Blanc a voulu européeniser l'administration de la colonie, il a fait appel à des indigènes qu'il forma « à son image » (en tant qu'administrateur colonial). Il donnera en échange des services rendus par ce personnel un salaire. Le statut de celui-ci n'a rien à voir avec le salaire perçu par un ouvrier d'usine ou d'une exploitation agricole puisque « *celui-ci étant, à y regarder de près, une largesse allouée à des fins*

⁶⁸ Robert Castel, dans *les métamorphoses de la question sociale*. Fayard, 1995.

⁶⁹ Yves Salesses. *Mayotte, illusion de la France*. L'auteur y rapporte des témoignages, recueillis en 1989, de gens qui ont servi dans les exploitations agricoles coloniales.

⁷⁰ Lire Mahmoud Ibrahim. *Etat français et colons aux Comores*. Paris, L'Harmattan, 2007.

⁷¹ Cité par Robert Castel, p.341.

d'institutionnalisation d'une forme de domination qui avait sa légalité propre ». L'incorporation de cette logique a conduit les autochtones, selon les propos d'Achille Mbembe parlant des régimes africains postcoloniaux, « à tenter d'intégrer l'essentiel de la population urbaine dans les dispositifs de la discipline grâce à la mécanique du salaire », pp. 87-88.

De plus, la ligne de démarcation de la gestion des affaires privées et du patrimoine publique n'était pas toujours perceptible. Chemin faisant, « *l'appropriation privée des ressources publiques revêtaient parfois les traits d'un mécanisme intégrateur, les utilités accaparés n'étant presque jamais, consommés pour le bénéfice exclusif d'un seul individu même si, par ailleurs, elles n'étaient redistribuées qu'au coup par coup, en fonction des relations d'allégeance* », (A. Mbembe, pp.87-88). C'est à ce titre qu'il convient de comprendre l'attitude réservé de l'adjoint au maire de C. lorsqu'il ne se permet pas de remettre à l'ordre son animateur communal. Avec lui, dans un entretien en face à face, nous nous sommes tenus ce langage :

- *Il y a un véritable problème. L'ensemble des observations et plaintes des différents « acteurs » impliqués au niveau communal convergent sur l'attitude fumiste, peu professionnelle, en tous cas déplacé du technicien communal. Que penses-tu de ces propos ?*
- *J'en suis conscient et tout cela est vrai. J (l'agent) est quelqu'un de très difficile.*
- *Mais pourquoi alors laisses-tu faire ? N'es-tu pas son employeur ?*
- *C'est une question assez délicate. Tu sais, je me sens responsable des agents que j'ai placés (recrutés) moi-même. En revanche pour les anciens que je suis venu trouver ici (il est élu en 2001) je ne me sens pas directement être leur responsable ou leur employeur. Ceux-là, je préfère laisser au maire, le premier magistrat pour traiter leurs affaires. Mais tu sais, même si je remonte l'affaire... mais ils savent tous ce qui se passe, ils connaissent tous le comportement de l'agent. L'animateur, c'est le gendre du premier adjoint, tu imagines si je tente quoi que ce soit... En plus tu n'imagines pas le bruit que cela peut faire auprès de sa famille⁷² et qui va retentir sur la mienne. Ils vont interpréter mon geste, même si je ne fais que changer l'animateur de poste, comme voulant anéantir le travail, voire la vie de leur fils.*
- *Est-ce que, l'inaction qui te caractérise ou qui caractérise l'ensemble des élus que vous êtes au regard des problématiques de cette nature ne pourrait pas s'expliquer par la peur de l'idée que l'agent concerné peut riposter d'une sanction en recourant aux pratiques ou infra judiciaires (expliqué) que nous connaissons tous ?*
- *Je ne sais pas... (silence), peut-être. Personnellement... ce n'est pas la première pensée qui va me traverser l'esprit si j'ai à prendre une décision. Mais, c'est vrai que ces pratiques existent et d'ailleurs le maire a donné des instructions strictes au gardien de ne laisser personne pénétrer dans la mairie en dehors des heures de travail. Puisque, auparavant des agents y venaient avec des **foundis** (sorciers ou maîtres) pour des cérémonies de cet ordre. Ces prières ne visent pas toujours à riposter mais elles consistent à se défendre ou prévenir d'éventuelles « attaques »⁷³. Le maire, en personne, nous demande d'en organiser de notre côté pour nous protéger.*

⁷² Une famille à Mayotte, c'est large et si c'est un élu qui parle c'est encore plus large. Une famille contient assez facilement 50 à 100 membres sinon électeurs

⁷³ Ces « attaques » peuvent être de « mauvais œil » (pouvant émaner de n'importe quel individu ennemi) ou mesures des supérieurs hiérarchiques déstabilisantes

Il y a à travers ces propos beaucoup d'éléments intéressants que j'exploiterai plus loin. Pour l'instant je me focalise sur la représentation du travail en tant que source de revenu permettant, non seulement, de subvenir aux besoins de familles mais par ce faisant, entretenir des rapports d'allégeance. C'est à travers le salaire perçu par l'enfant de la tribu que peut se dissoudre les dettes sociales contractées selon des canaux multiples et multipliés, divers et diversifiés, dans le passé. Ou au contraire, il permet de souscrire des créances auprès des électeurs dont les élus peuvent tirer profit dans les échéances électorales à venir. Outre cette dimension politique et sociale du salaire, celui-ci est perçu comme un **marziki**.

Le **marziki** (terme mahorais) désigne une offre ou un don de Dieu qu'il prescrit à sa créature. Nul ne peut prétendre au **marziki** d'autrui. Ici le **marziki** est le poste entendu comme source de revenu pouvant satisfaire les besoins du croyant. Toute tentative de mettre à mal le poste d'un agent, d'une manière ou d'une autre, c'est menacer la pérennité du **marziki** et donc le bien-être de la personne et de toute sa tribu. Ce qui peut justifier un recours collectif de la part des membres de la tribu pouvant être engagé auprès du prescripteur des **marziki** (Dieu), selon des voies diffuses, contre l'auteur de la menace et à son insu [...] ⁷⁴.

Parce que c'est un système de représentation partagé, les élus et responsables de service restent sur leur garde. N'étant pas insensibles à ces pratiques, ils privilégient la paix sociale à l'efficacité et au travail bien fait. Ils se voient émasculer le pouvoir qu'ils sont censés détenir. Finalement, toute autorité assignée au statut de responsable de service se voit diluée. Les permanents de lieux (administratifs et techniciens) ressortent forts des régimes de « faveurs » et « d'immunités ». Enfin de compte, œuvrer pour l'intérêt général passe par servir l'intérêt de ceux qui sont là, près des sources et des lieux d'exercice du pouvoir. C'est pour cela que la relation à l'autre, dans le cadre professionnel demande aussi l'observance d'une attention particulière.

IV. A travers le rapport à l'Autre

L'Autre ici peut être le collègue, l'usager, le partenaire. Je vais verser quelques exemples qui ne sont pas directement en rapport avec le PEL mais qui permettent d'illustrer la nature des rapports entre les gens. Ils montrent en même temps combien le cadre professionnel est sollicité pour prolonger les relations sociales ordinaires.

Un jour, j'avais entendu le directeur de la jeunesse et des sports (service déconcentré de l'Etat) dire qu'il n'avait pas de rapport amical avec ses collaborateurs. Leurs relations sont strictement professionnelles. Ce qui n'a rien d'extraordinaire, pouvez-vous dire. N'empêche que ça m'avait *fait tilt*, avant que je réalise qu'il n'y a effectivement rien d'anormal. Et que je me dise que ce qui pourrait paraître comme rapports amicaux ne peuvent être que faux ou apparents. Jusqu'au jour où j'ai vu et entendu un collègue plonger dans une frustration profonde et se plaindre selon les termes suivants, suite à une invitation à son mariage non honorée par un certain nombre de collègues : *que de faux amis, que des hypocrites dans cette maison !* J'allais être emporté par ces plaintes et éprouver de la compassion lorsque soudain, une voix contradictoire murmura et traversa le couloir dans lequel je me trouvais : « *on n'a pas que ça à faire* ». Les propos étaient avancés par un collègue qui ne partage pas la culture mahoraise. Je suis resté partagé entre la justesse des derniers propos et la compassion éprouvée pour le collègue, jeune marié. J'ai fini juste par constater le décalage des points de vue entraîné par la disparité culturelle et réaliser que les Mahorais investissent bel et bien

⁷⁴ cf. J-F. Hory, *les pratiques infra judiciaires*

autre chose en plus dans leurs relations professionnelles qui feraient tendre celles-ci vers des relations amicales et peut-être, plus généralement communautaires.

C'est en tout cas ce que l'on peut retenir de l'exemple suivant. Avec un collègue européen, nous avons effectué en compagnie d'un autre Mahorais travaillant à la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) une tournée pour prendre connaissance d'un certain nombre de bâtiments du Conseil général (VAT) répartis dans plusieurs villages de l'île. Il s'agissait d'étudier la possibilité pour la DSAJ d'utiliser, dans le cadre d'un déploiement de projets « cyber base », ce patrimoine de la collectivité, qui n'a pas servi depuis quelques années, et qui était mis sous tutelle à la CSSM. Arrivé sur l'un des sites, une *maman brochetti*⁷⁵ s'est appropriée le local et entreprenait ses activités économiques. L'institutionnel chargé de la tutelle sur le bâtiment n'a manifesté ni étonnement ni un quelconque sentiment d'une personne qui serait choquée. Moi, non plus d'ailleurs. Contrairement à mon collègue chez qui le manque de réaction manifeste de la part de l'agent de la CSSM a suscité l'étonnement.

Pour l'agent de la CSSM, dont la position est représentative du comportement mahorais, il n'y a rien à reprocher ou à condamner chez cette dame qui a investi ce patrimoine public, bien qu'elle n'ait demandé la permission à personne. D'autant plus qu'elle se reconnaît usufruitière. En réalité, l'agent de la CSSM, jeune cadre, en voyant cette dame, il ne voit pas seulement un individu ou une personne dans l'illégalité. Si le caractère illégal peut-être constaté, mais l'occupation est difficilement perceptible comme illégitime. Parce qu'il voit cette personne dans toute sa complexité. Il voit une mère qui pourrait être la sienne, une personne qui fait de son mieux pour se faire une place dans la société. Il voit une pauvre dame et une dame pauvre dont la compréhension de tous les rouages institutionnels échappe, etc. De toute cette gamme de représentations, il est difficile de voir s'extérioriser de la personne qui l'éprouve une réaction dépourvue de toute compassion.

On voit assez bien qu'entre le représentant institutionnel ayant en charge la tutelle de ce patrimoine public et l'« individu » (je me demande si l'individu existe), bien que cette dame lui soit complètement inconnue, se sont observés des rapports qui ne sont pas que de nature professionnel-usager comme on l'entendrait dans le contexte métropolitain. D'autres éléments plus diffus seraient invités dans la relation pour conférer à celle-ci son caractère propre aux lieux, à l'espace-temps. On a là une situation qui n'échappe pas à l'expérience de René Bureau qui nous enseigne que « *si un expatrié ignore que son collaborateur africain est issu de la civilisation agraire villageoise, de parents qui le prennent toujours pour un enfant, que cela a été une concession de leur part de le laisser partir à l'école, puis au lycée, puis à l'université, qu'il est en quelque sorte porteur d'un investissement familial à « amortir » sous forme d'argent, de prestige, de tutelle ; s'il ignore qu'il encourrait « la honte » s'il ne restituait pas ce qu'on lui a permis d'obtenir, sous la forme de prestations communautaires indéfinies, que l'assistance aux funérailles de nombreux parents est un impératif absolu, que la promotion individuelle pose toujours des problèmes, que la personnalité se développe sous le regard du groupe et non dans la conquête de son autonomie propre..., l'expatrié portera des jugements de valeurs sur son partenaire africain, au lieu de réagir dans le respect des différences ; et l'Africain, en retour ressentira de la méfiance, il attribuera à un complexe inguérissable de supériorité ce qui a pour origine la méconnaissance, et il restera étranger à son poste, à sa profession, à son entreprise* », p.202.

⁷⁵ Une dame faisant et vendant des brochettes dans une restauration à caractère « artisanal » ne considérant pas les normes officielles de la restauration.

Il est clair à travers le rapport à l'Autre, le rapport à l'écrit, au papier, à travers la convocation des normes traditionnelles, l'application ou l'exercice du droit d'ainesse par les anciens mais qui rattrape finalement les plus jeunes, – on aurait pu rallonger la démonstration à travers le rapport à la structure hiérarchique dans les administrations, etc. – que le sens commun se retrouve importée dans le cadre professionnel. Or, le système de valeurs qui s'y rattache n'est pas toujours compatible aux exigences de la bureaucratie. Il n'est pas non plus compatible à la logique et démarche de projet qui va de pair avec le système de gouvernance par politique. En admettant une théorie institutionnaliste selon laquelle toute institution se définit en contradiction avec une autre, on est en droit de se demander si le fait d'être prédisposé et disposé à se soumettre spontanément aux règles de la doxa communautaire et à venir lui donner une place significative dans le milieu professionnel ne conduit pas à une indisposition mentale au regard de ce qui est censé animer réellement les gens dans leur milieu professionnel épars. Et aussi, à se demander si cette disposition peu encline à se mouvoir selon une tendance au « progrès » ne constitue pas la source même de la subversion.

Chapitre 2

Indisposition mentale comme source de subversion

Je vais tenter de montrer en quoi les technologies institutionnelles sont frappées d'indisposition mentale. Dit autrement, dans quelle mesure les acteurs sont peu, quelques fois pas du tout, disposés à faire usage des technologies importées selon leur vocation originelle ? Pour ce faire, je vais relater divers cas qui ne sont pas du même registre. Puisqu'il va s'agir de modalités d'élections, des modalités d'approche d'actions publiques, de la posture d'un service déconcentré de l'Etat dans le terrain local.

I. Des élections à allure d'un jeu de *cache de jacques*

Un jacques est un grand fruit de forme ovale, comestible, qu'on trouve dans les régions tropicales. On la cueille dans un arbre qui peut être grand de plusieurs mètres. Les jeunes ruraux dans leur culture agraire ont presque tous connu cette pratique ludique de cueillette et de cache de jacques. En effet, on procède à sa cache dans une belle planque s'il se trouve que le jacques a été cueilli immature. Cette pratique se déroule dans les champs des parents. Un garçon peut inviter ses camarades à aller explorer le champ de ses parents et s'adonner à cette pratique. Elle est aussi un passe temps favori pour beaucoup, réalisée dans le temps libéré des jeunes. Le jacques caché, pas encore mûr, est revisité par le groupe d'amis collectivement le deuxième, troisième ou quatrième jour, selon son degré de maturité, pour être consommé. Comme « on n'a pas tous été allaité par le même sein », il peut toujours y avoir plus malin que les autres et qui peut jouer le traître : aller détourner l'emplacement du jacques, se l'approprier égoïstement ou aller s'allier à d'autres qui n'étaient pas dans *le plan*. La meilleure façon d'éviter de se faire trahir, par les uns ou les autres, est de faire tout collectivement : dormir dans la même case, aller manger ensemble à tour de rôle chez les mamans de tout le monde, aller prendre la douche à la même rivière...

Les élus de la première expérience mahoraise de la décentralisation qui, presque tous, se sont probablement frottés, pendant leur jeune âge, à ce jeu de *cache de jacques* se sont adonnés à une pratique similaire pour élire le premier président du Conseil général de la décentralisation. Aucun parti politique en 2004 ne pouvait prétendre détenir la majorité. Des tractations, des négociations farouches furent menées ici et là, entre partis, mais aussi entre les gens à titre individuel. Aucun candidat ne pouvait deux jours avant le jour « J » se rassurer d'être président du Conseil général. Un groupe, constitué d'élus de « petits » partis eut l'ingéniosité de recourir à ce que l'on peut retenir de stratégique dans le jeu de *cache de jacques*. En proposant au seul élu *sans étiquette* le poste de président, le groupe s'est donné l'espoir de mettre la main sur le pouvoir avec la distribution aux neuf conseillers restant des postes de vice président. Pour s'assurer une garantie de la convention, le groupe s'est mis en quarantaine, depuis la veille des élections, dans un endroit inconnu des femmes, enfants et citoyens. L'homme qui valait des millions, le futur président a été, tel un jacques, caché par le groupe qui n'était pas un parti politique d'ailleurs, mais une coalition composée pour la circonstance. La coalition débarqua du lieu inconnu et atterrit directement dans l'hémicycle le jour et l'heure où tous étaient attendus. Elle présenta ses candidats tour à tour, vota et les élut. L'expérience portant sur l'élection du président du Conseil général est loin d'être une exception. Des cas du même genre sont légions dans les élections des maires depuis de longues années. Beaucoup d'élus accèdent au pouvoir par opportunisme de ce genre.

L'élection du deuxième président de la décentralisation et de la préparation de la départementalisation cette année 2008, bien que les tractations et la stratégie déployée n'ont pas emprunté les mêmes pratiques, la procédure protocolaire est intéressante dans ce que je cherche à montrer. Une coalition entre deux partis départementalistes a permis de conduire le président que nous connaissons aujourd'hui à ce poste mais en passant par un serment, **ulava yamini**⁷⁶. Celui-ci est prêté devant des notables. Il dispose qu'on ne détournera pas les engagements pris collectivement en cours de route. Les engagements portaient sur le respect des nominations convenus des vices présidents et de l'ordre des rangs convenus. On peut noter aussi la place importante qui a été laissée au coran et à l'invocation du divin parmi les activités de la cérémonie d'intronisation du président organisées le vendredi 4 avril 2008 dans la capitale.

Il faut noter aussi les genres de tractations qui ont court aux moments des campagnes électorales. Ne perdons pas de vue celles relatées dans la première partie : les regroupements tribaux, des modalités originales de choix des candidats ... bref, des critères d'éligibilités un peu spéciaux. Nous nous trouvons sous des cieus où les gens font commerce avec le monde invisible. Un nombre assez important d'acteurs, visibles et invisibles, sacrés et profanes, religieux et crédules, riches et pauvres, amis et ennemis sont sollicités, convoqués pour mener ensemble le combat. Le temps n'est pas à dilapider pour bâtir un quelconque projet de société. Cela n'a pas de véritable place. Ce qui importe c'est la préoccupation du *ventre*. Besoin à satisfaire immédiatement ou en différé. Les acteurs de l'invisible aussi réclameront leur part, avant et après l'accomplissement de la mission. D'autres auront leur dose dans les festins multiples, arrosés d'alcool. Les jeunes font partis des victimes. Comment espérer voir dans la gouvernance des collectivités qui va s'en suivre des volontés réelles d'asseoir des politiques sur des fondations à première vue incompatibles à la démarche de projet et au principe démocratique ?

II. Une gouvernance contre la logique politique

Même si volonté il y a de la part des élus, cela ne peut être qu'une volonté très critique, au sens de fragile. Ces élus sont des personnes très endettées, dans le sens le plus large du terme : socialement, psychologiquement et spirituellement compte tenu de tout ce qui vient d'être dit plus haut. Déjà, on n'a pas besoin de faire explicitement des promesses (ou de ne pas en faire du tout) pour être une personne endettée dans les cultures de notre type, puisque le système de solidarité communautaire vous inscrit systématiquement dans un système large d'interdépendance. Comme l'explique Achille Mbembe « *ces interactions et les prélèvements qui en étaient le corollaire fonctionnaient sur le mode d'un impôt social ou encore d'une dette sociale multiforme, sans fin que l'on devait à la communauté. La philosophie qui sous-tendait cet impôt social partait du principe selon lequel chaque individu était le débiteur d'un patrimoine collectif qui n'était pas simplement financier, mais qui englobait le savoir, les techniques, bref l'infrastructure matérielle et identitaire sans laquelle, l'individu, laissé à lui tout seul, ne pouvait rien entreprendre. De la contribution de chacun à ce patrimoine dépendait, du moins le pensait-on, la sécurité morale de toute société, sa force commune. La dette sociale était comme préalable à l'existence individuelle elle-même. Elle s'appliquait à chacun en fonction de ce que la fortune lui avait réservé. Ne pas s'en acquitter revenait à fracturer la communauté et à mettre en péril ses chances d'épanouissement. Du coup celui*

⁷⁶ Il s'agit d'un serment fait avec comme support le livre saint du coran. L'inobservance des engagements est synonyme d'une défiance de la véracité du Coran. Il s'agit d'un modèle de conventionnement très redouté et craint par les croyants.

qui tentait de s'y soustraire sans raison apparente courrait des risques de mort sociale » p.77.

L' élu, finalement, n'est pas seulement endetté parce qu'il est élu, c'est à dire parce qu'il est devenu *père*⁷⁷ ou parce que les autres l'ont aidé mais aussi parce qu'il a réussi (dans sa vie). L'acquittement de la dette va donc se faire, selon des formes diverses (octroi de travail, saupoudrage de subvention)..., au détriment du fonctionnement arrêté des choses institutionnelles. La conduite de la politique éducative locale enregistrera les répercussions. L'expérience enregistrée dans une commune du nord en apporte une illustration. Là-bas, le maire n'avait pas manifesté son souhait de travailler dans le sens et dans le cadre du projet PEL.

Rappelons que la DSAJ avait effectué une tournée auprès de l'ensemble des mairies de Mayotte, fin 2004/début 2005, pour expliquer ses missions et impulser une dynamique pour une politique de jeunesse. Et à l'occasion, présenter les nouvelles modalités de travail qui vont caractériser le chantier PEL et son correspondant, en l'occurrence moi-même au sein du service de la jeunesse et des sports du Conseil général. L'association CCLEJ (centre communal de loisirs des enfants et des jeunes) de cette même commune nous a interpellé et a exprimé son souhait de tenter l'expérience. Ce que nous avons saisi en espérant que la municipalité nous rejoigne une fois que la question jeunesse prendra sens pour elle. Au bout d'un an et demi, l'entreprise commence à prendre forme. La plupart des associations de la commune viennent se ressourcer au CCLEJ. Les dossiers de demande de subventions y sont centralisés. La structure semble, aux yeux du pouvoir municipal, acquérir du pouvoir.

C'est alors que l'équipe municipale entreprendra de ressusciter l'association OMJS (office municipale de la jeunesse et des sports) en sommeil depuis dix ans pour contrecarrer ce contre-pouvoir émergent. L'association est dirigée (cf. statuts) par des élus de l'équipe municipale. Une demande de subvention fut adressée à la DSAJ. Une suite défavorable pour une proposition de financement en l'état du dossier fut signifiée au président de la structure tout en l'invitant à prendre attache avec la DSAJ pour que l'on voie ensemble comment sa structure prendrait place dans les activités d'animation de la commune sachant qu'il y a un dispositif sur place piloté par le CCLEJ.

Le concept de partenariat n'ayant pas fait son ancrage dans nos mentalités associatives, les dirigeants n'ont jamais répondu à l'invitation. Ils ont plutôt adressé leur plainte au conseiller général de leur canton. Le verdict n'a pas tardé à tomber. En commission permanente, il a suffi que le conseiller général, lève le doigt, prenne la parole et demande que soit attribuée à l'association de sa commune la somme de 56 000 € [...] ⁷⁸ ; à l'instar de Moïse qui a ouvert, en dressant juste son doigt, un grand boulevard au milieu de l'océan pour que son peuple passe et échappe à la poursuite des mécréants qui périront sur place dans cet ouvrage éphémère. « Qui dit mieux ? Personne ! Adjugé ! » Dans la séance tout s'effectuait dans le vide : aucun dossier support. Notre service fut juste saisi pour livrer le relevé d'identité

⁷⁷ L' élu est l'incarnation du **circali** (à la fois l'Etat, le gouvernement, un nourricier). Lire Askandari Allaoui, *l'évolution du marché foncier à Mayotte, de 1841 à nos jours*. L'Harmattan, 2006.

⁷⁸ Une autre, dans une autre commune, aura demandé 185 000 € pour des besoins d'investissements dans un MJC, genre de dossier qui n'est pas du tout traité par notre service. On apprendra par la suite que les 56000€ auront été utilisés selon une manière non-conforme aux pratiques réglementaires. Une autre encore aura, selon les mêmes voies, du côté sport, empoché un peu plus de 107 000€. Ce qui n'est pas surprenant lorsqu'une nouvelle majorité arrive au pouvoir et déplore constamment une situation délicate des caisses de la Collectivité. La DSAJ va d'ailleurs être la première à encaisser les répercussions de ces pratiques sur lesquelles elle n'avait aucune prise, puisque son budget se verra réduire de plus de 50% dans le cadre des mesures de régulation des comptes.

bancaire à ceux qui se chargent des mandements. Ce qui est encore plus flagrant, c'est que les autres structures de même catégorie assurant un fonctionnement normal ont des subventions qui varient de 5000 à 15000 € selon le dynamisme qui les caractérise.

Ce court-circuitage des étapes traduit non seulement une non-reconnaissance du travail des techniciens, mais porte surtout un coup sérieux au travail de terrain. Ce qui a amené le directeur de service à le souligner dans sa note adressée au DGS datant du 14 octobre 2007 à titre de réponse à un courrier du 12 septembre de ce dernier, en soulignant les difficultés rencontrés. *« Le non respect des procédures, des règlements et des critères de subvention par certaines associations encouragées par quelques élus et le « court-circuitage » des services instructeurs porte préjudice à la réputation de la CDM. Ce genre de comportement décourage aussi les agents qui voient leur travail d'instruction non pris en compte surtout dans cette période où la pratique de la décentralisation est jeune aussi bien pour les agents que pour les élus. Le contexte des élections de 2008 n'arrangera malheureusement pas les choses »*. Le court-circuitage entrave les relations partenariales avec les acteurs locaux et met en situation critique les conditions de travail. Il discrédite les techniciens, cultive l'« anomie » et formalise des praxis criminogènes.

Les techniciens du Conseil général deviennent insignifiants, perdent davantage de crédits aux yeux de ceux qui déjà n'avaient pas confiance en eux, tout comme chez ceux qui y croyaient. Ces derniers ne tardent généralement pas à emprunter les voies faciles révélées. Prenant conscience que le discours qu'il peut tenir peut à tout moment prendre l'apparence d'un vent, le technicien du Conseil général se retrouve constamment dans une position très délicate. C'est une situation qui se vit avec un malaise très profond. Vos interlocuteurs de terrains qui, pour beaucoup, ne sont animés que par l'obtention de subvention, la qualité ou le contenu du projet importent peu. Ils sont bien conscients qu'ils peuvent se passer de vous, vous ignorer et obtenir des financements de ce même service que vous représentez. Intériorisant l'idée que son élu est doté d'une puissance quasiment divine. Roland Raymond et al. pointe du doigt cette réalité : *« face à une institution ad hoc cherchant à instaurer par le haut des formes de protection et de valorisation du territoire et de ses habitants, sans vraiment disposer des ressources d'actions adéquates et d'un référentiel politique suffisamment stabilisé, certains acteurs ordinaires disposent d'une marge de manœuvre suffisante et ont de « bonnes raisons » de développer des formes de prédation⁷⁹ à l'encontre de l'institution. Dans ces situations, à la tentative de l'institution ad hoc de mettre un œuvre un « pouvoir pastoral », dans ses relations avec les acteurs ordinaires, ces derniers répondent en ne jouant le jeu de l'institution qu'à la condition qu'ils en tirent des bénéfices directs, toujours nettement distincts des enjeux institutionnels »⁸⁰.*

Des critères d'attribution de subvention existent. Ils ont été validés par les élus. Pourtant, ils ne sont pas toujours respectés. Tout dirigeant ayant des affinités avec l'élu de son canton peut agir sur les critères. Ce clientélisme général et généralisé cultive l'anomie, aussi bien du côté des services techniques que des usagers. On arrive plus à stabiliser la règle. On ne sait plus

⁷⁹ Descola (2005) définit le schème de prédation comme suit : *« un style de relation aux humains et aux non-humains fondé sur la capture de principes d'identité et de substances vitales réputées nécessaires à la perpétuation de soi. [] C'est une disposition à incorporer l'altérité humaine (et non-humaine) au motif qu'elle est réputée indispensable à la définition de soi. Pour être vraiment moi-même, je dois m'emparer d'un autre [matériellement ou par des moyens rituels] et l'assimiler »*.

⁸⁰ Roland Raymond, Olivier Chavanon et Denis Laforgue. Dans un texte intitulé *les processus d'ancrage de projets de territoire*. XLIII^e colloque de l'ASRDLF Grenoble-Chambéry. 11, 12, 13 juillet 2007.

répondre aux questions de ceux que nous avons à conseiller. Quel projet est éligible ? Quel est le service approprié ? Quel montant proposer ? Dans quel cadre inscrire l'action ? Etc.

Du côté des « usagers », ils savent ce que chacun fait dans ces petits villages. Ils savent quelles structures organisent des activités et lesquelles n'en organisent pas. Et ils savent aussi qui a perçu combien et quelle voie a été empruntée. Les prévarications se multipliant, se généralisant, se cautionnant, se normalisant, les gens assimilent la pratique et se formalisent une praxis criminogène et cynique. Traditionnellement, c'est le Blanc qui avait l'argent. Culturellement on pouvait le lui voler et ce n'était pas grave. Probablement parce qu'il n'était pas perçu comme faisant parti des nôtres. Ou peut-être aussi que l'on considérait que piller la propriété du Blanc n'était que justice rendue compte tenu des pillages coloniales. Aujourd'hui, l'argent est entre nos mains. Mais la représentation de l'argent comme propriété du Blanc ne s'est pas effacée. Faute de projet et d'orientations politiques réelles, on se le distribue selon des voies toutefois institutionnalisées et légales.

Lorsque la cigale chante tout l'été, il ne faut pas s'étonner qu'elle se retrouve dépourvue quand vient la bise. La bise est ici la situation à la fois dénudée de l'élu et d'endettement social dans laquelle il est plongé. Dénudé par rapport à tout projet social et sociétal. Il se contente de gérer l'immédiateté, l'urgence, les temps multiples qui s'enchevêtrent. Dénudé parce qu'il ne dispose pas des outils d'appréhension de la modernité qu'il a à apprivoiser, à domestiquer, à instaurer et stabiliser. Dénudé parce qu'il ne sait pas, parfois aussi ne peut pas, se servir de l'arsenal technique à sa disposition. Son quotidien se résume au traitement des dettes sociales dont la bonne gestion lui permettra d'avoir l'estime et la reconnaissance des créanciers. Cette disposition encline à agir selon cette tendance n'est pas sans conséquence sur la production des agents dans les institutions. La collaboration de ces derniers n'est plus vraiment sollicitée dans la construction d'un éventuel projet institutionnel ou sociétal. Ce qui les libère dans la conduite de leurs entreprises et autorise leur éparpillement. D'où l'observation par-ci d'organisation de tournois d'actions publiques, par-là des agents qui sélectionnent les espaces à investir pour se produire, voir se promouvoir.

III. Des tournois d'actions publiques

Le déploiement de deux dispositifs de la DSAJ (école multi sport et PEL sus relatés) dans la commune de Mtzamboro, supportés localement par la même structure (l'OMJS) sans que ceux-ci ne se touchent, offre une parfaite illustration de l'existence de ces tournois d'actions publiques. Cette situation est loin de constituer une exception. Au contraire, la tendance « système tournoi » semble constituer la norme. Puisque d'autres services du Conseil général (Cellule Education à l'environnement, DSADS...) ou autre (Mission locale, CRIJ) vont aussi greffer leurs dispositifs dans l'association de coordination (qu'on appelle aussi structure relais). Toutes ces actions qui gravitent autour de la structure relais s'ignore en réalité. Le directeur de la DSAJ avait interpellé le directeur général des services dans son courrier du 14 octobre 2007 à propos du comportement autarcique qui caractérise les services : « *le cloisonnement des services. Chaque service travaille dans son coin, avec un peu de concertation, malgré le bon travail de coordination du DGA. Les services n'ont pas encore pris l'habitude de travailler en réseau sur la base d'un projet global et concerté quelque soit les différences des uns et des autres. L'attribution des subventions n'est donc pas harmonisée* ».

J'avais très tôt remarqué la nécessité d'impliquer les autres services instructeurs de demandes de subventions. Dans la conduite des travaux avec mes partenaires locaux, j'avais réalisé que des pièces manquaient au dispositif pour lui assurer une meilleure réussite. La structure support dans la commune avait à rassembler l'ensemble des projets élaborés par les associations dans le territoire en vue d'établir, entre autres tâches, une grille montrant la programmation annuelle d'activités de la commune et des villages divers. Il se trouvait que seules les associations « traitant » avec la DSAJ passaient par cette structure. Les autres qui, soit parce qu'ils sont partenaires avec d'autres services du Conseil général ou de l'Etat et que leur projet n'est pas éligible à la DSAJ, soit parce qu'ils veulent échapper au contrôle de la DSAJ et qu'ils ne peuvent pas justifier l'utilisation des subventions allouées, ou encore pour d'autres raisons, ignoraient le « circuit PEL ».

Les associations dont les projets n'étaient pas éligibles au sein de la DSAJ se révélaient de fait exclues. Bien que l'association support puisse se donner comme tâche de transmettre son dossier au service instructeur compétent, il subsistait des questions sans réponses : quel service compétent ? Quelles sont les attentes de ce service ? Pourra-t-on, ainsi, réellement parler de partenariat entre le porteur de projet et la structure instructrice et/ou financeur si une structure tierce joue le rôle d'intermédiaire sans qu'il y ait eu au préalable concertation ?

Pour tenter de résoudre ce volet qui restait informe, j'ai entrepris une tournée auprès de quelques services instructeurs du Conseil général de dossiers de demande de subvention. Les objectifs de cette tournée furent :

- connaître les politiques, les missions de chaque service, la nature des demandes éligibles en leur sein [...] ⁸¹ ;
- informer ces services du chantier que je conduis (PEL) ;
- chercher à mutualiser nos compétences en vue d'un renforcement du dispositif PEL ;

Après la tournée, je n'ai jamais su vraiment si mon approche était parue intéressante ou non. En tout cas, mes interlocuteurs ne pouvaient pas être tenus pour avarés quant à l'usage de l'expression « c'est une démarche intéressante ». Quelques mois après ma tournée, il y a eu une restructuration des services qui a donné lieu à un nouvel organigramme. Depuis fin 2004, on a souvent assisté à ces retouches qui ont laissé instables les services tout comme leurs directeurs divers jusqu'à nos jours. Certains agents que j'avais rencontrés tout comme les services se sont vu assigner d'autres missions.

Aussi bien ceux qui ont gardé leur même poste et mêmes missions que ceux qui ont été directement affectés par les changements, aucun n'a renvoyé d'écho favorable ou au contraire, non favorable pour s'inscrire dans une démarche globale et collective (s'agissant des services) d'intervention. En novembre 2006, j'avais invité le service « Cellule Education à l'Environnement » et la direction des affaires culturelles à une réunion de travail dans une

⁸¹ L'ignorance mutuelle des missions inter service de la part des agents est quasi générale. Déjà au sein même d'un service, il n'est pas toujours évident de réellement cerner les missions pratiques (et pas seulement en se contentant de répéter le contenu de la fiche de poste) des collègues à cause d'un manque de climat démocratique, n'en parlons pas pour ce qui est en dehors. Une initiative assez intéressante consistant à disposer d'un guichet unique au Conseil général pour les associations était prise à la DSAJ, lieu où les dossiers de demande devaient être centralisés avant d'être acheminés aux services instructeurs épars pour proposition de financement. Ce travail allait être très délicat à accomplir à cause du fait que traînent depuis un certain temps des questions fondamentales. Un certain nombre d'actions ou d'activités d'animation culturelles restent sans partenaires financiers. Un débat de couloir les interroge en se demandant si elles seraient culturelles ou culturelles. Le débat idéologique n'a pas encore pris place dans nos traditions, et du coup on attend sans savoir vraiment ce qui est attendu et pourquoi.

commune (DEMBENI). La réunion consistait à présenter au maire l'état d'avancement du projet, dont la conduite est confiée au CCLEJ (centre communal de loisirs des enfants et des Jeunes) sous notre accompagnement, et les étapes qui allaient suivre. Pour les services du Conseil général invités, l'objectif était de leur permettre de s'imprégner du projet tout en leur donnant l'occasion de réaliser *in situ* la place indéniable qu'ils sont censés occuper dans le dispositif. Là aussi, bien que nous nous soyons donnés, toute de suite après la réunion, entre confrères, un temps d'échange supplémentaire sur ce dont il convenait de rendre compte, et même si tout le monde était persuadé de l'intérêt de travailler ensemble, il reste qu'à ce jour je n'ai jamais été interpellé.

Cette expérience m'amène à me poser des questions sur la légitimité de mes initiatives. Tout comme au niveau local où la légitimité de la structure relais sur sa compétence de centraliser, de coordonner les projets divers et multiples des associations locales est discutable, celle d'un conseiller jeunesse de la direction des sports et de l'animation jeunesse l'est autant au regard des services confrères, et sans doute, même au regard des collègues. L'absence de climat démocratique, l'absence de projet collectif, la disparité des parcours de formation qui peuvent restés inconnus des collègues, l'absence d'exigence de résultat, tout cela n'est pas de nature à favoriser l'interpellation des consciences, et l'incitation à un travail en commun. Dans ces conditions chacun trouve matière pour faire cavalier seul, choisir ses espaces à investir et aller se produire.

IV. Des espaces d'investissement et de production préférentiels

Un collègue est adjoint au maire dans la commune d'où je suis originaire. Il est très influent au sein de la majorité municipale. Nous sommes tous les deux conseillers jeunesse. Je lui ai demandé un jour que tous les deux, nous essayions de faire « bouger » les choses (dans le cadre de la PEL) dans notre commune dans laquelle nous connaissons presque « tout le monde » et nous sommes connus de tous. Il, de sa casquette d'élu, organiserait l'adhésion à la réflexion d'une politique de jeunesse. Moi en tant que conseiller jeunesse et « enfant » de la commune ferais preuve d'un investissement tout particulier. Mon collègue m'a répondu « non, désolé, je ne peux pas ». Que comprendre d'une telle attitude ? Alors que s'agissant d'un autre projet (un autre dispositif d'installation de site informatique et Internet que j'avais à piloter), où le produit est beaucoup plus palpable, plus concret car matériel, il n'aura pas hésité une seconde à mobiliser sa compétence d'adjoint au maire, à l'insu du premier magistrat, pour héberger le site dans la Maison des Jeunes de son village. Le Conseil municipal ratifiera cette initiative plus d'un an plus tard.

N'y a-t-il pas prise de conscience de sa part que la jeunesse de sa commune est comparable à celle des communes des autres où il s'évertue à multiplier les visites de terrain ? Où il court après les élus de tout bord pour tenter de les raisonner sur l'intérêt de prendre en charge leur jeunesse ? Aurait-il décliné la proposition pour les raisons invoquées plus haut, à savoir une proposition émanant d'un plus jeune, de celui qui voudrait faire croire que la démarche ancienne n'était pas adaptée, une proposition interrompant une routine paraissant alors hérétique, etc. ?

Une chose semble en tout cas évidente : il y a un manque de croyance, de conviction dans ce que nous faisons. Nous allons chez l'autre, le lointain pour masquer nos faiblesses et prêcher ce que nous ne sommes pas capables de faire chez nous. Ainsi, nous prenons incontestablement la figure de mystificateur. C'est comme au théâtre ou au concert. On va là

où on a un public adepte pour se produire. On joue un jeu qui ne va pas plus loin qu'un jeu de rôle. Il convient de trouver de quoi s'occuper pour tuer le temps. Par crainte de ne pas avoir quelque chose à faire, on se soumet à la routine. Comme tentait de m'expliquer un autre collègue un jour, « *nous sommes obligés de faire comme nous faisons ; parce que si nous changeons nos partenaires ne pourront plus suivre, puisque eux aussi sont habitués à la logique de guichet* ». Ce déficit de volonté de changer les choses traduit une faiblesse de l'institution qui, selon Raymond Roland et al. « *incite cette dernière à tolérer l'existence de ces acteurs dans la mesure où d'une part elle n'a pas le moyen de les aligner sur ses propres perspectives d'actions, d'autre part, ces acteurs-prédateurs représentent des alliés, même imparfait, pour assurer la survie de l'institution ad hoc. Dit autrement, les modes de faire des institutions ad hoc favorisent des formes de coordination avec les acteurs ordinaires fondées sur une interdépendance chaotique et non sur des représentations, des valeurs, des perspectives partagés en ce qui concerne le territoire et son devenir* ».

Cette modalité d'appréhension des choses ne semble pas propre aux Mahorais autochtones. Si la *mahorité* n'affecte pas les métropolitains, fonctionnaires affectés à Mayotte, selon sa dimension traditionnaliste, elle les concerne dans sa version postcoloniale. Des éléments me poussent à donner raison à Albert Memmi⁸², lorsqu'il parle « *des spécialistes responsables des destinées techniques d'un pays, et qui se révèlent des techniciens hors de course, parce que toute compétition leur est épargnée* ». La compétition, dans la traduction d'Albert Memmi, il faut la lire par rapport aux enjeux nationaux qui épargnent les postcolonies (Françoise Vergès). Œuvrant donc à l'écart de ces compétitions classiques et nationales les services déconcentrés de l'Etat développent leur part de stratégies propres aux lieux. C'est ce que nous allons voir en examinant des postures adoptées par la direction de la jeunesse et des sports, pas seulement en nous restreignant au PEL, mais en portant un regard beaucoup plus large dans le terrain du développement de l'éducation populaire. Je me donne à montrer que le service déconcentré de l'Etat, parce qu'il est une institution hors compétition, parce qu'il est héritier d'un certain capital postcolonial, se permet lui aussi de gérer l'urgence, de « *saidcoucouiller*⁸³ » l'évolution des choses et d'entretenir telle quelle la matrice postcoloniale.

V. La direction de la jeunesse et des sports et ses postures « *saidcoucouilles* »

Si aujourd'hui les Mahorais peuvent se réjouir d'avoir accédé à des postes jadis occupés par des métropolitains grâce à l'avènement de la Décentralisation de 2004, à quelques égards cette loi n'aura pas rendu service à la société mahoraise. Rappelons que la « communauté mahoraise » est dans sa quasi-totalité noire. Elle dispose d'une quantité négligeable de fonctionnaires d'Etat. Lorsque les services déconcentrés de l'Etat se sont détachés des services de la Collectivité départementale, les fonctionnaires de l'Etat qui sont dans leur imposante majorité métropolitains se sont retrouvés entre eux. Et pareillement pour les Mahorais, dans leurs collectivités territoriales. Il y a d'un côté les Blancs et de l'autre les **Boina** (les Noirs). L'administration est d'un côté étrangement blanche et de l'autre autochtone et noire. Cette disposition n'est pas sans reflet de souvenirs obscurs du passé. Il y a bien entendu une sorte d'équivalent « en miroir », comme le dit Jean Pierre Dozon⁸⁴ parlant des

⁸² Albert Memmi. *Portrait du colonisateur, portrait du colonisé*

⁸³ *Saidcoucouiller* signifie mettre la bride aux choses et les empêcher de se mouvoir.

⁸⁴ Jean Pierre Dozon. *Frères et sujet, la France et l'Afrique en perspective*. Tiré d'une revue Sciences Humaines, trimestriel n°4 novembre 2006. « *J.P. Dozon affirme que l'Etat français a toujours maintenu une ambiguïté avec ses colonisés, ils étaient à la fois frères et sujets, c'est-à-dire citoyens de l'empire mais selon un statut particulier*

jeunes des cités, qui rappelle les *périodes coloniales affichées*⁸⁵. On a là une configuration, conviendrez-vous, qui est dès le départ fragile en termes d'assises d'échanges franches.

Au début de mes travaux, je communiquais tous les documents de travail (projet, grille d'enquête ou questionnaire, résultats, etc.) qui structuraient mon chantier à un collègue (côté Etat) dont les missions se croisaient ou pouvaient se confondre avec les miennes. Il y avait quelques réunions de travail où on pouvait échanger sur les missions et les orientations des deux services. Le service de l'Etat, ne disposant que de quatre conseillers techniques, plus le directeur pour accompagner tous les acteurs de terrain, ne peut avoir le même rythme de travail que nous autres, disposant rien qu'en bureau Jeunesse de cinq conseillers et conseillères. Pourtant, des demandes du service de l'Etat semblent signifier un vœu d'organisation de nos travaux à son rythme (ne pas organiser certains types de réunions sans leur présence, ou sans les prévenir, faire correspondre nos rendez-vous avec leur agenda...). J'avais fait un effort en ce sens. Cela n'était pas évident.

En fin de compte, il s'est avéré que cette recherche des conditions de travail en bonne intelligence avec le voisin par des échanges d'informations entraîne plus de problèmes que de solutions. Les cas de figure attestant cette réalité sont légions. Faisons part de celui-ci. Une fois, je rends visite à une coordinatrice occupant un poste FONJEP, je fais état des dysfonctionnements qui ont cours dans l'association : un conseil d'administration fantôme, des utilisations de subventions non conformes, le salarié a droit et devoir de s'occuper de tout, à l'exception de voir les factures et d'établir le bilan financier. Celui-ci est « fait maison » par le président, à l'aide des factures habituées à y résider. La gouvernance de l'association est tout sauf ce qu'on peut espérer voir comme fonctionnement dans une association loi 1901. Comme recommandation, j'ai suggéré à la coordinatrice de chercher à réunir le conseil d'administration étant donné que le courant ne passe plus entre elle et le président.

Mais pour mon correspondant (au service Etat), prenant connaissance d'une telle initiative, me coiffa avec la casquette de « semeur de trouble ». Son directeur fit un courrier de deux pages à mon supérieur hiérarchique pour me reprocher d'outrepasser mes fonctions et d'empiéter sur celles de l'Etat : intervention auprès des agents FONJEP. Il s'agit d'agents abandonnés à eux-mêmes depuis plusieurs années. Sollicitant depuis toujours de l'accompagnement, le Conseil général au nom de la légitimité territoriale inscrit dans ses missions l'accompagnement de ce personnel pour qui il contribue à hauteur de 50% au paiement de son salaire. Mais pour la DJS « *le Conseil général de Mayotte a conclu un contrat global avec le FONJEP, organisme national chargé de recueillir les fonds, et complète le financement apporté par l'Etat, pour l'ensemble des postes FONJEP implantés à Mayotte. Il n'intervient pas sur les décisions d'attribution des postes. [...] Je suppose que*

(l'indigénat dans les colonies africaines) qui ne leur donnait aucun droit, seulement des devoirs. Seulement les colonisés avaient grandi avec l'idée d'appartenir à une « plus grande France » ce qui les incita, jusque chez les élites africaines, à défendre le modèle républicain d'intégration à la française. Or, leurs petits-enfants, ces jeunes issus de l'immigration [...] se retrouvent isolés dans des « cités » (sortes d'équivalent « en miroir » des cités indigènes qui abritaient leurs ancêtres dans les colonies françaises) et victimes eux aussi d'un statut particulier... ». En ce qui concerne Mayotte les deux populations se retrouvent dans la même cité avec des « espaces blancs » et « espaces autochtones ». Des villes blanches se voient naître, un statut spécifique pour les Mahorais les privant d'un certain nombre de droits et les soumettant pourtant aux mêmes devoirs que les fonctionnaires de l'Etat, des administrations de l'Etat (Blancs) et des administrations des Mahorais assez souvent secouées par des mouvements sociaux ayant pour objet principal la revendication de l'égalité des droits.

⁸⁵ J'emploie l'expression « périodes coloniales affichées » pour signifier les périodes admises par tous comme relevant de temps coloniaux. Faisant ainsi une distinction avec d'autres périodes « normales » mais dans lesquelles on peut déceler des pratiques coloniales (teintées de discrimination et de racisme).

vous n'avez pas été mis au courant de la démarche actuelle, et qu'il s'agit d'une maladresse de votre agent, puisque vous-même savez pertinemment que la DSAJ ne dispose d'aucune prérogative pour porter un avis ou intervenir sur le fonctionnement d'un poste FONJEP⁸⁶. »

Ces propos ne font que caractériser davantage l'état *hors de course* dans lequel se pavaise l'institution étatique. Car, si la mise en place de la décentralisation ne lui suffit pas pour enregistrer une évolution des pratiques coutumières, le colloque tenu à Paris dans le cadre du quarantième anniversaire du FONJEP en janvier 2006 auquel j'ai participé, contrairement au service de l'Etat, devrait le permettre. Ce n'est pas ici le lieu où j'ai à exposer le compte rendu du colloque. Je peux noter quand même, en me référant aux riches discussions ayant eu lieu sur les relations partenariales, combien le service déconcentré de l'Etat est en décalage avec l'actualité relative au débat sur le FONJEP. On comprend facilement pourquoi il ne lui reste pas beaucoup d'alternatives autres que singer et faire semblant en mobilisant des pratiques fossiles. C'est le cas, par exemple, d'une évaluation de projet en 2006. Pour la première fois un semblant d'évaluation, où les employeurs avaient à compléter une grille standard, administrée à distance pour certains, assistés pour d'autres, eut lieu, sur la base d'aucun projet réel.

Les projets communiqués à la DJS et qui existent dans ses archives s'y trouvent depuis le dépôt de la sollicitation de l'aide au soutien à l'emploi. Or, les nouveaux dirigeants des associations tout comme les nouveaux salariés de ces postes FONJEP, disposant rarement de fiche de poste avec définition de missions, n'ont généralement pas connaissance des projets élaborés antérieurement. Les archives ne sont pas toujours communiquées et le projet de la structure est difficilement communicable, compte tenu des conditions de passation des pouvoirs. Mais peu importe, il faudrait bien marquer les deux ou quatre ans de transit par quelques réalisations. Alors, dira Salesse⁸⁷, non novice du terrain politique mahorais : *« les services privilégient l'action au détriment de l'archivage et de la rédaction des bilans détaillés. En conséquence, tout nouveau directeur tend à élaborer sa ligne propre de conduite et la discontinuité peut alors tourner à la pagaille. L'incohérence de leur politique est un reproche fréquemment adressé aux services. [...] celui qui veut faire son travail n'a alors d'autre solution que l'utilisation des outils appris, la reproduction des techniques et des schémas mis au point en métropole »* (pp. 105-106).

Un deuxième exemple porte sur un travail d'étude censé être mené par le CRIJ. Le centre régional de l'information jeunesse, soutenue par la DJS, fit une offre à la DSAJ : réaliser un travail de diagnostic sur l'état de la vie associative à Mayotte. Le coût du projet s'élevait à 20000 €. Intéressé par le produit, et comme les travaux PEL allaient être les premiers à en tirer profit, le Conseil général via la DSAJ l'a financé à hauteur de 50%. La grille élaborée pour la collecte des données qui tenait sur une page était d'une qualité trop peu rigoureuse dans l'art de la méthodologie d'enquête, et du produit attendu. La DSAJ a tenté de raisonner le « partenaire CIJ » sur la nécessité de prendre du temps et d'améliorer la copie. Elle a rappelé aussi son expérience de terrain sur les projets d'études « sans lendemain » et son souhait de ne pas en arriver là avec cet élan nouveau. La DJS a estimé que la production était correcte et a accordé son feu vert. « Pourquoi ne pas le faire ? **Mzungu** (le Blanc) l'a validé ! Vous autres, arrêtez de nous faire c... ! » Cette phrase a dû faire écho dans les têtes si le lecteur n'a pas perdu de vue divers éléments versés plus haut donnant un aperçu de la

⁸⁶ Courrier DJS, Référence : DIR/2006/GF/SS/337

⁸⁷ Yves Salesse. *Mayotte, illusion de la France, propositions pour une décolonisation*. Paris, L'Harmattan, 1995

psychologie⁸⁸ sociale mahoraise. Quelques retouches y ont été apportées et le travail de terrain a été mené. J'ai eu connaissances des modalités peu rigoureuses d'administration des questionnaires et les difficultés qui ont été rencontrées. Mais celles-ci n'ont pas été relatées dans le rapport final.

Viendra des mois plus tard le moment de prendre connaissance des résultats du travail d'étude. Les acteurs intéressés y ont été conviés. La DSAJ, représentée par deux autres collègues et moi-même, mentionna son étonnement de ne pas avoir reçu un document digne de ce nom rapportant des résultats d'étude, mais juste quelques pages non reliées donnant des commentaires. Des observations se faisaient sur le document. Chaque fois, le fonctionnaire qui représentait la DJS interrompait les interventions et apportait lui-même des justifications. Je ne comprenais pas pourquoi. Alors que les questions étaient adressées à la personne ayant reçu mandat pour mener l'étude. A un moment donné, mon confrère me reproche de n'avoir pas été là au démarrage de l'enquête, de me montrer connaisseur en si peu de temps de prise connaissance du document, de poser beaucoup, sinon trop de questions sur un travail qui ne se veut pas scientifique. J'avoue que ses propos me parurent hallucinants, et m'entraînèrent dans la discourtoisie. « Tu veux la fermer J. P. ? », avais-je lancé. Cette phrase joua un rôle d'équivalent fonctionnel chez les peules qui « appellent » les djinns [...] ⁸⁹. A l'instar d'un esprit qui se dévoile, mon confrère d'un ton autoritaire répondit : « *je te fais savoir que c'est moi qui ai rédigé ce document. J'ai toujours bien fait mon boulot. Et je te rappelle que je suis missionné par Monsieur le préfet pour faire ce que je fais, alors du respect !* ».

Nous autres qui pensons que c'était le CRIJ... Probablement déçu, de ne pas avoir entendu « pardo missié ! » Bref, ces propos veulent dire en réalité, « fais gaffe » c'est un Blanc qui a écrit, c'est l'incarnation même du savoir qui s'est exprimée. C'est presque la plume de l'Etat. Donc si tu penses que c'est une production « autochtone », une production « de la basse classe », détrompe-toi et ressaisis-toi ! On voit bien nettement comment la structure étatique joue le jeu de la *discussion des cafés* à travers ce travail d'étude « *ce n'est pas un travail scientifique comme ceux qui sont faits par les universitaires* » se défendait-il. Cette phrase donne le ton à la forme que doivent prendre les réalisations de la postcolonie.

Le sérieux et la rigueur doivent avoir droit de cité ailleurs. Toutes les observations qui ont été portées sur l'objet de la réunion pouvant contribuer au perfectionnement du travail d'étude se verront volatilisées, reléguées à un arrière plan. Des lors, l'immortalisation de l'échauffourée produite lors de la réunion ou plus exactement l'immortalisation du comportement délictueux de l'agent de la DSAJ, empruntant incontestablement la figure du pangolin⁹⁰, trouvera une place parmi les rares éléments sélectionnés et figurés dans le procès verbal, dont une copie me

⁸⁸ En parlant du CIJ ou autres structures, quel agent du Conseil général n'a pas rapporté la disparité des traitements symboliques entre le fonctionnaire autochtone et le fonctionnaire de l'Etat qui animent nos partenaires locaux. En effet, le représentant de l'Etat est souvent accueilli avec les honneurs (Monsieur le Directeur de..., que ce soit le directeur en personne ou son représentant) d'un côté, et de l'autre on a du mal à se détacher de la logique *des excréments de chèvre*. Aussi entend-on « monsieur le représentant du service du Conseil général » si ce n'est « l'agent du Conseil général ». Il est fréquent aussi qu'on demande au Directeur de la DSAJ si son chef (le directeur de la DJS) ne viendrait pas à une invitation.

⁸⁹ Chez nous on dit « *lahi remeoi sama, lo uhaya* » quand on frappe des mains il se manifeste [le djinn ou l'esprit]. Par extension l'inconnu, le voilé.

⁹⁰ En effet, au Zaïre, le pangolin est un animal qui a des écailles mais ce n'est pas un poisson. C'est un mammifère mais il n'a pas de dent. C'est un animal sauvage mais il ne craint pas de fréquenter les hommes. Sa mort sacrificielle par les hommes dans un village Kasaï (selon R. Bureau) exprime la nécessité que chaque élément de la nature soit bien à sa place, dans une classe déterminée, selon un ordre immuable. Le pangolin incarne la contre nature, un raté du système.

sera adressée personnellement. Aussi, lit-on : « *il faut noter qu'une échauffourée entre J. P. A. (en citant en entier nom et prénom) et ASKANDARI a entraîné le responsable de la DSAJ à formuler des propos déplacés du genre « tu la fermes » adressés à J. P. A.. Ce dernier a insisté pour que apparaisse ce moment tendu dans ce compte rendu* »⁹¹. Retenons au passage sur quelle fin ou la manière dont la *libido* agissante est mise à profit.

Revenons sur le courrier du directeur de la DJS. Le contenu de ce courrier se révèle n'être ici que des parties émergentes d'un *iceberg*. Il pourrait sembler difficile de croire que la DJS soit hostile que je m'appuie sur le personnel FONJEP, en général seul salarié permanent sur les structures relais, supports au niveau des localités diverses des PEL. L'enjeu véritable est de l'ordre de lutte de pouvoir. L'avènement de la décentralisation a provoqué une désorganisation institutionnelle. La DJS est loin d'avoir fini de faire le deuil de sa souveraineté émasculée. C'est pour cela qu'on observera une tendance de la part de l'administration de l'Etat à jeter le discrédit sur les agents des institutions locales (a) et ainsi chercher à entreprendre une forme de reconquête illusoire d'un pouvoir qui lui échappe (b).

V.1. Le discrédit

Nous avons ici un courrier de la DJS adressé au président d'une association (OMJS⁹²) dans lequel on peut lire « *Le Conseil général de Mayotte a conclu un contrat global avec le FONJEP, organisme national, et complète le financement apporté par l'Etat, pour chaque poste FONJEP. Cela ne lui confère aucune responsabilité de décision sur les postes attribués. Ainsi la DSAJ ne dispose d'aucune prérogative pour porter un avis ou intervenir sur le fonctionnement d'un poste FONJEP. Ce domaine relève des compétences de mon service. Je suppose donc que l'agent de la DSAJ dont il est question a agi sans l'accord de son directeur, et au-delà de ses fonctions. Je vous invite à prendre contact avec mon service, pour tout sujet concernant le fonctionnement du poste FONJEP ou du projet qui le soutient. Vous voudrez bien informer la coordinatrice de ces dispositions, qu'elle devrait connaître* ».

Mes interventions auprès des associations « employeurs FONJEP » se voulaient répondre à des demandes vieilles de plusieurs années restées non satisfaites à défaut d'interlocuteurs. Il s'agissait d'accompagnement dans la définition de projet même de la structure. En réalité, même si on trouve des archives au siège de l'association faisant office du projet de la structure, les actions entreprises ne tiennent avec celles-ci qu'un rapport éloigné. Mes interventions portaient alors sur l'accompagnement du personnel dans la traduction pratique et concrète des missions qui pourraient lui être assignées. Il travaille en solitaire. Les dirigeants restent fantômes. L'unique correspondant de la DJS est difficilement accessible pour de multiples et diverses raisons. L'implantation à distance, depuis ses bureaux, de la loi 1901 dans les consciences et mentalités des Mahorais caractérisés par des logiques associatives très différentes, restent une des rares alternatives. L'instruction parisienne connue sous la formule « pas de vague » [sous ces tropiques] semble beaucoup plus assimilée et appliquée que tout autre projet social ou politique.

⁹¹ Compte rendu de la réunion du 12 septembre 2007 dans le courrier en date du 28 septembre du directeur du CRIJ. Je vous invite à observer la manière dont mon confrère et moi sommes nommés dans le procès verbal. C'est très révélateur de la nature des rapports aux fonctionnaires autochtones d'une part, et métropolitains de l'autre.

⁹² OMJS : Office municipale de la Jeunesse et des Sports (qui n'a rien de municipale d'ailleurs). Référence du courrier de la DJS : DIR/2006/GF/SS/336 en date du 22 novembre 2006. L'association joue un rôle de relais dans la commune.

Se cantonner à ses *a priori* est plus économique, plus facile à gérer. Et pour que la DJS puisse continuer à travailler dans ce sens, il faut qu'elle entretienne sur le terrain les conditions favorables à l'opérationnalisation de ses objectifs. Jeter le discrédit sur les acteurs locaux et sur les institutions locales et s'afficher à la place peut être considéré comme une voie pour y parvenir. Dans ses courriers envoyés à l'OMJS de B. et au directeur des sports et de l'animation jeunesse, le directeur du service déconcentré de l'Etat n'a pas hésité à proférer des calomnies à l'égard de l'agent du Conseil général. On peut y lire dans le premier *« j'ai été surpris d'apprendre que cette réunion avait été programmée à la demande d'un agent de la DSAJ. [...] Sachant qu'à la date prévue, vous étiez en déplacement hors de Mayotte, et que vous n'avez pas le don d'ubiquité, je suppose donc que vous n'avez pas été mis au courant de cette démarche, que vous n'en avez pas pris la décision, et bien entendu que vous n'y avez pas assisté »*.

Dans le second, *« Monsieur le directeur, et cher collègue ... J'ai reçu récemment un courrier faisant état d'une réunion locale, organisée semble-t-il, sur l'initiative de l'un de vos agents. [...] La date de la réunion était particulièrement mal choisie, puisque le président de l'association concernée était en déplacement, et ne pouvait donc avoir décidé la date, ni participer à la réunion. [...] Je suppose que vous n'avez pas été mis au courant de la démarche actuelle, et qu'il s'agit d'une maladresse de votre agent, puisque vous-mêmes savez pertinemment que la DSAJ ne dispose d'aucune prérogative pour porter un avis ou intervenir sur le fonctionnement d'un poste FONJEP. Vous connaissez ma volonté de promouvoir la concertation entre nos services, et je connais la vôtre [...] (je) n'accepte en aucun cas des initiatives unilatérales intempestives... »*.

Le président de l'OMJS aura reconnu lors d'une réunion de « sortie de crise » regroupant la DJS, la DSAJ et l'association qu'il avait bel et bien donné son accord à la coordinatrice de convoquer le conseil d'administration à cette réunion. Et il savait qu'il serait absent, une information qu'il a dissimulée à son employée. Ce qui n'est pas du tout étonnant lorsque l'on connaît le fonctionnement de l'association. Mais pour la DJS, un agent de la DSAJ serait allé « semer la merde ». Pour purifier une situation d'un camarade dont la situation « orthodoxique » a été profanée, elle cherchera à recourir à une stratégie courante dans les postcolonies visant à diviser pour mieux régner. Ce n'est pas tout. La « purification » va se poursuivre et se conduire à terme quelques semaines plus tard, au moyen des signes de distinction. Le président sera médaillé en reconnaissance de sa qualité de dirigeant associatif dynamique et actif par la préfecture, sur proposition de la DJS. La DSAJ qui n'a pas été associée à cette cérémonie n'a jamais compris en quoi se fondait les motivations de la distinction.

Un autre courrier adressé au président du CCLEJ⁹³ de P. étaye cette affirmation. La DJS oriente le président de l'association vers le chef de projet de la mairie de Pamandzi, pour avoir de l'aide dans l'élaboration de son projet en vue de l'obtention d'un poste FONJEP. On peut y lire *« En l'état, votre demande n'a pas pu être retenue. En effet, l'attribution d'un poste FONJEP doit reposer sur un projet d'animation concerté sur la commune et le profil du poste doit relever des compétences d'un animateur professionnel. Je vous suggère de vous rapprocher de Monsieur A..., chef de projet de Pamandzi, qui pourrait vous aider dans*

⁹³ CCLEJ : Centre communal de loisirs de l'enfant et du jeune. Réf. Courrier : JEUNESSE/2006/JPA/SS/375 du 22 novembre. De manière succincte, je tiens juste à rapporter que les métropolitains à Mayotte se constituent en réseau diffus – qui est perceptible par les Mahorais d'ailleurs – traitent solidairement entre eux, ce qui ne facilite pas la communication franche entre ces deux groupes sociaux tissant une configuration de type dominants/dominés.

l'élaboration d'un tel projet. » Pourtant, en réunion (DJS et DSAJ), nous nous étions convenus que la DSAJ allait s'en charger dans la mesure où un « travail PEL » est en cours dans cette commune. Nulle part dans le courrier, il n'y est fait mention.

Le discrédit n'est pas jeté seulement sur les institutions publiques locales. Un courrier long de deux pages adressé au président de l'association CEMEA Mayotte, pour lui signifier que son projet de mettre en place un BPJEPS n'est pas recevable dans le fond et la forme, laisserait transparaître une déclaration de guerre à un ennemi, plutôt qu'une réponse à un partenaire. J'y ferai allusion même si je m'écarte de l'objet PEL. Ma démarche vise à montrer que notre institution étatique, héritière d'une administration postcoloniale, est caractéristique d'un certain fonctionnement (sans doute non ordinaire en France métropolitaine) qui, directement ou indirectement, entrave les initiatives locales des autochtones. On peut certainement relever du côté des agents autochtones aussi des attitudes ne favorisant guère une rencontre réelle des projets de deux services. Mais, ce n'est pas ici le lieu pour cet exercice. Continuons à examiner la posture faisant pavoiser la DJS.

Un CEPJ (Conseiller d'Education populaire et de la jeunesse) a pris ses fonctions à la DJS. Deux mois plus tard, il m'a confié qu'il faudrait que l'on trouve un autre organisme que les CEMEA (centre d'entraînement de méthode d'éducation active) pour assurer les formations d'animateurs car celui-ci ne serait pas sérieux. Deux mois auront-ils vraiment suffi à notre CEPJ à la préretraite pour se rendre compte que la seule structure sur le territoire de Mayotte ayant assuré des formations dans l'animation depuis une quinzaine d'années n'est pas sérieuse ? Et qu'il convient d'en trouver une autre ! Mais cette confiance orale constituait bel et bien un avant-projet. Puisque la DJS œuvrera de manière à concrétiser ses désirs. C'est ainsi qu'elle montrera qu'elle connaît mieux la réalité locale que les locaux, que leurs productions sont infantiles. C'est en tout cas la lecture que je fais de ces quelques lignes extraites du courrier de la DJS pour les CEMEA : *« la démarche de formation professionnelle à l'animation à Mayotte nécessite sérieux, compétence et mutualisation de savoir-faire. Votre contribution sera sans doute utile dans l'avenir, mais votre projet actuel me paraît insuffisamment préparé, et ne pas tenir compte des réalités locales. »*

Je ne remets nullement en cause la véracité des remarques de la DJS sur le contenu d'un document qu'elle a probablement lu. Par contre, le ton assez sévère, parfois méprisant, caractérisant le courrier⁹⁴ en question, prendrait sa source dans cette intention préalable qui en anime les auteurs, à savoir trouver coûte que coûte un autre organisme de formation – quitte à faire appel à des Réunionnais – parce que la DJS « au pouvoir » n'est pas en phase avec les dirigeants des CEMEA. C'est ainsi que la structure étatique mobilisera ses réseaux d'amitiés et invitera la FEDAR (fédération des associations rurales) Réunion (précédent lieu de transit du conseiller technique chargé du dossier) pour assurer une formation BEATEP (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire) que les CEMEA avaient déjà commencée en dispensant une préformation BEATEP ces dernières années lorsque l'administration d'antan n'était pas hostile. Dans le même courrier, on lira que *« les résultats de la préformation étaient décevants »*.

La DJS viendra demander à la DSAJ de financer le projet de formation BEATEP élaboré unilatéralement. Voilà une attitude qui est purement ethnocentrique. Le projet se met en place à une époque où sur le territoire national on ne « fabrique » plus des diplômés de cette espèce. Le service de l'Etat a du mal à se détacher de sa casquette de chef qui caractérisait les

⁹⁴ Courrier Réf : DIR/2007/GF/SS/05 du 10 janvier 2007

administrations coloniales. La meilleure façon de résister à ce qui est vécu comme déchéance est de mobiliser les dispositions acquises, dans ce contexte de décentralisation, pour reconquérir le pouvoir.

V.2. Une reconquête de pouvoir

De 1843 (année d'établissement des métropolitains à Mayotte suite à la ratification du traité de cession de 1841 par Louis Philippe, roi des français) à l'année 2004 (décentralisation), la gouvernance de l'île de Mayotte fut conduite officiellement et légalement par les fonctionnaires métropolitains (avec une rigidité plus ou moins marquée selon les périodes) caractérisés par une « position de missionnaire »⁹⁵. Les Mahorais ont intériorisé cette logique voulant que ce soit les Blancs qui gouvernent et les autochtones qui soient gouvernés, tout comme les Blancs d'ailleurs tirent de cet état de fait un certain réconfort. N'a-t-on pas là les conditions favorables à l'exercice légitime de la domination ? Les dominants ayant réussi à faire croire aux dominés ce qu'ils croient eux-mêmes (Alain Accardo)⁹⁶.

Durant toute cette période, c'est-à-dire de la période coloniale affichée à nos jours, le Blanc est lui-même incarnation de l'argent, du savoir, de la loi... bref du pouvoir, à ses propres yeux et sans doute davantage aux yeux de l'autochtone, encore plus si celui-ci n'a jamais été « désinsularisé ». Les chefs originels semblent faire difficilement le deuil de leur qualité de chef sur les autochtones. Le vœu de la DJS selon lequel je dois lui aviser de mes interventions et de leur nature auprès des associations employeurs des postes FONJEP en est une illustration. Son courroux suite à mon passage au siège du FONJEP à Paris au prétexte que je ne lui ai pas aviser en est une autre. L'inobservance de la pratique dans les rapports inverses (économie ou rétention de l'information par la DJS) ne choque pas. Il y a une sorte de tentative de remise sous tutelle de la DSAJ ou au moins de ses agents. La reconquête s'observe aussi du côté des acteurs locaux.

Les courriers adressés aux présidents des structures relais de la ville de P. et B. sont forts parlant. L'un adressé au président du CCLEJ de P. orientait celui-ci à trouver accompagnement auprès du chef de projet de la mairie. Ce personnel [...] ⁹⁷ est « corecruté » par les services de l'Etat (la préfecture) et la commune dans le cadre des politiques de la ville. L'autre courrier au président ⁹⁸ d'association indiquait que c'était la DJS l'interlocutrice

⁹⁵ *Position de missionnaire* : au cours de l'acte sexuel, position dans laquelle l'homme est couché sur la femme et lui fait face. Il faut ainsi considérer le rapport de domination qui caractérise la configuration politique. Il y a les fonctionnaires nommés mais aussi les « colons » qui viennent de leur propre gré ou interpellés par des amis et qui sur place gouvernent la colonie ou le territoire au même titre que les officiels. A ce propos on peut lire Mahmoud Ibrahim (*Etat français et colons au Comores*) ou Moïse Léonard Jamfa Chiadjeu (*Comment comprendre la crise de l'Etat postcolonial en Afrique ?*) ou encore Achille Mbembe (*De la postcolonie*).

⁹⁶ Alain Accardo. *Sociologie critique, Lire Bourdieu*. Le Mascaret

⁹⁷ Je n'ai pas envie de verser des propos qui auraient vocation à mettre en perspective la notion de « race ». Néanmoins, il me semble que ne pas livrer un certain nombre de donnée, ne serait-ce que dans leur forme brute, enlève au tableau un certain nombre de détail qui prive au lecteur l'appréhension non seulement de son authenticité mais aussi d'un certain nombre de ses composantes qui confère au tableau sa dimension complète. Alors qu'il me soit permis d'indiquer ici, loin du corps du texte, que le chef de projet de P. est un métropolitain, tout comme la femme du président de l'OMJSB aussi. Je reconnais que versées ainsi, ces données n'ont pas de valeurs scientifiques et pourraient disqualifier le travail. Mais il faut lire Yves Salesse (*Mayotte, illusion de la France, proposition pour une décolonisation*) et Jean Pascal Martres (*la justice sous les tropiques*) pour appréhender plus en détail le comportement des fonctionnaires métropolitains. Les extraits suivants donnent le ton : « ces gens-là vivent entre eux » ; « ils ignorent la population mahoraise... ».

⁹⁸ Précisons que le président en question peut-être vu comme un « affranchi », du fait qu'il a épousé une métropolitaine. Le président est en très bonne phase avec les milieux blancs, c'est du jamais vu d'ailleurs : un jeune dirigeant autochtone d'association être médaillé par l'institution étatique unilatéralement, sans le concours

privilegiée de l'association : « *je vous invite à prendre contact avec mon service, pour tout sujet concernant le fonctionnement du poste FONJEP ou du projet qui le soutient* ». Et en même temps, il anéantissait tout pouvoir éventuel de la DSAJ. « *La DSAJ ne dispose d'aucune prérogative pour porter un avis ou intervenir sur le fonctionnement d'un poste FONJEP. Ce domaine relève des compétences de mon service* ». La communication effectuée avec le président, elle reste à se socialiser auprès de la salariée qui ne partageait pas toujours les points de vue de la DJS et de son président et le faisait savoir : « *Vous voudrez bien informer la coordinatrice de ces dispositions, qu'elle devrait connaître* ». Le territoire local étant marqué, d'autres partenaires sont aussi à séduire au niveau départemental.

Ignore-t-elle le charme qu'elle inspire déjà chez celles qu'elle cherche à séduire ? La séduction d'une personne déjà conquise n'a jamais été difficile, surtout si la relation de la personne cible avec un autre partenaire connaît déjà quelques tensions. Je pense au CRIJ, dont la nature de la gestion ne plaisait guère à la DSAJ. Le service de la Collectivité départementale le lui faisait savoir. Le CRIJ a tourné le dos à la DSAJ et traite avec la DJS comme si de rien n'était bien que la CDM soit le principal financeur de ses activités. Dans les réunions de travail organisées par l'association départementale, la présentation des invités suit un protocole particulier. L'agent territorial est désigné avec les termes suivants : « le représentant du service de la jeunesse et sport du Conseil général ». Quand au représentant de l'institution étatique : « Monsieur le directeur de la jeunesse et des sports », simple agent puisse-t-il être.

Une distinction qu'on peut déceler également à travers le compte rendu réalisé suite à la réunion de présentation de résultat d'enquête relaté plus haut. On pouvait lire « *Askandari de la DSAJ* », « *une échauffourée entre ASKANDARI et J. P. A.* ». Le fonctionnaire de la DSAJ est présenté comme un enfant bâtard, sans père, avec un prénom sans nom ou avec un nom qu'on peut nommer en *faisant fi* des règles protocolaires des nominations. Faut-il se limiter ici à cette hypothèse selon laquelle les Mahorais ont tendance à faire des milieux professionnels des prolongements de leur espace de vie selon les règles traditionnelles (dans lesquelles on s'appelle par les prénoms) ? Ou noter une « *saidcoucouillisation* »⁹⁹ réussie de la part de la DJS qui arrive à tenir (encore) les commandes de la gouvernance grâce au capital symbolique dont elle est héritière, malgré l'affaiblissement de ses moyens financiers. Force est de constater que cette tendance à marquer, à se constituer son propre territoire conduit à une bi, voire une multi polarisation partenariale.

VI. De la « saidcoucouillisation » à une multi polarisation partenariale

Le contenu d'une fiche de poste (FONJEP) dans une association de coordination dans une commune de C. a eu droit à un traitement similaire à la copie du CRIJ qui faisait l'objet d'une grille d'enquête. La voix de la DSAJ estimait que le papier devait être amélioré, alors que pour la DJS, la position fut plutôt du genre « *circulez ! Il n'y a rien à perfectionner !* ». Ces divergences de points de vue ne vont pas sans mettre en doute les intentions réelles des compatriotes qui viennent cohabiter avec les Mahorais dans le développement de l'île. On

des services de la collectivité. Le geste de la DJS visant à interdire l'intervention de la Collectivité dans les affaires d'un ami ne vise qu'à protéger les intérêts de ce dernier. La structure étatique ne semblait pas être gênée par le fait que le président confie toute la gestion de l'association à l'employée, à l'exception de ce qui a trait de près ou de loin aux dépenses d'argent. Le président gardant chez lui les factures et le bilan financier est « fait maison ». Ce cas est loin de faire exception.

⁹⁹ C'est-à-dire une tendance généralisée consistant à mettre la bride sur les choses et les empêcher de se mouvoir.

résiste difficilement à convoquer, en guise de grille de lecture des situations observables, ces mots de Sartre ¹⁰⁰ : « *une autre génération vint ; [...] essaya de nous expliquer que nos valeurs collaient mal avec la vérité de leur vie. En gros cela voulait dire, vous faites de nous des montres [...] Nous les écoutions très décontractés : les administrateurs coloniaux ne sont pas payés pour lire HEGEL, aussi bien le lisent-ils peu, mais ils n'ont pas besoin de ce philosophe pour savoir que les consciences malheureuses s'empêtrent dans leurs contradictions. Efficacité nulle. Donc perpétuons leur malheur, il n'en sortira que du vent* ». S'en suit, de la part des uns et des autres (mais surtout du côté des autochtones), repli sur soi et méfiance de l'autre. Cette méfiance latente a été bien exprimée par cette phrase mise dans la bouche d'un personnage campé par Cheik Hamidou Kane dans *l'aventure ambiguë* ¹⁰¹ : « *avant de revêtir le bleu de chauffe, nous mettrons nos âmes en lieu sûr* ».

Cette prédisposition à se tenir constamment en réserve, « sur ses gardes », ne conduit pas à une véritable rencontre des pratiques, des intentions et des projets des uns et des autres. Conséquence : il y a génération de deux « locomotives » d'actions parallèles, si on prend en considération ne serait-ce que les deux services de la jeunesse et des sports et leurs partenaires privilégiés respectifs. C'est cela que j'entends par bipolarisation partenariale. En effet, les acteurs locaux nouent un « partenariat » (terme à manier avec vigilance) avec l'une ou l'autre service selon le profit et l'intérêt tirés des rapports. L'institution qui peut être amenée à faire grief à une association d'une gestion soit disant non-conforme (tel fut le cas avec le CRIJ) peut susciter la fuite de celle-ci et la pousser à aller « faire fiançailles » avec une autre. On a vu aussi que le service déconcentré de l'Etat, avec les ressources symboliques qu'il détient, en distribuant des « très bien » à qui il veut selon sa grille de notation, unilatéralement, en distribuant les signes de distinction à qui il veut, fier de ce monopole, il arrive à se constituer ses adeptes. Le territoire de l'action publique, loin de représenter un bloc homogène et cohérent, est caractérisé par des actions qui font « tâche d'huile dans de l'eau ».

Cette tendance n'est pas observable uniquement entre les deux services de la jeunesse et des sports. Beaucoup d'associations qui ne peuvent pas justifier de l'utilisation des subventions octroyées au niveau de la DSAJ se voient l'année suivante courtiser un autre service du Conseil général. La tendance ne se limite donc pas à une bipolarisation. Il est plus convenable de parler de multi polarisation des acteurs associatifs à l'égard des bailleurs de fonds publics. Les stratégies déployées pour rester ou divorcer avec un financeur sont légions.

La mise en veille pendant une ou plusieurs années, la mise à mort de l'association sont utilisées si les dirigeants n'ont pas pu aller « épouser » un autre service, alors qu'ils veulent néanmoins échapper au contrôle. On peut dans certains cas assister à la création d'une nouvelle association par les mêmes dirigeants. On voit aussi des « courageux » qui prennent l'initiative de venir s'expliquer. Ils peuvent avancer l'idée selon laquelle les anciens dirigeants sont partis pour des études ou des motifs inconnus et n'ont pas communiqué les documents administratifs nécessaires pour permettre la production des pièces demandées lors des demandes de subventions. Ce sont toutes des pratiques courantes que les acteurs associatifs maîtrisent parfaitement après intériorisation des règles de légitimation. La polarisation ne se fait pas seulement au regard des institutions.

A l'intérieur même des services, des affinités se développent entre dirigeants d'associations et conseillers jeunesse. Par exemple, l'avis défavorable que j'avais émis suite à une demande de subvention de l'OMJSA, cette association qui a été ressuscitée pour faire barrage au CCLEJ

¹⁰⁰ FANON, *les damnés de la terre*. Préface de Jean Paul SARTRE

¹⁰¹ Cheik Hamidou Kane, *l'aventure ambiguë*, 1961, cité par René Bureau p.166.

de la même commune avec son pouvoir émergent, m'a écarté de son chemin. Lorsque le dirigeant débarque dans nos locaux, je suis presque transparent à ses yeux. La collègue qui avait rapporté que le « *courrier d'Askandari a fait parler les gens* » devint l'interlocutrice privilégiée. La même association est revenue cette année 2008 sans pouvoir justifier de manière conforme la consommation de l'enveloppe des 56 000 € au titre de subvention 2006. En effet, une importante somme a été redistribuée dans les autres associations de la commune. La convention imposait à la structure communale de recourir à des services d'un expert comptable pour l'établissement de son compte annuel, ce qui n'a pas, entre autres termes du contrat, été honoré. N'empêche qu'après instruction de son dossier une proposition de financement est faite.

Un défaut de projet de société lisible semble être une source potentielle à une telle configuration de pratiques au niveau des institutions. Chacune cherchant à se constituer ses alliés, ses partenaires, « sa raison d'exister ». Aggravé par une absence de projet réel au sein des institutions, par l'incorporation d'une culture limitée de la notion et de la démarche de projet, par « assassinat » dans l'œuf de toute démarche contraire à l'orthodoxie des lieux, les réalisations ne peuvent être que morcelées, émiettés, individuelles et individualisées. Ce qui importe désormais chez les protagonistes est de s'afficher. Ce qui justifie bien entendu le recours à des jeux de séduction, quitte à s'inscrire dans la perversité. L'expérience aidant, la perversité et la prévarication s'incorporent et s'établissent en normes. Des lors, le mental est peu disposé à tirer à contre courant. Mais comme les agents ont quand même vocation à tourner la machine administrative et qu'en plus, on est censé être en « Etat de droit », (et de règles) un minimum de conformisme avec les règles théoriques administratives doit être témoigné. *« Mais précisément parce que le mode de domination propre à la postcolonie fait que celle-ci est, en même temps qu'un régime de contrainte une pratique de la convivialité et une stylistique de la connivence, l'analyse doit être attentif aux mille façons auxquelles les indigènes recourent pour ce rebiffer, biaiser, ruser, et, proprement, jouer avec la domination au lieu de la brutaliser, c'est-à-dire, au milieu d'innombrables contraintes, produire du plaisir et se l'offrir »*¹⁰². C'est alors que dans la plupart des cas le rapport des agents aux choses institutionnelles ne s'inscrit que dans un conformisme de façade.

¹⁰² Achille Mbembe, p.177.

Chapitre 3

Conformisme de façade ou le jeu des acteurs

Par conformisme de façade, j'entends la position (généralement ambiguë) selon laquelle un agent (personne morale ou physique) affiche dans son comportement une attitude en apparence irréprochable puisque, à première vue, non intempestive mais au contraire coopérative, courtoise, intéressée par rapport à des actions à entreprendre lorsque l'on se situe dans le registre des discours. En revanche, cette posture se révèle parodique dès lors que les acteurs sont sollicités dans le pragmatisme. En effet, les agents semblent à la fois mus par la nécessité de « sauver la face » de l'administration dont ils sont l'incarnation, de la faire tourner et de se forger un espace d'expression de leur *mahorité*. Si les deux postures peuvent se conjuguer lorsque l'on se situe dans le domaine du discours, les limites sont vite atteintes lorsque le discours a à affronter l'expérience. A ce moment là, on réalise que les positions observées étaient plus de la « matière dernière » à vocation intempestive que de la matière première indispensable à la réalisation d'un projet.

Les acteurs recourent à diverses formes de stratégie pour afficher de la conformité apparente tout en s'extrayant du système. Plus exactement, les acteurs réagissent pareillement aux élèves de cette classe qui a été confrontée à une expérience bien connue dans le milieu pédagogique scolaire. En effet, des élèves avaient à résoudre un problème : trouver l'âge du capitaine d'un bateau. L'énoncé fut, pour faire court, de type : « dans un bateau, il y a x chèvres et y moutons. Quel est l'âge du capitaine ? » [...] ¹⁰³. Dans la tête de l'élève « c'est un problème, un travail donné par le maître. A priori tous les problèmes ont des solutions ». Beaucoup d'élèves se sont mis à faire des opérations. Les observateurs ont déduit que ce qui était en jeu, c'était quelque chose de l'ordre d'un contrat implicite, moral, liant le maître et l'élève. Le maître a donné un travail, il attend une réponse. L'élève a vocation à produire un travail. Ce faisant, l'élève évite de ne pas rompre, ne pas se désaffilier avec les termes de la convention qui font qu'il est justement ce qu'il est : élève, un résolveur de problème (aussi maladroit puisse-t-il être), entre autres choses. Pour rester ce qu'il est, il doit jouer le jeu : se conformer aux règles régissant sa condition.

Les acteurs impliqués de près ou de loin aux travaux PEL semblent réagir à peu près de manière similaire. Eux, ils n'ont pas à résoudre des problèmes exactement comme l'élève. Ce dernier a un fardeau en plus, celui d'obligation de résultat s'il veut passer en classe supérieure. La concurrence va, de par la conjoncture, être positive. Le salaire de l'élève (la note) sera proportionnel à la production. Ce qui n'est pas le cas chez les fonctionnaires. Ceux-ci peuvent se permettre une concurrence négative, c'est-à-dire non productive. Alors le conformisme aux règles du jeu n'exige pas forcément de la rigueur. Puisque, quoi que l'on produise, on a la même récompense (la notion d'intérêt général faisant défaut). C'est pour cela que le conformisme ne va être que de façade. Le conformisme varie selon les acteurs et les situations. Ce que je vais essayer de déceler et distinguer.

¹⁰³ Le problème fut posé pour la première fois par Gustave Flaubert à sa sœur Caroline en 1843 : « puisque tu fais de la géométrie et de la trigonométrie, je vais te donner un problème : un navire est en mer. Il est parti de Boston chargé de coton. Il jauge 200 tonneaux, il voile vers le Havre. Le grand mât est cassé, il y a un mousse sur le gaillard d'avant, les passagers sont au nombre de douze, le vent souffle NNE, l'horloge marque trois heures un quart d'après midi. On est au mois de mai... Quel est l'âge du capitaine ? »

I. Le conformisme par désarchivage

On trouvera ici des normes institutionnalisées qu'on a apprises soit dans un parcours de formation, soit sur le tas et que la situation à laquelle est confrontée l'agent va nécessiter leur restitution. C'est le cas des « rituels » qu'on peut lire dans les rapports établis par les services techniques. Dans celui-ci par exemple : « *l'intervention du Conseil général au financement de divers actions en faveur de la jeunesse démontre, si besoin était, à quel point la problématique de la prise en charge de notre jeunesse est, depuis ces dernières années, un enjeu majeur pour notre collectivité. Il s'agit pour nous de nous occuper de nos jeunes compte tenu de l'importance démographique de cette catégorie de population dans notre territoire (52% a moins de 20 ans), mais également au regard de la mission d'éducation et d'éveil de cette jeunesse à laquelle nous participons depuis de nombreuses années* ». Or, dieu sait combien ce domaine relève de l'accessoire, en termes de reconnaissance comme champ sérieux méritant une véritable attention en matière de politique publique. La preuve, c'est dans ce domaine où les élus qui se montrent courtois avec les services techniques viennent dire « *amena rewu zanika vola tseki rewu andeyssoma* » (donnez un peu d'argent à ces jeunes pour aller s'amuser). Ou encore lorsque le budget primitif du Conseil général passe de 340 millions en 2007 à 400 millions en 2008, et celui de son service technique s'occupant de la jeunesse de la jeunesse et des sports se voit réduire de plus de 50% au titre de mesures de rééquilibrage des comptes de l'institution départementale. On est amené à s'interroger sur le sens des mots.

De même lorsqu'on peut lire dans d'autres rapports du président établis par ses services techniques parlant du tissu associatif comme « *espaces d'éducation citoyenne, des lieux incontestables d'apprentissage de la démocratie, etc.* ». Alors que l'expérience le dément quotidiennement. Des plaintes nous sont adressées par des gens animés un temps – et un temps seulement avant d'être rattrapé par le système – par des intentions louables. D'autres situations multiples et variées servent d'indicateurs à la gestion déplorable des associations. Nous savons pertinemment que ce qui se passe au sein d'un nombre important d'associations est tout sauf de l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. La tendance croit plutôt vers l'intégration généralisée de pratiques dictatoriales, du milieu associatif comme espace propice de fabrique de futurs « politiciens du ventre », comme lieu d'apprentissage pervers de maniement de deniers publics. Il s'agit là de pratique que tout le monde ou presque cautionne. Moi-même, en premier, puisqu'un jour un président d'association qui nous avait beau tourner en bourrique au sujet d'une subvention détournée qui était destinée à effectuer une sortie de jeune hors de Mayotte, m'a confiée en privé, après que je lui ai beau enquiquiné : « *mon frère, je voulais voler le **circali** (le gouvernant) et c'est le moyen que j'ai pu avoir* ».

Parce que les services techniques sont du côté du président, tout se passe comme si la tâche de l'exercice de l'objectivation est reléguée à l'opposition. La tâche des services technique est de flatter, vanter des mérites (réels, supposés ou imaginaires) de l'assemblée départementale. La situation me fait à la fois penser à Paulo Freire lorsqu'il tenait son procès contre le système éducatif au Brésil dans la *pédagogie des dominés* fabricant selon l'auteur des « hommes archives ». Mais aussi à Jean Paul Sartre lorsqu'il indique que : « *l'élite européenne entreprit de fabriquer un indigénat d'élite ; on sélectionnait des adolescents, on leur marquait sur le front, au fer rouge, les principes de la culture occidentale, on leur fourrait dans la bouche des bâillons sonores, grands mots pâteux qui collaient aux dents ; après un bref séjour en métropole, on les renvoyait chez eux, truqués. Ces mensonges vivants n'avaient plus rien à dire à leurs frères ; ils résonnaient ; de Paris, de Londres, d'Amsterdam nous lancions des*

mots « Parthénon ! Fraternité ! » et, quelques part en Afrique, en Asie, des lèvres s'ouvraient : « ...thénon ! ...nité »¹⁰⁴.

L'attitude du fonctionnaire de l'Etat relève également du conformisme par désarchivage. L'agent dans sa quête de reconquête de pouvoir et de marquage de territoire est amené à dorloter le CRIJ (centre régional de l'information jeunesse) au point qu'il devient calife à la place du calife. Le CRIJ est mandaté pour effectuer un travail d'enquête, le jour de la restitution des résultats on apprend avec surprise, suite à une séance de type **bouhour**¹⁰⁵, que c'est une production d'un agent du service de l'Etat. Là aussi, on fait semblant de produire quelque chose. On réalise des travaux d'étude, tout comme on a vu faire en métropole. La modernisation oblige. On ne fait plus rien sans diagnostic. Si on ne sait pas trop faire, on le confie au Blanc, fonctionnaire de l'Etat. Le caractère novice du papier produit, ou sa médiocrité, dans l'art du travail d'étude pourra être compensé par le statut de l'agent : « un fonctionnaire (blanc) de l'Etat, missionné par le préfet qui fait très bien ce que Monsieur le préfet lui demande de faire », comme l'auteur se plaît à le dire. Le processus de désarchivage ici est double. L'agent cherche à activer ce qu'il pense constituer son capital social et symbolique d'administrateur postcolonial et son expérience en matière d'exploitation de données d'étude qui se révèle malheureusement être une connaissance presque fossile, peu opérant dans le début du XXIème siècle mahorais. [...] ¹⁰⁶

A côté de ce conformisme par désarchivage, dans lequel le travail équivaut à du « coupé collé » se souciant peu de la correspondance de la réalité et du discours, on peut en distinguer un autre type : le conformisme organisationnel.

II. Le conformisme organisationnel

Dans le conformisme organisationnel, l'acteur affiche l'intention de bien faire. Il veut organiser les choses. Mais ne fera rien parce qu'il se retrouve limité en termes de ressources, et il n'en est pas toujours conscient. L'obstacle serait plus de l'ordre ontologique (Bachelard). Il ne dispose pas des outils appropriés pour mobiliser les ressources disponibles. C'est le cas du maire de K. qui vient en réunion, qu'il avait oubliée, seul, rencontrer toute une délégation de la DSAJ, sans aucun assistant, avec un stylo et une feuille blanche pour prendre des notes. Par expérience, nous savons que c'est une feuille qu'il va perdre probablement les moments qui suivent la réunion sans avoir le temps de relayer le dossier à ses techniciens. Il s'était affiché très demandeur, très intéressé de l'accompagnement PEL. Jusque là, disait-il, il ne savait pas comment s'y prendre. Mais la question de la jeunesse restait pour lui une préoccupation de premier ordre compte tenu du taux élevé d'acte de délinquance dans la commune. La proposition d'accompagnement et de soutien de la DSAJ se révélait donc une occasion inouïe à laquelle il ne pouvait passer outre. Au sortir de la rencontre, il n'y a jamais eu de suite donnée manifestant, comme convenu, attachement véritable à l'entreprise des travaux PEL.

La lecture d'un certain nombre de préconisations dans son bilan, d'un collègue qui revenait d'un stage d'immersion en métropole, au Conseil général du Gard, s'inscrit dans ce type de conformisme. En voici un extrait : « *il est temps de mettre l'accent sur le travail en*

¹⁰⁴ Frantz Fanon. *Les damnés de la terre*. La Découverte, 2002. Préface de Jean Paul Sartre, p.17

¹⁰⁵ Bouhour : cérémonie d'exorcisme dans lesquelles les djinns se dévoilent.

¹⁰⁶ La production du CEPJ est portée manquante lorsque le CRIJ a communiqué le document relié à la DSAJ. S'y trouve juste les données brutes sans communication d'analyse, ni de synthèse.

partenariat avec les autres directions ou organismes qui œuvrent en faveur de la jeunesse et de l'éducation en pilotant des actions avec les autres. Ailleurs ça marche bien. Et ça n'a que des avantages. Cela peut se faire par la mise en place d'un dispositif de l'Etat et applicable à Mayotte ou à adapter par rapport à ici. Je n'imagine pas un dispositif trop officiel, voire pas officiel du tout au point de se trouver bloquer pour x raisons. Pourquoi pas en partant du PEL en la donnant une dimension qui la mérite ? Quelque soit le nom que l'on donne ou les modalités choisies pour le dispositif, peu importe. L'important c'est la finalité et le résultat espéré ». Un autre collègue reviendra du Conseil général du Rhône et remettra l'accent sur le nécessaire travail partenarial. Alors que même entre conseillers jeunesse au sein du bureau jeunesse, chacun travaille dans ses parcelles d'activités. Les rapports ne font jamais l'objet de support de travail. Une fois balancé dans la messagerie interne, ils font office d'expérience partagée. Il faut attendre quelques mois, quelques années pour que de nouveaux recrues viennent effectuer le « rite de passage ». Celui-ci s'opère par la production d'un certain type de discours structuré avec des expressions classiques et coutumières, connaissant une certaine redondance de style : « *il est temps de mettre l'accent sur...* », « *il faut qu'on réfléchisse sérieusement sur...* », « *il faut mener un (réel) travail de diagnostic sur...* », etc. Il suffit de passer quelques années sur place, voir les gens défiler sur les postes, pour réaliser qu'il s'agit d'un éternel recommencement.

Tout comme l'élève qui a dans sa conscience le poids des termes implicites de la convention dans les rapports pédagogiques, l'acteur politique que ce soit, ici, le maire ou le technicien du Conseil général se doit de produire quelque chose conforme aux choses produites selon les normes de production et de légitimation en vigueur dans les situations respectives dans lesquelles chacun est impliqué. Pour l'administratif et/ou technicien, n'a-t-il pas aussi vocation à produire du papier, gaspiller de l'encre, faire des comptes rendus, des propositions... ? Quant au maire la production de discours fait bien partie de ses fonctions, tout comme montrer de l'intérêt aux choses politiques le méritant. Le plus important, ce n'est pas le moment d'après. C'est dans la réunion, c'est-à-dire en présence des acteurs légitimes du champ de la jeunesse, qu'il faut se montrer maire. D'où la valorisation des personnes légitimes, de leurs bonnes intentions mais aussi des intentions politiques de la municipalité. Quitte à classer l'affaire par la suite.

Le cas du maire présente aussi une autre facette qui le distinguerait des contenus des rapports. Le fait qu'il s'était engagé verbalement lors de la rencontre valide certes, l'hypothèse d'une impossibilité de donner suite éventuelle, pour cause de ressources organisationnelles limitées, mais aussi incite à plaider en faveur d'une autre hypothèse mettant en avant un autre type de conformisme, celui de l'acquiescement comme forme de quittance. Les autres services du Conseil général invités à prendre connaissance des PEL seraient également à cheval avec les deux formes de conformisme, organisationnel et par acquiescement comme forme de quittance. L'agent de la direction des affaires culturelles pourrait se retrouver avec des moyens limités pour mobiliser son service en faveur de cette cause. D'autant plus que l'initiative peut constituer une source de déstabilisation de pratiques et de fonctionnement. Quant aux agents de la « Cellule Education à l'Environnement », la lecture du cas faisant observer une absence de réponse, alors que le chef de service était présent, mérite une autre grille.

III. Conformisme par acquiescement comme forme de quittance

On touche ici à un élément de poids dans la culture mahoraise. Deux choses se combinent ici. D'abord, il faut savoir que dire « oui » est une forme d'économie de parole, d'économie linguistique, une forme de respect en postcolonie. Un jour, un aîné me donnait conseil et me disait qu'il ne faut jamais dire « non » à son chef, parce qu'il risque de te demander « pourquoi ? ». Et ça n'est pas sûr qu'on puisse répondre « correctement ». Dire « oui » est donc une échappatoire lorsque l'on est à court d'argumentaire. Il faut savoir que la langue officielle de communication est le français. Ce n'est pas tout le monde qui se sent à l'aise dans les *marchés linguistiques* qui se tiennent dans les rapports professionnels et partenariaux. De plus un adage populaire mahorais dispose que « **ewa tsi mdzo oiwutrika** » (acquiescer n'est pas un fardeau), ou encore « **ewa kutsomana namtru** » (*avec le « oui », tu ne te chamailleras point avec quelqu'un*). Ce détail n'a pas échappé à René Bureau dans *l'homme africain au milieu du gué* : « *si les cadres expatriés savaient par exemple qu'il est discourtois de regarder un supérieur dans les yeux, qu'il est impoli de dire non, s'ils savaient qu'une phrase aussi « fonctionnelle » soit-elle, est perçue autant à l'écoute du ton que selon son contenu, le climat pourrait en être changé* », p.202. Je ne vais pas passer en revue toute la typologie des « oui » (**ewa, inhin, ehhe, ounhoun**, etc.) existants. Il faut tout simplement savoir qu'il y en a plusieurs et ils ne veulent pas tous dire « oui ». Et il existe une gradation (difficilement perceptible) dans les différents « oui » et dans leur prononciation qui peut annoncer le degré d'acceptation de l'auteur.

Ensuite, il y a cette caractéristique de la culture mahoraise qui prend l'air d'une maxime : « **kweli ya mmahorais kuyji ou kutsoypara** » (la vérité du Mahorais tu ne la connais pas ou tu ne l'auras pas !). L'attitude du maire peut être expliquée par le recours à ce principe ou à l'adage de *l'acquiescement qui n'est pas un fardeau*, ou par les deux à la fois. Voici une autre illustration au sein de la DSAJ. Au bout de deux ans d'échange, de concertation sur le projet et de travail de terrain, une collègue, dont je soupçonnais depuis longtemps la volonté de ne pas adhérer au PEL, révéla sa pensée : « *j'attends voir dans les communes d'expérimentation que la politique éducative locale marche pour y adhérer et en faire la pub auprès de nos partenaires là où je passerai* ». Après un tel verdict, on ne peut qu'être sidéré. Surtout lorsque la collègue tout comme les missions qui lui sont assignées constituent des pièces indispensables du puzzle PEL pour permettre au projet de prendre du relief. Le droit d'aînesse censé être profitable à cette collègue et le marquage de territoire devant s'en suivre confère à la situation une dimension supplémentaire au conformisme en question. Je vais le nommer conformisme orgueilleux de par le fait que cet apport nouvel d'un Nouveau est intrusif et met à mal la fierté et la légitimité sous-jacentes au droit d'aînesse.

IV. Le conformisme orgueilleux

La stratégie mobilisée n'est pas l'opposition manifeste. Le choc de la nouveauté intrusive va être amorti dans le temps en usant du « oui » comme forme de quittance. En effet, le « oui » ou l'adhésion apparente ne signifie en rien un acquiescement. C'est une stratégie d'évitement de la confrontation, sans doute pour éviter de mettre à mal la cohésion du groupe. Ne perdons pas de vue que « *leur (les Africains) système de valeurs les porte à privilégier l'harmonie des relations sociales sur l'ordre des choses ou le respect des règlements. [...] Chez les Blancs, l'efficacité (supposée) a le primat sur la courtoisie* »¹⁰⁷.

¹⁰⁷ René Bureau, p.78

L'amortissement de l'intrusion va se faire par « désétayage » : le dispositif va, de temps à autre, être mis au placard, laissé de côté, le temps de s'acquitter des choses « sérieuses ». Cette pratique est caractéristique de l'expérience de la commune de C. où l'adjoint au maire affirmera après un long parcours « *je savais pertinemment, connaissant la personne, que mon agent n'avait pas dès le début adhéré au dispositif* ». Je rappelle que l'acteur en question avait marqué son étonnement par rapport à la procédure proposée. Il la trouvait décalée d'une démarche de développement locale. Deux semaines ont été alors imparties pour permettre à chacun des participants à la réunion de bien parcourir le document et revenir avec ses remarques et observations. Le jour des retrouvailles, personne n'est venu avec des observations et l'animateur communal lui-même sur qui les regards portaient, étant un acteur majeur de la localité, a validé la proposition.

N'empêche que parmi ses activités, les travaux PEL relevaient de l'accessoire ; des travaux auxquels on s'intéressait dans les temps libérés. L'engagement avait été pris, selon lequel ce sont les acteurs du terrain, notamment le correspondant se trouvant à la tête de la structure de coordination qui devait interpeller chaque fois que besoin était les partenaires dans la poursuite des activités liées au dispositif, est resté caduque. C'était moi qui chaque fois devais « mobiliser » les choses pour statuer sur l'état d'avancement. Cela indique effectivement que localement il n'y a pas eu de porteur réel du projet.

Quant au niveau de la DSAJ, les autres conseillers jeunesse lorsqu'ils se présentent sur les sites, c'est pour autre chose. Les PEL, « c'est Askandari ». J'ai beau passer plusieurs mois en métropole pour une formation, les PEL attendent mon retour. Des collègues s'étaient mis avec moi à mettre en forme des productions de donnée suite à une enquête PEL, ils les ont délaissées aussi tôt que d'autres travaux pouvant occuper leur temps se sont présentés. Nous avons des chargés de formation parmi les conseillers jeunesse. J'ai souligné auprès d'eux la nécessité d'organiser une formation à l'adresse des acteurs se trouvant dans les structures relais, au carrefour des PEL. Ma demande a été prise en compte. Deux types de formation ont été financés. L'un à l'adresse des dirigeants d'association et l'autre à l'adresse du public que j'avais indiqué. Pour ce dernier, de par le fait que la formation est associée au PEL, les chargés de formation m'ont laissé le soin de m'en charger de A à Z. J'ai ressaisi l'occasion pour provoquer la discussion sur la problématique de l'articulation des missions. Une telle initiative ne va disconvenir personne. De l'« écoute », il y en a toujours eu. Quand au dénouement, la formation est restée assimilée aux PEL, et les PEL à la personne qui s'en occupe.

Il est clair qu'aussi bien au sein de la DSAJ qu'au niveau des territoires locaux, les gens ne semblent pas avoir pris [ou ne veulent pas prendre] conscience que le projet est global. Global au sens où l'investissement de l'ensemble des agents tout comme les missions auxquelles ils sont appelés à exercer est indispensable d'une part, le dispositif est intersectoriel, interdisciplinaire, intergénérationnel, d'autre part. Ce défaut de conscientisation fait que les agents ne perçoivent pas l'intérêt de se livrer avec dévotion à l'entreprise « pel » et n'éprouvent aucun remord à mettre les activités qui lui sont reconnus en « stand by » le temps de s'occuper de « leurs propres missions ». Je pense à cette collègue (celle qui attendait voir le jour où ça marchera bien avant d'y adhérer et faire en faire la pub dans ses communes de passage) qui avait suggéré à un correspondant PEL dans une commune de « *suspendre d'abord la pel* » et sans doute poursuivre des activités qui l'animait davantage.

La dimension globale du projet de service est vécue comme un **shuhuli ya dago** (une manifestation de village). Dans les villages, il y a des manifestations religieuses réalisées

collectivement par tous les villageois. Chaque villageois fait sa cuisine, ses gâteaux, selon ses convenances, chez lui et envoie sa contribution dans un lieu de regroupement collectif. Là, viendront se restaurer les invités venant de tous les coins de l'île. Des préparations culinaires différentes peuvent se retrouver grouper dans un même récipient. Aucune coordination n'est nécessaire pour se donner des indications sur la nature de la contribution de chacun. On est dans une logique de reproduction. Tout le monde sait à peu près ce qu'il convient de faire. Et tout le monde sait ce qu'on attend de chacun. A la fin du **shuhuli**, on se félicite de la réussite et on est reconnaissant à Dieu d'avoir permis l'accomplissement de la tâche. La réussite ne s'apprécie pas tant par la qualité du spectacle que par son effectivité, son accomplissement. Si le village n'a pas encouru la honte dans l'organisation aux yeux des convives, c'est un point de plus.

La réalisation du projet de service semble se conduire de façon analogue à l'accomplissement des **shuhuli** traditionnels. Chaque conseiller fait sa cuisine dans son coin. C'est pareil pour les deux bureaux, et de surcroît, pour l'ensemble des services. La globalité du projet de service se fait par défaut. Sauf qu'ici, les acteurs n'ont pas une vision commune du « **shuhuli** institutionnel ». Peut-être qu'il n'y en a même pas. L'absence de référentiel dans ce champ est une réalité. Cette réalité pose problème. On ne reconnaît pas qui sait. On ne connaît pas les « imams ». On ignore ce qu'on doit attendre de chacun. N'est-ce pas parce que l'on a renversé l'ordre du monde ? On assiste à un transfert de légitimité. « Des anciennes générations » devant assurer la socialisation des « jeunes générations », pour adopter le langage durkheimien, on passe le flambeau à une génération que je peux qualifier de « génération intermédiaire » pour assurer l'éducation des générations qui ne sont pas encore mûres. Force est de constater que cette génération intermédiaire a aussi vocation, compte tenu de la conjoncture sociale, à assurer également sa propre éducation. Puisque les aînés se voient écartés de fait, par la force des choses, des choses politiques.

La difficulté qui caractérise la formalisation des entreprises de ce champ ne proviendrait-elle pas du fait que les agents ayant investi ce domaine ne sont pas des agents autorisés ? C'est-à-dire des personnes sur lesquelles la communauté éducative a investi un pouvoir, le pouvoir et la légitimité d'éduquer ?

V. Les acteurs de l'éducation populaire : « des usurpateurs de rôle » !

Le système éducatif mahorais est connu pour ses deux écoles. L'école républicaine de Jules Ferry et l'école coranique de Mouhammad, prophète des musulmans. D'autres écoles parallèles sont aussi reconnues. Ce sont les écoles destinées aux adultes ou aux apprentis. Celles-ci sont tenues par des **foundis** (maîtres) jouissant de la reconnaissance de toute la communauté.

Dans toutes ces écoles diverses, les usagers et la communauté éducative savent ce que l'on apprend, au moins ce vers quoi cela mène. L'école coranique pour connaître Dieu, l'école de Jules Ferry pour une vie meilleure ici-bas (Sophie Blanchy). Les écoles d'apprentissage ou d'adultes, pour devenir sorcier, imam, forgeron, chauffeur de voiture, maître d'un travail manuel, etc.

Dans les années 90, les Mahorais ont vu l'apparition d'une nouvelle école incarnée par les CEMEA et ses militants. Des femmes qui laissent leur mari et leurs enfants, des maris qui laissent leurs femmes à la maison, des jeunes filles qui quittent leurs parents et qui vont

partager des locaux avec des garçons célibataires... **lahaoulalaquat** ! (Quelle hérésie !) Rien que cela, c'était déjà beaucoup condamné.

Mais en plus, il se trouve que ces gens-là vont apprendre des jeux et vont jouer avec des enfants et des jeunes. Blasphème ! Traditionnellement, le jeu est un acte de Satan. Il fallait tout faire pour épargner l'enfant de cet univers. Les acteurs qui ont incarné ce courant de l'Education nouvelle introduisant à Mayotte l'éducation par le jeu, par les activités artistiques et plastiques prirent eux aussi la figure de Satan. Ce n'étaient pas des éducateurs, ils étaient des ennemis de l'islam. D'autant plus qu'à la même période, on inaugurait en 1993 les premières écoles maternelles. Pour les plus petits, on signalait la fin de l'école coranique les matins. Ceux qui étaient déjà un peu plus grands, les « disciples de Satan » les embarquaient vers des centres de vacances. Tout cela prenait l'apparence du « déjà lu » dans les livres de ceux qui voyaient loin, dans la religion. C'était là des symptômes de la fin du monde.

Les observateurs extérieurs de cette nouvelle institution, cette école dans laquelle les apprentissages prenaient place aussi en plein air, ironisaient en tenant ce langage : « **msidgna BAFA** ! (Vous mangez du BAFA !). Ne comprenant pas toujours ce qui faisait mouvoir les candidats à la formation en vue de l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, les passants s'efforçaient de se forger quand même un sens. Mais le sens se trouvait souvent déplacé. Cette mixité et cette parité émergentes laissaient plutôt transparaître aux non initiés une situation propice pour les participants à se faire la cour plutôt qu'une réelle situation pédagogique.

Des apprentissages en plein air ? Là aussi c'est un casse tête. Depuis toujours les enfants (garçons surtout) grandissaient entre eux dans la rue entre pairs ou en compagnie de frères ou sœurs sans que cela ne choque personne. La communauté éducative y veillait. Cette éducation collective, populaire de la rue, informelle n'avait pas besoin d'un **foundi** (un maître ou spécialiste) reconnu d'une expertise particulière, comme cela était la règle dans les écoles formelles citées plus haut. La communauté éducative, la conscience collective ignorant les tenants et les aboutissants de cette nouvelle forme d'éducation, mais les craignant quand même, n'ont pu accorder ni reconnaissance, ni crédit à ses praticiens.

De plus, le public ayant investi ce terrain est un public qui a rajeuni. Dans les toutes premières formations d'animateurs, il y avait un certain nombre d'instituteurs. Ceux qui y sont restés jusqu'à nos jours sont devenus formateurs et beaucoup d'autres se sont convertis aux « choses beaucoup plus sérieuses », c'est-à-dire aux pratiques religieuses, comme cela est de coutume quand le troisième âge signale son rapprochement. Du coup, ce public diplômé que ce soit avec des qualifications d'animation volontaire ou professionnelle, qu'il soit de terrain ou des concepteurs de politiques est un public jeune. La définition d'Emile Durkheim de l'éducation selon laquelle *l'éducation est l'action entreprise par les générations adultes sur les jeunes générations pour leur faire place et dans la société et dans le milieu dans lequel elles sont appelées à vivre* se voit tordre le cou. Puisqu'il s'agit ici d'un public dont la conscience collective n'a jamais reconnu au préalable une compétence dans le système éducatif ; surtout quand la pratique a lieu en dehors des lieux légitimes. N'ayant pas obtenu l'aval de la communauté pour exercer cette fonction, ces acteurs apparaissent comme des usurpateurs de rôle. D'autant plus qu'on ne leur a jamais accordé le prestigieux titre de **foundi**, la marque distinctive des personnes autorisées dans l'art de transmettre des connaissances.

Ce que font ces éducateurs populaires à l'occidental, tout le monde pense pouvoir le faire puisque cela donne un équivalent « en miroir » de l'éducation de rue qui caractérise les

sociétés traditionnelles. N'est-ce pas pour cette raison que ni les élus, que ce soit maires employeurs des animateurs communaux, que ce soit conseillers généraux pour leurs agents techniques du Conseil général, ni la communauté éducative composée des associations multiples et diverses ou d'autres acteurs, n'usent de la technicité de ces nouveaux praticiens ? Il est certain que la « figure satanique » qui les habitait a évolué et n'est plus portée à leur débit avec les mêmes charges. En revanche, il est peu certain que la métamorphose ait acquis suffisamment de crédit pour permettre aux « acteurs de l'éducation populaire » d'acquérir le statut de personnes autorisées, dignes d'une certaine reconnaissance.

Cette absence de reconnaissance – souvenez-vous lorsque je parlais du bureau Jeunesse de la DSAJ – marque les conseillers et conseillères jeunesse eux-mêmes. Les techniciens eux-mêmes ne sont pas convaincus de leur existence en tant qu'acteurs dépositaires d'un professionnalisme. C'est une profession qui n'est pas encore. Elle est en devenir. On ne sait pas qui sait. On ne sait pas que l'on ne sait pas encore, du coup, on ne sait pas que l'on n'est pas encore. Sinon, on serait reconnu et on se reconnaîtrait. Cette non reconnaissance n'implique pas pour autant une situation de chômage pour nos nouveaux praticiens. La société moderne qui s'implante et s'impose irrémédiablement secrète de quoi s'occuper. Les parents, surpassés par la réglementation des **wazungu** (Blancs), prennent fréquemment le parti de démissionner de leur responsabilité éducative. Ceux qui ont du mal à réviser leur pratique traditionnelle, préfère laisser tranquille et ne pas toucher ces « enfants du juge » (ainsi nomme-t-on les mineurs, source potentielle d'entraînement de parents en prison). Dans ces conditions, les nouveaux éducateurs trouvent facilement de quoi se pavoiser. Ils se révèlent beaucoup plus comme des opportunistes que des éducateurs réellement investis de pouvoirs.

Beaucoup de parents, en laissant leur enfant fréquenter un centre de loisirs ou de vacances, le font plus pour les circonstances difficiles du moment que pour des convictions réelles sur la portée éducative de ces structures. J'étais invité dans le département de la Creuse, plus précisément dans la ville de Guéret par une amie assistante sociale à la CAF. Elle m'avait demandé, à l'occasion d'une rencontre d'associations mahoraise et réunionnaise siégeant dans cette ville, de tenir un exposé sur la culture mahoraise, peut-être que ma contribution pourrait faciliter les interventions de professionnels de la CAF auprès de la communauté mahoraise qui s'y trouve. J'avais entrepris, pour préparer mon exposé, de rencontrer les familles mahoraises. Un parent d'une famille assez nombreuse m'a confié qu'il ne laisse jamais ses enfants aller en centre de vacances ou de loisirs depuis que sa famille s'est installée en métropole. La raison ? « *Mes enfants deviendront impolis !* ».

Si l'école républicaine est reconnue et a l'adhésion de l'ensemble des Mahorais, c'est sans doute parce qu'elle fait sens aux yeux de la population mahoraise, de par la promotion sociale qu'elle assure. En revanche, les écoles parallèles tenues par des acteurs de l'éducation populaire dont beaucoup se sont retrouvés là par accident, faute de mieux, souffrent encore d'un déficit de reconnaissance. Actuellement, elles ne sont entretenues et encouragées dans l'ensemble que par les institutions publiques. Elles n'ont pas encore véritablement acquis la complicité active de la population dans leur développement. La réticence des parents à la participation, ne serait-ce que symbolique, aux frais des séjours de vacances pour leurs enfants, par exemple, indiquent combien le chemin à parcourir, pour la constitution d'un champ autonome, reste long. Parlant des parents, il serait intéressant de voir comment l'habitant, c'est-à-dire, celui qui n'est ni élu, ni salarié des institutions évoqués plus haut, mais juste usager potentiel du dispositif pel, parce que parent, prend place dans le dispositif.

VI. La place occupée par les habitants

Qui sont les habitants ? Qui sont les parents ? Ne perdons pas de vue qu'un tiers de la population est d'origine étrangère et que 70 % des naissances à Mayotte se font par des mères étrangères en situation irrégulière. Cette frange de la population peut se retrouver dans ces familles qui gagnent 100 € par mois. Pour ces parents, même s'ils constituent numériquement un effectif inférieur par rapport aux parents mahorais, en termes de jeunes, ils en fournissent pas mal. Pourtant, ces familles ne viennent presque jamais dans des réunions PEL. La non fréquentation de ces espaces de rencontre peut s'expliquer par des facteurs multiples. Le rapport à l'éducation des enfants, des raisons économiques, des raisons juridiques (être sans papiers), le sentiment d'appartenir à la communauté ou le fait d'être considéré comme famille tout simplement par les autorités locales sont autant de raisons qui peuvent faire que des parents ne fréquentent jamais des réunions organisées par des acteurs de l'éducation populaire.

Des Mahorais également, dans leur majorité, demeurent distants des pratiques de ce nouveau champ. Certains verraient, à l'instar de ce Mahorais installé à Guéret, dans le département de la Creuse, un espace propice à des pratiques subversives. D'autres, par la force des choses, se laissent aller sans vraiment y adhérer ni comprendre ce qui fait courir les gens. Généralement quand des parents sont convoqués, on voit des adultes d'un certain âge qui sont membres d'associations, c'est-à-dire, ceux-là mêmes qui ont l'habitude de se regrouper et discuter.

En réunion de travail, ce sont les « nouveaux éducateurs » qui monopolisent la parole. Je pense aux multiples réunions de travail tenues dans la commune de C... portant directement sur le PEL (réunion de réflexion, d'information) ou indirectement (l'organisation d'un forum d'association par exemple). Beaucoup viennent pour écouter et entendre « **rakojo vulikia** » (*nous venions écouter*). « **Mtru kahara ukia, mtru uharaya urendra** » (*on ne refuse pas d'entendre, on peut refuser d'agir*). Cette catégorie peut venir en réunion s'allonger à même le sol ou dormir sur la table, avec une position un petit peu spéciale à la mahoraise¹⁰⁸.

Les rôles entre hommes et femmes peuvent se voir encore nettement distribués. Les hommes ont généralement la facilité de prise de parole. Il n'est pas rare d'entendre les animateurs, après que les équipes d'hommes se soient fait passer la parole entre eux, « **anaréwu rimama tsirégni nei** », (*vous les mamans, on ne vous a pas entendues !*).

- *Ah, mitadrégni anaréwu ribaba !* » (*ah, nous vous écoutons vous les pères*), répondent les mamans. Ou cela peut être aussi « **anaréwu makizi mbéli** » (*vous qui êtes placés devant* »).

Les « au-delà de 40 ans » (« citoyens de base) ne comprenant pas grand-chose de la vie institutionnelle et politique franco-mahoraise, comptent sur leurs descendants, pas mieux lotis, non plus. A ce propos, Baydallaye Kane écrit « *Achebe rappelle qu'un des plus grands crimes du colonisateur est d'avoir poussé l'Afrique hors de son temps et de l'avoir précipité dans le temps d'autrui* »¹⁰⁹. Les pères sont les hommes âgés qui sont dans la salle et les « investis de pouvoir », (par l'institution) aussi jeunes soient-ils. Si une préoccupation portant sur la tâche ou une mission remplie par les femmes reste sans réponse, on insistera jusqu'à ce qu'elles prennent la parole et proposent une solution ou les hommes proposent à leur place. Ça peut

¹⁰⁸ Dans position on a la poitrine et les coudes posés sur la table, une main sur la joue supportant le poids de la tête... « *On vient entendre* » ! C'est une posture qui peut s'observer chez les femmes « non occidentalisées ».

¹⁰⁹ Baydallaye Kane. *La justice répressive dans la littérature africaine*. Paris, L'Harmattan, 2006.

être l'inverse aussi lorsque l'on se retrouve devant les femmes qui incarnent l'émancipation de la femme mahoraise¹¹⁰.

On voit très bien ici que la participation aux réunions n'est pas participation au débat, encore moins une participation véritable à l'élaboration du projet. La participation se limite pour un grand nombre à leur présence et au fait qu'ils ou elles auront écouté et/ou entendu. La parole est déléguée aux *pères*, à ceux qui sont placés devant, aux guides. Y. Papadopoulos a vu juste lorsqu'il affirme que « *non seulement les individus absorbés par d'autres activités ne seraient-ils pas frustrés de ne pas participer à la politique, mais seraient même contents qu'on ne les sollicite point en les laissant vaquer à leur occupations* »¹¹¹.

Quand la parole est prise, on se rend compte d'une richesse des apports difficilement gérable. Les valeurs sont divergentes. Les agents n'ont pas les mêmes références culturelles. Les plus vieux rapporteront un *hadith* (récit inspiré des traditions du prophète Mahomet) et les plus jeunes à leur courant de pensée hérité de l'école de la république. Ces derniers voudront viser loin et planifier les choses, les premiers vont se préoccuper de la résolution des problèmes immédiats. Les horizons temporels des uns et des autres forgés selon des expériences et valeurs disparates ne facilitent guère la convergence des points de vue au point de favoriser une réelle production collective partagée.

Une des mérites de cette approche qui consiste à chercher à tout prix la participation des habitants est sa portée pédagogique en ce qu'elle initie à la pratique démocratique. Inutile de se voiler la face et de ne pas voir qu'on est loin de ce qui fait mode aujourd'hui : la démocratie participative. Pierre Mazet¹¹² parle à ce propos de *démocratie en trompe l'œil*. La participation serait en réalité encadrée et orientée dans les territoires où on peut l'observer. Et celle-ci obéirait plus à une logique de recherche de légitimation ou d'acclamation par rapport à un programme ou un projet préconçu qu'à une volonté de penser et construire avec l'habitant. N'est-ce pas parce que le travail demandé n'est pas à la mesure de l'habitant ?

Un certain niveau d'acquis culturel et social, entendu comme conditions de vie, est requis pour pouvoir s'inscrire dans une logique pratique de démocratie participative. C'est un mode de vie qui demande un certain pré requis. Ce ne sont pas des agents qui, à peine arrivent à satisfaire leurs besoins primaires (Maslow), viendront se dépenser pour un travail de réflexion sur une préoccupation qui ne fait guère corps avec leur univers. Ne perdons pas de vue que nous avons ici des agents caractérisés par une culture de *gens de peu*. Faut-il s'étonner si leur contribution est à l'image de ce qu'ils sont ?

Il semble important de bien définir la nature de la contribution attendue de la population si on veut s'éviter l'image de mystificateur (s'agissant du technicien) qui ne tarderait pas à son tour d'être mystifié. Le technicien est détenteur d'une certaine compétence que l'habitant ne dispose pas toujours, en l'occurrence la faculté de penser une approche prospective, d'avoir une vision ou une vue transversale. C'est cette particularité qui fait son identité et le distingue

¹¹⁰ Connues sur la scène politique sous l'appellation de *femmes leaders* ou les nouvelles *chatouilleuses*. Les chatouilleuses, c'est la génération des femmes qui a mené à l'époque de la séparation de Mayotte au reste des Comores, la guerre contre les autorités comoriennes. Celles-ci étaient chatouillées jusqu'à étouffement.

¹¹¹ Y. Papadopoulos. *Démocratie directe*. Cité par Patrick Mozol dans *la participation du public à la vie municipale*. p. 52.

¹¹² Pierre Mazet. *Participation des habitants et politiques publiques délibératives : pour une approche critique de la démocratie locale*. In Catherine NEVEU. *Espace public et engagement politique*. Paris L'Harmattan, 1999. pp. 83-110

de l'habitant. Son ingéniosité doit le conduire à pouvoir se servir de la parole des habitants comme matière première mais aussi comme « matière dernière » (le produit final devant correspondre au besoin de la population). Ainsi, la démocratie participative ne doit pas impliquer une parité systématique entre les acteurs quant à la nature de leur contribution au projet à bâtir. La tâche exigée à chaque acteur ne devrait-elle pas être proportionnelle à son rôle ?

4^{ème} partie

Perspectives

« Les sociétés non industrielles se caractérisent par la cohérence de leur choix. Leur attitude vis-à-vis des acquisitions techniques est en relation avec leur vision du monde. En d'autres termes, ces acquisitions sont tributaires de facteurs endogènes. C'est le désir de disposer de temps libre qui pousse les indiens dont parle P. Clastres¹¹³ à adopter les haches importées. Le souci pur et simple d'accroître la productivité ne fait pas partie de leur système de valeurs. En général, le transfert de technologie devra trouver dans le système culturel du receveur un point d'ancrage, faute de quoi la pure contrainte n'obtiendra pas de bons résultats ; l'adoption sera superficielle ; les données techniques seront apprises par cœur au besoin, mais on ne fournira pas l'effort de compréhension qui permet d'intégrer les principes ; la forme sera adoptée, mais pas la fonction ». René Bureau, p.166.

¹¹³ P. Clastres, la société contre l'Etat, 1974, Paris, Editions de Minuit.

Elaborer des perspectives en guise de propositions de réponses, se voulant dépasser les difficultés soulevées, revient à retrouver dans l'importation du modèle de *gouvernance par politique*, pour parler comme René Bureau, « *un point d'ancrage* » dans le système culturel du Mahorais. Est-ce une opération toujours possible ? Obtient-on toujours ce point d'ancrage ? Est-ce une donnée ? Peut-il toujours y avoir compatibilité ? Dans le cas échéant, peut-on créer les conditions rendant possible la compatibilité. Peut-on créer ou susciter la création du point sur lequel les choses peuvent s'ancrer ? Dans ce chapitre, le travail que je me donne à réaliser est de tenter de formuler des suggestions dont la mise en application préparera un terrain favorable, dans la gouvernance du territoire, à l'adoption d'un système de gouvernance habité par des propriétés fortement inspirées d'une logique de la notion et de la démarche de projet.

Il reste à savoir sur quoi apporter les propositions de solution. On a vu que les difficultés se caractérisent par une complexité qui ne se limite pas au seul champ des politiques éducatives locales. Le comportement des acteurs aussi bien institutionnels, politiques, associatifs que non institutionnels, la disparité des valeurs, voire des systèmes de valeurs et des représentations, participent à la structuration des difficultés et de la complexité de l'entreprise. Le problème est à la fois sociétal et ontologique. Sociétal, en ce sens que la multiplicité et la disparité des valeurs et des représentations des acteurs en présence ne favorise guère la formalisation d'un référentiel commun. Ontologique, dans la mesure où le déploiement d'une technologie exogène souffre d'un déficit des ressources cognitives appropriées. Formuler des propositions doit prendre en compte ces deux dimensions : faire évoluer la tradition, au moins celle ayant trait aux pratiques institutionnelles et professionnelles et enrichir le capital culturel des acteurs. Mieux, faire évoluer la tradition tout en fortifiant le capital culturel.

Je réalise l'importance de la tâche qui se donnerait pour ambition de formuler des propositions en vue d'une réalisation d'un projet de société, proprement dit. C'est naturellement ce qui devrait suivre comme travail après avoir brossé un tel tableau. Mais ce n'est pas une musique à composer en solo. Mes suggestions se veulent cependant contribuer à la réalisation d'un tel projet. Ce qui signifie en d'autres termes que mes ambitions resteront limitées. Elles seront de moindre volume, compte tenu des contraintes de nature diverse liées à la réalisation de ce travail. Ceci dit, la tâche qui m'incombe ne reste pas moins délicate. Puisqu'elle équivaut à résoudre une énigme comparable à celles connues dans le milieu pédagogique et didactique : le premier interrogeant sur *comment faire boire un cheval qui n'a pas soif* ? Dont on doit la paternité à Freinet. La seconde pose la question *comment enseigner les mathématiques à une jeune fille qui n'aime que l'ail*¹¹⁴ ?

En guise de réponse à la première : *l'attacher au soleil jusqu'à ce qu'il ait soif* ? Comme avait préconisé un autre penseur de l'éducation ? A quoi ressemblerait la mise au soleil dans notre domaine, si l'on vient à prendre parti sur cette position ? En ce qui concerne la jeune fille, lui limiter ses activités de cuisine ? Lui présenter les mérites d'autres produits qu'elle ignorerait ou qui ne lui seraient pas familiers ? On sent qu'à chaque fois, la violence n'est pas exclue. Elle semble être omniprésente dans n'importe quelle position qui va être retenue. Force est de constater que quelque soit la position à retenir, le choix est habité par une responsabilité éthique. N'est-ce pas là le propre de tout choix politique ?

Maintenant, qu'est-ce qui doit fonder ou légitimer tel ou tel choix ? Je pense que la volonté démesurée des Mahorais à faire accéder leur île au statut de Département d'Outre mer ne doit

¹¹⁴ Cette expression empruntée chez Fourier fait l'objet d'un sous-titre d'un ouvrage « *du contrat pédagogique* » écrit par Jeannine Filloux.

pas demeurer à nos yeux une préoccupation anodine. Au niveau institutionnel et juridique, un pas notable a été franchi, de multiples tractations politiques actuelles tendent vers cet objectif.

Au premier janvier 2008, une « pluie de textes » de lois s'est abattue sur le territoire, extrayant la Collectivité départementale de sa spécialité législative pour l'entraîner dans une identité législative [...] ¹¹⁵. Une avancée importante vers le droit commun a été effectuée. Pourtant, les mentalités ne semblent pas accompagner cette marche. Les choix qui vont habiter la définition de mes préconisations puisent leur légitimité dans ce contexte en marche, c'est-à-dire dans ce processus de *sociétalisation*. Il va falloir donc chercher à doter la population de dispositions susceptibles de déchiffrer les réalités nouvelles pour agir en conséquence, tout en trouvant les conditions les plus favorables à leur incorporation. Vous aurez compris, ma démarche ne consiste pas tant à rejeter des « produits » de sociétés modernes que d'être vigilant par rapport à leur modalité d'implantation.

On a vu, les freins observés dans la conduite du travail PEL connaissent des ramifications jusqu'aux entrailles de la culture et de la matrice sociétale mahoraise. Les remèdes ne peuvent être uniquement appliqués sur « la plaie béante » observable immédiatement sur le « produit PEL ». Un travail important doit être conduit en amont. Les consciences doivent être préparées à accueillir des politiques, pas seulement éducatives d'ailleurs. Puisque d'autres expériences de politiques publiques avec lesquelles j'ai eu l'occasion de me frotter, notamment la politique de régularisation foncière, la démocratisation de l'accès Informatique et Internet au bénéfice de la population mahoraise [...] ¹¹⁶, sont riches d'enseignements qui ne contredisent en rien tout ce qui vient d'être dit par rapport à la mise en place des politiques éducatives locales.

Pour un dépassement de ce statu quo tant administratif, politique que social, il va falloir une politique très volontariste de la part des collectivités territoriales. Mes préconisations se déroulent en quatre volets. Celles-ci peuvent être détaillées dans le cadre d'une commande visant leur mise en application. Un premier volet théorique donne une conception consolidée du dispositif PEL ; un deuxième préconise la création d'un service au sein du Conseil général ayant pour double mission l'impulsion de dynamique de travail interservices sur la base de projets communs et partagés et la garantie d'articulation des politiques diverses et multiples de l'institution départementale ; un troisième, sur la création d'un observatoire des politiques publiques ; Enfin, un quatrième sur des mesures de promotion et de révolution culturelle.

¹¹⁵ Le Conseil général a été saisi par le Gouvernement le 23 novembre 2007 pour donner son avis, proposer des amendements, fixer des calendriers d'application s'il jugeait que pour l'application de certaines lois les Mahorais n'étaient pas prêts. Il avait 15 jours. Le Conseil des ministres s'est réuni le 19 décembre 2007 en l'absence de la copie de l'Assemblée départementale. Ce silence considéré comme avis favorable des élus mahorais, Mayotte passe de la spécialité législative à l'assimilation législative le premier janvier 2008, à l'insu de la communauté mahoraise. Les élus se sont réunis seulement le 21 décembre. Beaucoup ont exprimé leur courroux lorsque le président de l'assemblée territoriale leur demande « *les délais impartis n'ayant pas permis de donner notre avis éclairé, je vous demande de faire des propositions* ». Tiré du journal Mayotte Hebdo n° 363 du vendredi 28 décembre 2008. (Décidément les chattes à fouetter se trouvent bien ailleurs)

¹¹⁶ Lire Askandari Allaoui. *L'évolution du marché foncier à Mayotte, de 1841 à nos jours*. Paris, L'Harmattan, 2006. Travail d'étude réalisé à titre personnel et bénévole. Il montre combien une mesure politique peut être abandonnée aux vents et marées au cours de sa vie « après délibération ». Une autre illustration nous vient d'un autre dispositif baptisé A21 (Accès Informatique et Internet, que je co-pilotais dans mon travail) qui voulait implanter au moins un site par commune. Le projet est entré en veille prolongé après que six communes seulement en auront bénéficié, sans aucune nouvelle note de recadrage ou d'information malgré les relances des services techniques.

I. Vers une conception consolidée du Projet Educatif Local

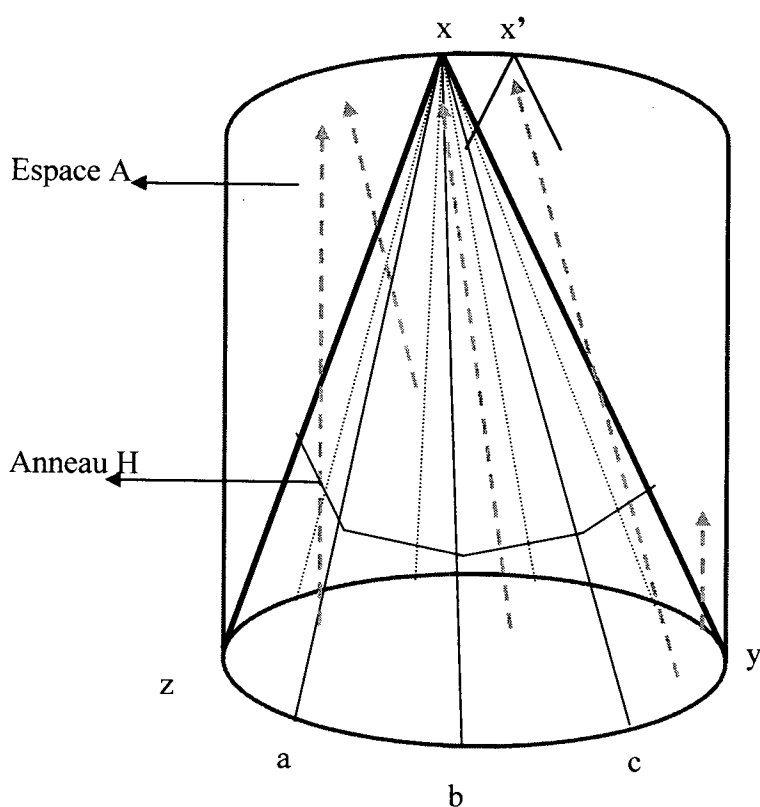
I.1. Un PEL prenant en compte les évolutions culturelles et leur multi culturalité

Dans notre entreprise éducative, l'orientation des objectifs peut être initiée depuis la base. Les sociétés évoluent et les valeurs changent. Les praticiens de l'entreprise éducative prennent des initiatives et œuvrent d'une manière à répondre aux nouvelles exigences sociétales. Bien que l'éducation ait vocation de transmettre un patrimoine, un héritage aux jeunes générations, les nouveaux venus (les nouveaux penseurs) ont leur mot à dire dans l'éducation et n'hésitent pas à y greffer leur vision des choses. C'est une donnée à prendre en compte puisque légitime. Ce qui déplace la position du sommet du cône (voir schéma suivant), bien que sachant que celui-ci représente des finalités et des buts visés.

De plus le monde moderne connaît une multiplicité de valeurs. Celles héritées des grandes institutions traditionnelles s'étant effondrées, les avis sont de plus en plus partagés, divergents lorsqu'il est question d'arrêter des valeurs communes et partagées par tous, ou même lorsqu'il est question d'arrêter ce qu'il convient d'enseigner. L'éducation, puisque entreprise par tous, institutions et populations, connaît des finalités plurielles. Il convient de savoir les prendre en compte. Ainsi, les représentations coniques et pyramidales respectivement de PORTER (avec la « roue de la stratégie ») et d'André Fossourier comme outils stratégiques de réalisations d'objectifs, que ce soit du haut vers le bas ou du bas vers le haut, connaissent ici quelques limites.

Je retiens toutefois – et je reprends entièrement à mon compte – l'aspect multidimensionnel que représente la « ROUE de PORTER » partant du principe que les différents systèmes d'une entreprise sont complémentaires, et que c'est grâce à cette complémentarité des forces qu'une structure se solidifie. Mais aussi, elle montre qu'une cohérence et un équilibre de l'ensemble des fonctions sont indispensables entre les différentes dimensions, les systèmes et les sous-systèmes pour faire avancer la stratégie globale définie par les dirigeants. Dans l'éducation populaire, tous les dirigeants n'étant pas toujours identifiables et identifiés, tout comme les objectifs poursuivis, il n'est pas évident que tous puissent s'inscrire dans des logiques stratégiques conduisant aux mêmes finalités. Les horizons culturels n'étant pas les mêmes. Je propose le schéma suivant pour représenter la logique des pratiques éducatives. On verra que certaines s'inscrivent dans la pyramide, d'autres ne s'y inscrivent pas et cela n'autorise pas à déduire – comme cela pourrait être juste dans une entreprise à but lucratif – que ces derniers acteurs ne sont pas au service de l'éducation.

Schéma 4 : cylindre de l'entreprise éducative



Le cône zyx (inscrit dans le cylindre) représente l'entreprise éducative orchestrée par les praticiens reconnus et experts de l'éducation, le sommet x désignant le point de convergence des grands objectifs poursuivis (les finalités). Les institutions publiques et/ou dominantes s'inscrivent dans cette configuration. Les outils de pilotage stratégiques issus des expériences des entreprises telles les pyramides d'André Fossourier et la Roue de Michael Porté y trouvent leur place.

Les flèches discontinues indiquent l'orientation éducative qu'empruntent les pratiques des acteurs. Certaines tendent vers le pôle x , d'autres s'en éloignent (x'). Dans un territoire comme Mayotte où les tenants de l'éducation populaire (à l'occidental, prônant par exemple la mixité et la parité) s'inscriront dans la logique du cône, alors qu'une grande partie de la population marquée par des valeurs « traditionnelles » (du style : une fille doit apprendre à correctement tenir sa maison) se retrouveront projetés dans l'espace A, au point x' . Se retrouver dans l'espace A n'est pas une situation dramatique. En reprenant l'exemple « une fille doit apprendre à tenir correctement sa maison », rien n'empêche dans une perspective

d'éducation à la parité d'amener le garçon à savoir aussi tenir une maison. Ce qui constituerait un point de plus, marqué pour le compte d'un perfectionnement de l'humanité. Combien, aujourd'hui, dans les sociétés modernes occidentales sont les hommes qui ont en charge un foyer sans femme ?

Cette tentative de démonstration voudrait amener une conciliation entre les valeurs traditionnelles, les pratiques qui en sont liées et les orientations dictées par les pratiques éducatives nouvelles. Les pratiques et valeurs culturelles des aînés étant parfois écartées des préoccupations des institutions publiques. Du coup, dans le cadre du dispositif PEL, les générations adultes ne pouvaient pas s'y retrouver. Ce qui pouvait susciter leur intérêt faisait défaut. Ce qui expliquerait, entre autres choses, leur non adhésion. Alors qu'il n'est aucunement question d'incompatibilité entre les buts disparates poursuivis, il suffit juste de s'arrêter un moment, de s'y attarder et entreprendre cette tâche qui a toujours été laissée aux dominants originels : le travail de la réflexion. Cette tâche doit conduire les penseurs et les acteurs de la politique éducative locale à faire place dans le dispositif à tous ceux qui en sont exclus de manière plus ou moins arbitraire.

Eliminer une association de vieilles dames se dépensant à fabriquer des poteries, sous prétexte que ce ne sont pas des jeunes, alors qu'elles exercent une activité humaine louable par ses vertus multiples et qui mériterait d'être transmise aux jeunes générations, apparaît absurde. Ceci est d'autant plus vrai de par le fait que l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres afin de leur faire place et dans la société, et dans le milieu auquel ils sont destinés (Durkheim). La pratique éducative ou même l'action éducative, c'est-à-dire l'action volontaire, ne supporte pas les ruptures, que ce soient temporelles, thématiques ou disciplinaires, intergénérationnelles. L'observance de ce principe exige une certaine technicité qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Rompre avec les définitions et conceptions « aléatoires » des PEL

Associer tout le monde ne veut pas signifier intégrer dans le projet éducatif tout ce qui est apporté comme valeurs par les acteurs en présence. Ma conception des politiques éducatives est en ce point en rupture avec ce que l'on a pu observer dans le territoire national. Philippe Meirieu affirme que si tout le monde peut se prétendre éducateur, tout le monde n'est pas en revanche pédagogue. Ce statut ne convenant qu'aux penseurs ou spécialistes de l'éducation. Même en ce qui concerne le titre d'éducateur, la réalité quotidienne, issue des travaux des institutions chargées de la protection de l'enfance, nous montre que des gens sont disqualifiés et ne peuvent approcher des enfants et des jeunes. Cela présage qu'il existe encore « un référentiel de représentation » à cette tâche.

La philosophie de l'éducation nous indique, à travers la plume d'Olivier Reboul qu'« *il n'y a pas d'éducation sans valeurs* »¹¹⁷. A Jean-Claude FORQUIN de compléter « *nul ne peut enseigner véritablement s'il n'enseigne pas quelque chose de véritable ou de valable à ses propres yeux. Cette notion de valeur intrinsèque de la chose enseignée, aussi difficile à définir et à justifier qu'à réfuter ou rejeter est au cœur même de ce qui fait la spécificité de l'intention enseignante comme projet de communication formatrice* »¹¹⁸. Il n'y a pas d'éducation s'il n'y a pas de différence affirmée de valeurs, c'est-à-dire entre le fait et ce qui

¹¹⁷ Olivier Reboul. *Les valeurs de l'éducation*, Paris, PUF, 1992, p.1.

¹¹⁸ Jean-Claude Forquin. *Ecole et culture*. Paris, Bruxelles, éditions de Boeck Université, 1996, p.7.

doit être. Or, selon Hannah Arendt¹¹⁹, analysant la crise de l'éducation dans le monde moderne, le problème contemporain de l'éducation réside dans le refus des adultes d'assurer la responsabilité du monde qu'ils ont en charge de transmettre aux enfants. Comme l'illustre Charles Taylor, « *chacun a le droit d'organiser sa propre vie en fonction de ce qu'il juge vraiment important et valable. Il faut être sincère avec soi-même et chercher en soi-même son propre épanouissement. En quoi consiste cet épanouissement ? En dernière analyse, c'est à chacun de le déterminer pour soi-même. Personne d'autre ne peut ou ne doit essayer de lui dicter quoi que ce soit* »¹²⁰. Aux valeurs héritées, le monde contemporain oppose la valeur de l'individu, qui place l'individu au dessus des valeurs.

Dans la communauté mahoraise, l'« individu » n'est pas [encore] « fabriqué », c'est-à-dire ce personnage autonome qu'a voulu générer la société occidentale du XIX^e siècle, impulsée par la mouvance intellectuelle d'antan. Force est de constater que même là-bas la réussite de ce projet est discutée et discutable. Ce serait une erreur politique de venir mettre en place une politique d'éducation au travers laquelle n'importe qui pourrait poser des orientations. Surtout que les générations adultes, c'est-à-dire tous ceux qui sont vus comme *père* [« **mitadrégni anarewu ribaba**, nous vous écoutons vous les papas »] ont comme responsabilité de générer « l'homo département ». Le refus ici de s'aligner obéit à un principe de devoir à l'égard du futur. Ainsi que l'indique Philippe Meirieu¹²¹ : « *Robinson Crusoë n'échappe à la barbarie que parce qu'il doit éduquer vendredi. Et nous autres, bien souvent, nous ne nous donnons des valeurs que parce que la présence de nos enfants nous y contraint. Sans eux, nous lâcherions les rênes. C'est là le « devoir à l'égard du futur », ce « principe de responsabilité » dont parle le philosophe Hans Jonas* ».

Ceux qui « savent » doivent montrer la voie ! Il reste à savoir : qui sont ceux qui savent ? La communauté sait encore les désigner : « **anarewu ribaba, anarewu madhoimana, anarewu makizimbeli** : vous les pères, vous « les responsabilisés », vous « les placés devant ». Et la population attend que ces personnes accomplissent ce qu'on attend d'eux. Comme les personnes sont censés partagés ou partagent encore les mêmes valeurs que la population, il est presque inutile de chercher à rassembler des gens qui ne viendront pas pour des raisons diverses et multiples. Un rassemblement qui reste souvent illusoire et mystificateur. Illusoire puisque les gens ne viendront pas tous. Mystificateur, puisque les apports de tous le monde ne seront jamais pris en compte. Les « placés devant » doivent faire usage d'une certaine ingéniosité pour prendre en compte les représentations des « petites gens » sans pour autant exiger leur participation active à toutes les activités programmées par les acteurs éminents.

Le problème réside dans ces personnes qui sont désignées. En effet, c'est au sein des groupes des *pères*, des « responsabilisés », des « placés devant » que les choses se compliquent. La concurrence et la compétition aveugle aux profits de toutes sortes les déchirent. Ayant été eux-mêmes subvertis (mis à l'école pour avoir une vie meilleure ici bas en travaillant dans un bureau) et faits *hommes ou femmes archives* (avec un projet implicitement défini au service de la postcolonie), l'administrateur de politique publique a du mal à émerger. C'est dans la révolution culturelle et d'abord dans l'organisation de la conduite des projets politiques que les remèdes doivent être trouvés. L'approche doit être globale et systémique. Une politique de

¹¹⁹ Hannah Arendt. *La crise de l'éducation*. Folio/Essais Gallimard. 1958.

¹²⁰ Charles Taylor. *Malaise dans la modernité*. Paris, Cerf, 1994, p.22.

¹²¹ Philippe Meirieu. *Lettre à quelques amis politiques sur la république et l'Etat de son école*. Paris, Plon, 1999, p. 44.

jeunesse – tel un embryon s'accrochant dans la paroi de l'utérus – doit s'inscrire dans un développement local (Pascal Lussiana)¹²².

I.2. Une politique éducative intégrée dans un développement global du territoire

Pour revenir à la représentation graphique du cylindre, les schémas n°1 et 2 sont représentés à travers le cône. Celui-ci met en exergue la dimension systémique devant caractériser le dispositif. Prenons par exemple, le triangle axb . Ce triangle représente « la pyramide stratégique » d'André Fossourier correspondant à la représentation d'un tronc de cône vue de profil. Cette pyramide ou cette face triangulaire axb peut correspondre à une MJC dans un territoire communal qui va avoir ses actions structurées selon la notion et démarche de projet (explicitées dans la deuxième partie) et dont la poursuite des finalités s'entreprendra conformément à ce que préconise Fossourier.

En prenant la pyramide $abcx$, on peut se représenter les trois faces de la figure comme trois organismes (2 MJC, 1 CCLEJ) travaillant dans et pour le projet éducatif, mais cela peut correspondre aussi à un organisme tel que la MJC ayant déployé trois actions, trois dispositifs, trois centres de vacances par exemple. Ce qu'il faut retenir dans la compréhension du graphique est qu'à chaque niveau d'analyse ou de lecture, on doit pouvoir lire un projet dans sa globalité et dans son fonctionnement systémique.

Ce graphique permet aussi une représentation simultanée de diverses institutions partenaires avec des niveaux d'interventions hiérarchisés (anneau H). On peut s'imaginer plusieurs anneaux parallèles entre eux, les uns sur les autres distinguant les différents niveaux de projets et d'interventions. Revenons sur l'exemple de l'association des vieilles dames fabricant de la poterie et de la broderie. Leurs partenaires « privilégiés » sont la Chambre professionnelle et la Maison du tourisme. Ces deux institutions peuvent être représentées par deux faces de la pyramide et l'association prendra place à la base des triangles comme toute autre structure agissant au même niveau d'intervention (logique du schéma 2). L'association occupera un anneau distinct et distingué de celui des deux institutions financeurs.

La logique systémique impose que les services de la Jeunesse (et Sports) aussi bien du Conseil général que ceux des services déconcentrés de l'Etat viennent se greffer au projet qui animent les deux grandes institutions sus citées dès lors que leur public bénéficie des prestations développées par l'association artisanale de fabrication de poterie et broderie. La figure géométrique qui le représentera est une pyramide régulière à n faces avec une base polygonale à n cotés. « n » représentant le nombre d'institutions impliqués dans un dispositif donné. A ne pas perdre de vue que plusieurs associations peuvent correspondre à plusieurs institutions et travailler avec un seul partenaire financier, la DSAJ du Conseil général par exemple. On aura dans ce cas la même représentation pyramidale mais à moindre volume, sans rien perdre de l'essence de la conception. Il reste à clarifier le lien entre le travail des associations et le projet éducatif.

I.3. De l'articulation entre PEL et CEL à l'organisation d'un système global

Dès le départ, depuis le niveau national, une ambiguïté – si non une erreur de définition – persistait dans le lien existant entre projet éducatif local et contrat éducatif local. Ainsi que le

¹²² Pascal Lussiana est délégué chargé de mission « accompagnement des territoires » auprès des FRANCAS de Bourgogne. *Le lien entre l'action enfance-jeunesse et le développement local. Dans le point sur Politiques Educatives Territoriales*. INJEP, dossier n°9, juin 2004, pp. (51-54)

fait remarquer Francis OUDOT : « *il pèse encore de nombreuses incertitudes sur la réalité des ambitions et des projets éducatifs locaux. La première incertitude vient de l'ambiguïté existant, notamment dans les textes d'orientation, entre contrats éducatifs locaux et projets éducatifs locaux* »¹²³, p.71. Tout doit partir du projet éducatif et non l'inverse. Le travail des associations qui aspirent à l'obtention de crédits publics destinés à promouvoir l'éducation doit être au service des orientations définies dans le projet éducatif. En ce sens, toute action subventionnée doit rentrer dans une logique de contrat dont les termes sont explicites. Les projets pédagogiques des associations doivent constituer les contrats éducatifs locaux.

Une collègue au sein de la DSAJ avait impulsé la mise en place d'un guichet unique. Ce projet, très intéressant mais qui n'a pas suscité l'intérêt des autres services, peut tendre à mettre fin à de multiples pratiques malsaines de dirigeants associatifs. Entre autre, celles consistant à échapper aux suivis budgétaires des services financeurs. Il peut également freiner la *mimesis d'appropriation*¹²⁴ des gens qui, passant par le statut d' élu, même associatif, recherche une certaine promotion sociale, grâce à la manipulation – à divers égards condamnable et pratiquement jamais condamnée – des deniers publics. Etre élu associatif ou élu politique constitue des raccourcis dans la quête d'une promotion sociale. C'est en ce sens que j'explique le désir de presque tout le monde à briguer un mandat politique. Quitte à boudier les convocations aux conseils une fois élu, s'il s'avère que l'intéressé n'est pas bombardé « **conseiller magnéfa**¹²⁵ ».

La sorcellerie qui a toujours assuré un nivellement par le bas, cohabite aujourd'hui avec la démocratie républicaine postcoloniale qui permet le nivellement par le haut. Peu importe la manière, pourvu que la Loi reste inopérante. Cette démocratie-là offre souvent une opportunité à la communauté, au « petit peuple » dans les périodes d'élections municipales, de se venger des *Blancs-noirs*, selon les termes d'Amadou Hampaté Bâ¹²⁶. Ou, dans les jargons locaux, ces **gnama ya tsingo** (*viande de cou*) qu'on catégorise aussi dans *ni poisson*

¹²³ Francis OUDOT. *Projet éducatif local et politiques de la jeunesse*. Dans le *point sur politiques éducatives territoriales*. Dossier documentaire sur la jeunesse, INJEP, juin 2004.

¹²⁴ René Girard parle de *mimesis d'appropriation* pour désigner le fait que l'homme imite un autre homme qui prend possession d'un bien. On veut ressembler à l'autre possédant. Le cas échéant, la force envieuse dans les cultures à sorcellerie agira de manière négative ; c'est-à-dire le « moi » œuvrera de sorte que l'être possédant lui ressemble, qu'il devienne un être désemparé. La dépossession peut-être matérielle ou symbolique, par la force de l'usage du verbe (« **ule tsimlési**, *celui là n'est pas nourricier* » par exemple). René Girard. *Des choses cachées depuis la fondation du monde*. Grasset, 1978.

¹²⁵ **Conseiller magnéfa** : un conseiller rémunéré. Ceci reste pour beaucoup l'un des rares enjeux compris au sein des conseils locaux. Un fossé se creuse depuis quelques années au sein de la communauté mahoraise entre une nouvelle bourgeoisie qui émerge et les Mahorais de peu. A tout bout de champ, les gens cherchent à s'accrocher à quelque chose. Ils sont pris dans une course effrénée aux profits. Ça fait sans doute peur de se retrouver abandonné dans ce processus de désolidarisation et de *climat de sauve qui peut* qui se dessine depuis quelques temps. Alors, les gens ne cherchent plus à savoir qui est intelligent, qui est cultivé, qui est à même capable de... personne ne croie plus en personne. Tout le monde veut ! Ce climat social me fait presque penser au cas d'un peuple, les Ik qui vivaient de chasse au Nord-est de l'Ouganda, et que la création d'un parc les a chassé dans les montagnes qui séparent l'Ouganda du Soudan et du Kenya. Etudié par Colin Turnbull dans *the mountain people* (un peuple de fauves), Paris, stock, 1973. L'auteur rapporte : « *de normale, leur société est devenue en quelque sorte pathologique. Le changement imposé des conditions de subsistance l'a blessée. Incapable de devenir agriculteur dans une région difficile, les Ik sont tombés dans l'anomie. La reproduction de la société (de ses normes) a été stoppée. Une violence venue de l'extérieur a entraînée le déchainement de la violence intérieure. Les Ik arrachent la nourriture de la bouche de leurs parents, ils chassent leur enfants de n'avoir pas à les nourrir, ils laissent mourir les vieux, les malades et les infirmes dans une totale indifférence. [...] La seule interaction qui existe dans le système des Ik est l'exploitation mutuelle. Les Ik nous enseignent que l'homme peut perdre la volonté de choisir les valeurs humaines* » cité par René Bureau, dans *l'homme africain au milieu du gué*, p.76-77.

¹²⁶ Amadou Hampaté Bâ. *Oui mon commandant !* (Mémoire II) Actes Sud, 1994.

ni viande (tsi fi tsi gnama) pour souligner leur « incatégorisation ». Il faut voir par-là une modalité d'autorégulation que s'administre la communauté afin de recouvrer l'équilibre de sa matrice.

Dans le milieu associatif, l'autorégulation trouve matière dans les fonds qui y sont déversés. Le monétarisme dans le milieu associatif offre une alternative à ceux qui sont délaissés par la désolidarisation communautaire favorisée par la réussite scolaire de quelques uns, l'accès à des postes électifs pour quelques autres. L'association loi 1901 se présente comme une alternative aux victimes de la désolidarisation communautaire engendrée par le « progrès » pour s'assurer une promotion sociale et matérielle. S'incorpore alors une culture générale et généralisée de la recherche de profit à travers cette fenêtre d'opportunité. Ce qui ne va pas sans assassiner dans l'œuf l'émergence du principe du bénévolat selon son acception occidentale ; c'est-à-dire l'état d'une personne qui exerce une activité sans bénéficier d'une rémunération. C'est un fait qui ne devrait pas être difficile à percevoir si on n'a pas perdu de vue le principe « d'excréments de chèvre bien nourrie » qui caractérise les cultures dites à sorcelleries.

Un guichet unique doit donc voir le jour et rassembler les institutions d'envergure départementale. Au niveau de la commune, une structure de coordination doit jouer le rôle d'une tour de contrôle, une sorte de « police aux frontières ». Avoir un œil sur les entrées et les sorties. Au niveau des entrées, c'est-à-dire ce qui vient des entités supra communales, pouvoir disposer des informations sur les actions et associations subventionnées. Accompagner la réalisation de ces actions financées grâce à des outils qui seront élaborés au sein des structures de coordination.

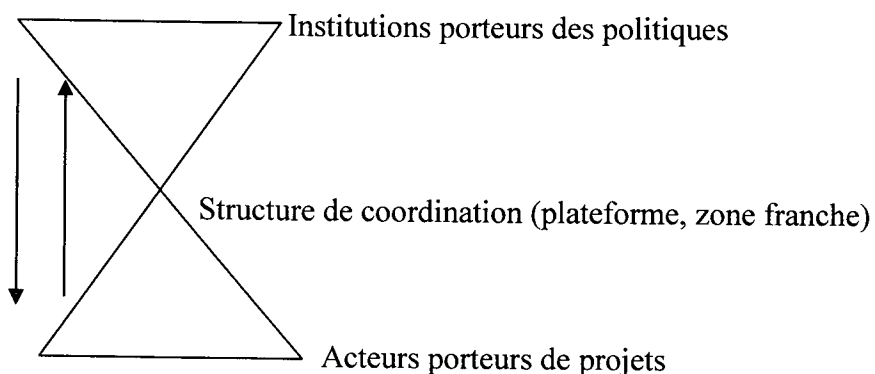
Ces structures doivent être aussi des plateformes permettant aux acteurs locaux (de la commune) et départementaux, c'est-à-dire tous ceux qui interviennent sur toute l'île, de se rencontrer, de bâtir des projets partagés et concertés. Ceci évitera sans doute de vivre la scène suivante qui avait impliqué un agent de développement local d'une commune du nord à un confrère de la Cellule Education à l'Environnement du Conseil général. Ce dernier, de passage dans un lieu de formation regroupant agents de développement locaux, un animateur lui expose des soucis qu'il a chez lui. Le conseiller à l'environnement lui demande :

- *passe me voir ;*
- *non, je veux que tu viennes chez moi voir les problèmes qu'il y a,* lança l'animateur ;
- *tu te rends compte de ce que tu me demandes ? Tu n'es pas le seul ! Imagine si j'avais à me déplacer à la demande de tous les dirigeants d'associations que j'accompagne !*

Le conseiller n'a pas conscience que l'agent communal est aussi et largement sollicité par les diverses et disparates institutions en dehors de son territoire communal. Ce qui lui laisse très peu de temps pour s'occuper de ses activités de terrain. La tenue de la plateforme au niveau de la structure de coordination pourra réduire de « plusieurs en une » les rencontres intéressantes des acteurs locaux et des acteurs départementaux. Ceux-ci peuvent disposer au sein de la structure locale une sorte de « zone franche » avec accompagnement de moyens. Je pense par exemple à la mission locale et la DTEFP (direction du travail et de la formation professionnelle) qui ont confié un certain nombre de leur tâche à quelques OMJS.

Un jeune, au lieu de se déplacer jusque dans la capitale, peut accomplir ses premières démarches dans la structure locale de coordination. Celle-ci relaye vers les institutions départementales. Ce sont les mouvements qui empruntent ce sens que j'appelle « les sorties ». Comme il n'y a aucune articulation, ni aucun arbitrage entre les projets élaborés dans le

territoire, ni en amont d'ailleurs (au niveau des financeurs), ni en aval (au niveau local), ce qui s'observe est tout sauf des réalisations de projets. Il s'agit plutôt de foire d'activités susceptibles d'aucune évaluation. La circulation des informations entre les acteurs de terrains et les porteurs de politiques publiques peut se schématiser comme suit :



Les échanges doivent continuer à exister entre les deux pôles. Mais un certain nombre d'information nécessaire à l'articulation, à la coordination, au besoin d'arbitrage... doit absolument être communiqué à la structure relais qui a aussi un rôle d'observatoire des actions locales. La plupart des acteurs locaux se perd devant la multitude des partenaires financiers existants. Souvent, les dirigeants associatifs mentionnent des sources multiples de financement dans leur demande de subvention. Pourtant, ils ne communiquent le dossier qu'à une partie d'entre elles. Mais aussi, même si le dossier est partout communiqué, les différents protagonistes sollicités n'honorent pas toujours la demande. Le projet peut se voir partiellement financé et ne jamais se réaliser. Un effort de rationalisation et de mutualisation de moyens est à opérer à ce niveau. L'ensemble des modalités de saupoudrage des subventions doit être revisité. Le guichet unique, qui pourrait s'héberger au sein d'un service garant de l'articulation, de la continuité, de la transversalité et de dynamisme d'échanges interservices, en apporterait une réponse.

II. Un service garant de la transversalité et de dynamisme d'échanges interservices

Notre conception de la notion et de la démarche de projet refuse la logique mathématique « normale » donnée par l'équation $n+n+n=3n$ ($n=1$ projet). Notre conception s'inscrit dans une logique mathématique par absurde. Il faut à tout niveau de lecture que nous puissions lire $n+n+n= n$. En se positionnant au niveau de l'instance MJC, l'ensemble de ses actions ou de ses dispositifs déployés doit tendre vers les finalités définies. Il doit constituer le projet de la MJC. En se positionnant au niveau de la direction des affaires culturelles du Conseil général, l'ensemble de ses moyens d'action, de ses actions multiples et diverses doit être égal à 1, c'est-à-dire constituer un seul projet de service ou de l'institution. Le principe est le même lorsqu'on se positionne au niveau de l'institution « Conseil général ». L'institution départementale s'appuie sur ses services épars pour opérationnaliser les objectifs qu'elle s'est fixée. Mais jusque là, la logique d'action des services se caractérise par la relation $n+n+n=3n$. Puisque chaque service technique élabore et poursuit les objectifs qu'il prétend être les siens selon une forme extraordinairement autarcique. A quelques égards, on peut même observer des pratiques concurrentielles entre des services censés être complémentaires.

Pour rectifier le tir et s'inscrire dans un fonctionnement obéissant à une démarche convenable de projet, il est nécessaire de créer un service du Conseil général qui aurait pour mission la

recherche de garantie, dans la vie des projets de l'institution départementale, d'une applicabilité de la logique $1+1+1+1+\dots+n=1$. Cela signifie qu'il aura à impulser les dynamiques nécessaires en vue de favoriser les échanges interservices, repérer dans les projets ou dispositifs des services divers les actions qui nécessitent une mutualisation de compétences et interpeller les acteurs concernés au niveau du Conseil général sur la nécessité de travailler ensemble. Ce faisant, il veille à la bonne et nécessaire articulation de l'ensemble des politiques publiques.

Cela veut dire aussi que les dispositifs de l'Etat censés compléter l'action de la Collectivité départementale ne doivent pas se greffer n'importe comment. Pour éviter un développement de type « tâches d'huile dans de l'eau », ce service de veille, transversal et transdisciplinaire, porterait une attention particulière dans l'articulation des projets du Conseil général à ceux de l'Etat. Veiller aussi à ce que les initiatives locales, émergeant des territoires communaux ne soient pas contradiction avec les politiques départementales. La politique de régularisation foncière, initiée par le Conseil général est illustrative de ces contradictions. L'assemblée départementale reconnaissait le droit coutumier des autochtones et avait entrepris d'aider les habitants à la régularisation de leur parcelle en vue d'une élaboration d'un cadastre. Au niveau des communes des maires et leurs citoyens s'entredévorent encore des années plus tard. Les premiers magistrats spolient leurs concitoyens en prétextant que la parcelle est sans papiers. Les derniers réclament désespérément que leurs ancêtres s'y sont installés depuis les « années **daka ynoussa**¹²⁷ ».

A côté de ce service, on ne peut faire l'économie, compte tenu de l'état des choses dans ce que les gens prétendent être le « développement du territoire », de créer un observatoire de politiques publiques dont les productions nourriront avec profit les travaux de ce service qui vient juste d'être préconisé.

III. Un observatoire des politiques publiques

A défaut d'une reconnaissance de la fonction tribunitienne dont l'absence est tant regrettée par Françoise Lorcerie dans le système éducatif français, je préconise l'instauration d'un observatoire des politiques publiques. « *Les tribuns (à Rome) ne faisaient pas partie des magistrats romains, ils ne faisaient pas partie du cursus honorum ; ils étaient des gens qui avaient pour seules tâches de protester, de réclamer, d'invectiver, mais ils devaient être entendus ; on ne pouvait pas leur fermer la bouche quand ils parlaient* »¹²⁸. Dans la postcolonie de Mayotte, on veillera à alléger le travail des observateurs des politiques publiques en leur épargnant un certain nombre de tâches des tribuns. Histoire de leur allonger leur durée de vie. Toutefois, une certaine immunité, à l'instar des tribuns, devrait leur être garantie.

Nos observateurs auront pour mission de recueillir, d'analyser et de diffuser de la connaissance et des informations nécessaires à l'élaboration de politiques publiques. Les politiques publiques, généralement une fois passées en délibération, sont abandonnées aux vents et marrées. Ni bilans, ni véritables critiques ne sont au fondement des nouvelles

¹²⁷ *Années daka ynoussa (maha ya dakaynoussa)* : Les anciens datent les choses en se servant des événements (cyclone, famine...) ou de personnage célèbre. Daka ynoussa aurait été un roi célèbre dans le passé lointain, l'expression est utilisée pour marquer à la fois le caractère lointain de l'évènement signifié et de l'impossibilité pour les vivants de s'en souvenir.

¹²⁸ Françoise Lorcerie. *L'école dans la cité : quels enjeux ?* INJEP. Dossier doc n°9, Juin 2004, pp. 36-48

orientations. Très souvent, la création d'un service, d'un poste, la mise en place d'une politique se fait par imitation de ce qui a été vu ou connu ailleurs, suivant une tendance de modernisation générale. Il n'y a pas de réel questionnement sur le rôle institutionnel et social que va avoir à jouer cette nouveauté. L'observatoire des politiques publiques peut jouer ce rôle d'éclaireur d'élus, techniciens et citoyens sur les affaires publiques. Une structure déjà existante, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte (CCEEM) pourrait assurer cette mission. Son rôle actuel reste très marginal, voir inconnu des institutions publiques. Son existence actuelle semble plutôt servir de décor et « faire genre ».

Toujours est-il que « nul ne scie la branche sur laquelle il est assis ». Dépasser le statu quo actuel, plus ou moins entretenu par presque que tout le monde, dans un contexte où règne une *politique du ventre*, ou toute personne ne rêve que d'être élu, exige une politique plus que volontariste : une politique révolutionnaire.

IV. Vers une promotion, si non une révolution culturelle

Nous sommes – on l'aura vu – dans une « société » où l'éthique de la conviction prend le dessus, et de loin, sur l'éthique de la responsabilité (Max Weber). L'éthique de la conviction chez WEBER voudrait traduire le fait que lorsqu'un croyant accomplit son devoir, il s'en remet à Dieu en ce qui concerne les résultats de son action. Dans notre contexte mahorais, la population est musulmane à plus de 95%. Il semble que le commun des mortels s'en remet à Dieu et la minorité détenant « la maîtrise » des rouages politiques au cynisme ambiant lorsqu'ils entreprennent leurs actions. En effet, les repères sont tellement flous. La culture de l'anomie a pris le dessus, les gens ont tendance à normaliser le courant des choses et finissent par se convaincre d'une irréversibilité de la tendance. En fin de compte, tout le monde suit « le mouv ». Je pense à ce jeune cadre, de niveau DESS, qui me recommandait avec toute franchise, – ce qui est loin de constituer une exception – en tant qu'ami d'adopter *la stratégie normale* : ne jamais montrer que l'on sait, jouer l'ignorant partout. Puisque cela rapporte et c'est, d'ailleurs, mieux récompensé ! L'inverse ne t'apporte que des ennuis.

A l'inverse de cette éthique de la conviction, il convient de cultiver l'éthique de la responsabilité. Celle-ci impose à l'individu qu'il réponde aux conséquences prévisibles de ses actes. Elle voudrait que l'on donne plus de poids à l'anticipation des conséquences prévisibles de nos actes et qu'on accepte d'être interpellé. Peu importe son niveau d'intervention dans l'entreprise éducative, tout acteur doit être conscient des conséquences de son action tout comme de son inaction. Cette faculté ne s'acquiert – cela va sans dire – que par sensibilisation, par imprégnation culturelle d'un certain niveau. Cette imprégnation culturelle ne doit pas consister à une « livraison » ou à un « dépôt » de savoirs chez les agents. Cette logique de transmission de données que qualifie Paulo FREIRE dans *la pédagogie des opprimés*¹²⁹ d'éducation bancaire, ne libère pas l'individu. Au contraire, comme elle communique des connaissances archivées, elle finit selon l'auteur par rendre l'individu lui-même archive. Ce qui interdit à l'homme toute possibilité de penser que sa vocation première et ontologique est de s'humaniser et d'humaniser le monde. Faculté accessible selon l'auteur que par une *éducation conscientisante*. Comme la dénomination l'indique, celle-ci consiste à amener la population à prendre conscience de la situation dans laquelle elle se trouve.

¹²⁹ Paulo FREIRE. *Pédagogie des opprimés*. Paris, La Découverte/Maspero. 1983

Une étape essentielle dans l'histoire de Mayotte et des Mahorais n'a pas été franchie. Nous avons eu des maîtres penseurs, des experts divers et multiples en tout domaine. Mais ceux-ci étaient pour servir la communauté en tant que système d'organisation sociale. En revanche, en ce qui concerne cette société (moderne) qui s'installe (dans cette *sociétalisation*) les acteurs qui doivent la penser (localement) ou penser à son service ne (se) sont pas encore reconnus. Ils ne sont pas encore nés, socialement. La société postcoloniale semble leur refuser cette naissance. Tout comme les modalités pour penser cette société ne semblent pas être à jour. Levy Brühl y trouverait encore matière pour reconforter sa théorie sur la *mentalité mystique*.

Un véritable « plan Marshall » dans la promotion de la culture doit voir le jour. Il s'agit d'inverser la tendance. Faire émerger une classe pensante, une classe d'intellectuelle, en d'autres termes. Lutter contre les « assassinats intellectuels » perpétrés par le corps social. Aussi bien du côté des dominants voulant éterniser leurs privilèges que du côté des dominés craignant l'insécurité éventuelle pouvant être générée par la désolidarisation mesquine. Il faut sauver de la mort l'intellectuel mahorais. En placer quelques-uns dans l'observatoire des politiques publiques serait déjà un bon début. Aider les autres à entretenir leur culture universitaire en la valorisant de mille manières serait une initiative très intéressante. La « fabrication » de cette classe et la valorisation de leur fonction sociale et institutionnelle pourrait décélérer la course aux postes électives.

Dans le même ordre d'idée, les Mahorais doivent miser sur le développement multiplié d'espace de rencontre et de débat. Pas seulement des tables rondes organisées sous la contrainte par la préfecture, suite à une demande de différents syndicats et collectifs de l'île, en vue d'une définition de politiques concertées. Et que des CRS (force de l'ordre) seront missionnés pour veiller au bon déroulement du filtrage, à la porte d'entrée dans l'hémicycle, de ceux qui sont convoqués pour donner leur avis [...] ¹³⁰. Mais aussi des espaces de rencontres permanents à vocation pédagogique. Des institutions du style « café de l'éducation », universités d'été, des structures de réflexions critiques sur des pratiques professionnelles doivent être encouragées, sans omettre l'organisation de formations « utiles ». Les formations des professionnelles doivent constituer des composantes des projets des services et s'inscrire dans les projets des territoires.

Les fins de semaine dans l'île sont clôturées par des manifestations traditionnelles festives, religieuses, profanes, culturelles multiples et multipliées, diverses et diversifiées. Elles mobilisent des foules. Les gens vont manger, boire, rire, faire la fête. Il est indispensable que ces nouvelles institutions dont je suggère l'instauration prennent place dans ce dynamisme. Ce qui est visé ici, c'est une révolution culturelle qui se donne, entre autres finalités :

- une « désintoxication » culturelle (faire évoluer par exemple l'image de désamour qui frappe *l'estime de soi* du Mahorais) ;
- une intégration dans la logique de culture de débat et d'échange démocratique ;
- une acquisition, grâce à des formations adaptées, d'outils de formalisation de praxis à partir d'expérience ;
- l'entreprise de réflexions sérieuses sur la société mahoraise ;

¹³⁰ Ce devait être en juin 2007. Un important soulèvement de cadres, collectifs et syndicats mahorais avait demandé au préfet de Mayotte trois mois plutôt d'organiser des tables rondes pour que des partenaires multiples élaborent des projets du territoire de manière concertée. La table ronde qui n'est pas allée à son terme en ce jour du mois de juin était organisée à l'hémicycle du Conseil général. L'entrée était gardée par des forces de l'ordre et une personne filtrait les entrées à l'aide d'une liste préétablie. S'y trouvaient bien entendu des représentants de services et organisations divers. Ce qui suscita la curiosité mais qui n'étonna pas grand monde, ce fut le fait que l'intérieur de la salle, les métropolitains étaient beaucoup plus nombreux que ceux qui avaient sollicité à être entendus.

- la production de connaissances en vue de sortir de l'imitation systématique ou de la reproduction naïve des discours théoriques occidentaux dont la transposition locale ne va être soumise à aucun filtre intellectuel ;
- l'acquisition d'une conscience professionnelle, d'un esprit critique ;
- développement de la pratique de l'exercice de mise en mots, de mise en bouche des problématiques liées au développement du territoire. Dieu sait combien la verbalisation des problématiques reste un handicap ;

Ces finalités ne visent pas autre chose que la prise de conscience des problématiques liées au développement de l'île et la (re)naissance du citoyen. En 1990, Jean Paul Eyrard estimait à 15% la proportion de la population mahoraise qui « parlait » français. « Parler français » ne signifie probablement pas une quelconque « maîtrise » de la langue. Puisque, très peu d'élèves pouvaient dépasser le cap du niveau troisième. L'effectif de 161 étudiants que connaissait l'île à l'époque indique la nature rigoureuse de la sélection que connaissait l'école mahoraise. Aujourd'hui une importante proportion d'adultes, soit parce qu'elle a été frappée pour une partie par la « mortalité scolaire », soit qu'elle n'a pas du tout connu l'école pour l'autre partie, vit dans la périphérie de ce qui est administrée par la langue du *père*. Une politique volontariste des autorités locales pourrait lancer une d'éducation populaire, au sens d'éducation du peuple, à l'adresse de, non seulement, « ces marginaux » mais au profit de la population dans son ensemble.

Conclusion

Dans mon investissement dans la mise en place des politiques éducatives locales dans les communes de Mayotte, je suis parti d'un constat faisant l'état de l'avancement des travaux. Le problème est de taille : les chantiers ont du mal à prendre forme. J'ai alors pris le parti d'interroger ce qui fait freins. Comment comprendre les difficultés d'aboutissement et la tendance au dépérissement, quasi systématique, des dispositifs déployés ?

En posant :

D'une part, les politiques éducatives locales comme produit de sociétés modernes ; gouverner par « politique » a vocation à recréer des liens dans une société éclatée où les individus ont très peu de choses en commun en termes de conscience collective ; c'est donc une modalité de gouvernance dans une société dont la modernité est avérée ;

D'autre part, Mayotte, à la fois, comme postcolonie et territoire habité par une culture de type traditionnel et communautaire, néanmoins en voie de *sociétalisation* ; la « postcolonialité » et « la traditionnalité » faites corps, c'est-à-dire incorporées, constituent un habitus collectif que j'ai appelé *mahorité* ;

J'ai choisi de m'inscrire dans une problématique privilégiant l'étude de la confrontation, mieux, de l'engrenage qui s'opère dans la rencontre de la *mahorité* avec des logiques d'actions qui se veulent être de nature politique.

C'est alors qu'à travers l'examen de l'exercice du droit d'ainesse, le rapport à l'écrit, le rapport au travail, à l'autorité et à la chose publique, le rapport à l'autre que j'ai validé l'hypothèse selon laquelle l'espace professionnel constitue un prolongement de lieu de vie régi selon la doxa communautaire. En effet, un certain nombre de principes, de pratiques et de représentations partagées dans la vie communautaire se retrouve réinvesti dans les choses institutionnelles. C'est le cas dans la représentation du travail salarié dans le public qui est conçu comme une prescription de Dieu à sa créature. C'est le cas aussi du principe égalitaire qui refuse toute tentative de démarcation et donc d'innovation, et de surcroît de l'idée du « progrès ».

La convocation des habitus communautaires dans des espaces qui se veulent modernes, à l'image des élections à allure d'un *jeu de cache de jacques*, à l'image d'une gouvernance qui se pose en contradiction avec toute logique politique, par l'organisation de tournois d'actions publiques, par la recherche d'espaces d'investissement et de production préférentiels de la part des agents, ou encore, en incitant à une multi polarisation des partenaires, etc., donne suffisamment du « grain à moudre » au mental des acteurs pour les indisposer à s'intéresser réellement à des pratiques d'ailleurs. On a ici l'application du principe selon lequel tout angle de vision implique un angle mort.

Ce glissement d'intérêt constitue une source de subversion des technologies importées. Les acteurs, étant plus fortement animés par le sens commun communautaire que par des prédispositions appropriées pour gérer « convenablement » les choses institutionnelles, mais tenus quand même pour faire fonctionner l'appareil administratif, essaient de « faire genre ». De plus, les notions de service public et d'intérêt général sont maladroitement inscrites dans les consciences. Les véritables intérêts faisant animer les acteurs se trouvent ailleurs, dans d'autres systèmes de valeurs et de croyance. Ce qui fait qu'une bonne part du comportement

des acteurs déployée au service de l'action publique ne peut échapper à un conformisme de façade.

A l'heure actuelle, rien ne semble changer le cours des choses. Les prévarications se multiplient, se cautionnent et s'érigent en norme. Les « bonnes intentions » résistent un temps et se diluent dans la masse. Désormais, c'est « jouer l'ignorant », « ne pas se montrer intelligent », « la fermer en permanence », et recevoir son salaire qui rapportent ! Le « laisser aller » général, qui est sans doute une attitude qui puise sa source de légitimation dans la *mahorité*, – « *iyō shimaoré*¹³¹ ! » – plus précisément dans les liens de solidarité, résiste encore et fortement contre des façons de faire dont les sources de légitimation ne sont pas partagées. Ne sont-elles pas là les limites de mise en pratique des technologies politiques importées dans un territoire où le mode d'exercice de la pensée est significativement différent ?

¹³¹ « *iyō shimaoré* ! » (*C'est mahorais* !), ainsi les gens sont amenés à qualifier, légitimer, normaliser, cautionner les prévarications. On entend aussi « *de wassi na wassi* » (*c'est entre nous* ! sous entendu *qu'est-ce que tu veux* ?). Il y a aussi « c'est entre eux ! », lorsque l'on pointe du doigt les « laisser-aller » entre métropolitains.

Bibliographie

Littérature spécifique à la thématique

ASQUIN Alain, FALCOZ Christophe, PICQ Thierry. *Ce que manager par projet veut dire*. Paris. Editions d'Organisation, 2005.

LAFORETS Véronique. *Projets éducatifs locaux, l'enjeu de la coordination*. INJEP, 2006. Cahier de l'action n°6

NEVEU Catherine. *Espace public et engagement politique*. Paris L'Harmattan, 1999.

OUDOT Francis. *Projet éducatif local et politiques de la jeunesse*. In Le point sur Politiques Educatives Territoriales. INJEP, 2004 (dossier documentaire sur la jeunesse n°9)

MOZOL Patrick. *La participation du public à la vie municipale*.

Textes

Jean-Claude Richez. Les présupposés d'une politique de jeunesse. Cours INJEP, cycle consultant 2006/2007

Jean-Claude Richez. Jeunes et collectivités territoriales. Le cadre juridique de l'intervention des collectivités (INJEP)

Francine Labadie. Chargé de mission Commissariat général au plan. Texte intitulé les enjeux des politiques territoriales en direction des jeunes, inspiré des rapports de deux commissions :

- commission CHARVET
- commission FOUCAULT

Roland Raymond, Olivier Chavanon, Denis Laforgue. Les processus d'ancrage de projets de territoire. XLIII^e colloque de l'ASRDLF. 11, 12, 13 juillet 2007.

DURAN P. et THOENIG J.C. *L'Etat et la gestion publique territoriale*. 1996. [http : www. persee.fr](http://www.persee.fr)

Littérature sur la colonisation, la postcolonie et sur Mayotte

AMADOU HÂMPATE BÂ. *Oui mon commandant*. Actes Sud, 1994.

ASKANDARI Allaoui. *L'évolution du marché foncier à Mayotte, de 1841 à nos jours*. Paris, L'Harmattan, 2006.

ABDELFETTAH Nedjma. *Science coloniale et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris*. Texte extrait du site : [http : //www.ihtp.cnrs.fr/dossier_monde_colonial/abdelfettah.html](http://www.ihtp.cnrs.fr/dossier_monde_colonial/abdelfettah.html)

BLANCHY-DAUREL Sophie. *La vie quotidienne à Mayotte*. Paris, L'Harmattan, 1990.

BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, LEMAIRE Sandrine. *La fracture coloniale*. Paris, La Découverte, 2005.

EYRARD Jean-Paul. *Mayotte et l'école : 145 ans d'une histoire singulière*. Mémoire pour l'obtention du Brevet du CHEAM. Paris, 1990.

FANON Frantz. *Les damnés de la terre*. Paris, La Découverte, 2002

IBRAHIM Mahmoud. *Etat français et colons aux Comores*. Paris, L'Harmattan, 1997

KANE Baydallaye. *La justice répressive dans la littérature africaine*. Paris, L'Harmattan, 2006

LEONARD JAMFA CHIADJEU Moïse. *Comment comprendre la « crise » de l'Etat postcolonial en Afrique ?* Bern, Peter Lang, 2005.

MARTRES Jean-Pascal. *La justice sous les tropiques*. Paris, L'Harmattan, 1999

MBEMBE Achille. *DE LA POSTCOLONIE*, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine. Karthala, 1999

MEMMI Albert. *Portait du colonisé, portrait du colonisateur*. Gallimard, 1985

SALESSE Yves. *Mayotte, l'illusion de la France proposition pour une décolonisation*. Paris, L'Harmattan, 1995

SERMET Laurent, COUDRAY Jean (sous la direction de). *Mayotte dans la République*. Actes de colloques de Mamoudzou du 14, 15 et 16 septembre 2002

TRAORE Aminata. *Le viol de l'imaginaire*. Fayard/Actes sud, 2002

Bibliographie générale

ACCARDO Alain. *Sociologie critique, lire Bourdieu*. Bordeaux, le Mascaret, 1997

ARENDT Hannah. *La crise de l'éducation* (article publié en 1958) & *La crise de la culture*. Folio/ Essais Gallimard.

ASKANDARI Allaoui. *L'expression de l'habitus, le comportement de l'étudiant mahorais en métropole*. Université lumière Lyon 2 (mémoire de maîtrise), 2001.

BOURDIEU Pierre. *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*. France, Fayard, 1982.

BOURDIEU Pierre. *Question de sociologie*. Paris, Editions de Minuit, 1984.

BOURDIEU Pierre. *La misère du monde*. Paris, Editions du Seuil, 1993.

BUREAU René. *L'home africain au milieu du gué*. Paris, Karthala, 1999

CASTEL Robert. *Les métamorphoses de la question sociale*. Fayard, 1995.

- DUPIN Eric. *Une société de chiens, petit voyage dans le cynisme ambiant*. Paris, Editions du Seuil, 2006.
- DURKHEIM Emile. *Education et sociologie*. Quadrige/PUF (7^{ème} édition)
- FORQUIN Jean-Claude. *Ecole et culture*. Paris, Bruxelles, éditions de Boeck, 1996.
- FREIRE Paulo. *La pédagogie des opprimés*. Paris, La Découverte/Maspero, 1983.
- GRAWITZ Madeleine. *Lexique des sciences sociales*. Dalloz, 2004 (8^{ème} édition)
- KELMAN Gaston. *Au-delà du noir et du Blanc*. Pais, Max Milo, 2005
- LEVY-BRUHL Lucien. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*. 1910
- MEIRIEU Philippe. *Lettre à quelques amis politiques sur la République et l'Etat de son école*. Paris, Plon, 1999.
- TAYLOR Charles. *Malaise dans la modernité*. Paris, Cerf, 1994.
- TURNBULL Colin. *The mountain people* (« le peuple de fauves »). Paris, Stock, 1973.
- REBOUL Olivier. *Les valeurs de l'éducation*. Paris, PUF, 1992.
- Revue de Sciences humaines. Trimestre n°4, novembre 2006
- Revue des Sciences Humaines. Mensuel- N° 181-AVRIL 2007
- FOSSOURIER André. Cours INJEP, cycle consultant
- Tableau économique de Mayotte. INSEE, édition 2006-2007
- KASHKAZI N°61 mars 2007 (mensuel édité à Moroni Comores)
- KASHKAZI N°59 janvier 2007
- KASHKAZI N°66 septembre 2007
- Mayotte Hebdo n° 326 du vendredi 23 mars 2007 (presse locale)
- Mayotte Hebdo n° 363 du vendredi 21 décembre 2007

Table des matières

Sommaire	3
Introduction	4

Première partie

Présentation de Mayotte

Chapitre 1

Présentation géographique, historique, démographique et économique

I. Situation géographique et conditions climatiques	11
II. Quelques grandes lignes de l'histoire de Mayotte	14
III. Quelques données démographiques et économiques	15

Chapitre 2

La « société » mahoraise : culture de type traditionnel et postcolonial

I. Une culture de type traditionnel	18
I.1. Un modèle vertical descendant	
I.2. Un modèle parallèle : l'animisme	
I.3. Un modèle empruntant la rationalité scientifique	
I.4. Un modèle de pensée empreignant d'une <i>mentalité mystique</i>	
I.5. Un modèle hybride	
I.6. Le groupe, une valeur à entretenir	
I.7. Le progrès : une menace pour le groupe	
II. Une culture de type postcolonial	25
II.1. Dans le milieu professionnel	
II.2. Des liens de parenté symbolique	
II.3. L'image du Mahorais frappée de désamour	
II.4. De la philosophie des politiques indigènes	

Deuxième partie

Dispositif PEL : un produit de sociétés modernes

Chapitre 1

Le dispositif PEL : une conception de sociétés modernes

I. Les projets éducatifs locaux : une conception de sociétés modernes	34
II. Le dispositif PEL, de la théorie à la pratique	40
II.1. La notion et la démarche de projet	
II.2. Démarche de projet appliquée au dispositif PEL	
III. L' <i>accouchement</i> du dispositif	46

Troisième partie

La *mahorité* et la conduite des travaux PEL

Chapitre 1

L'espace professionnel comme prolongement de lieu de vie selon la doxa communautaire

I. L'exercice du droit d'aïnesse	53
I.1. L'indigestion de la nouveauté	
I. 2. Les séminaires jeunesse	
II. Le rapport à la chose écrite	58
III. Le rapport au travail, à l'autorité et à la chose publique	60
IV. Le rapport à l'autre	62

Chapitre 2

Indisposition mentale comme source de subversion

I. Des élections à allure d'un <i>jeu de cache de jacques</i>	65
II. Une gouvernance contre la logique politique	66
III. Des tournois d'actions publiques	69
IV. Des espaces d'investissement et de production préférentiels	71
V. La direction de la jeunesse et des sports et ses postures « saïdcoucouilles »	72
V.1. Le discrédit	76
V.2. Une reconquête du pouvoir	78
VI. De la « saïdcoucouillisation » à une multi polarisation partenariale	80

Chapitre 3

Conformisme de façade ou le jeu des acteurs

I. Le conformisme par désarchivage	83
II. Le conformisme organisationnel	85
III. Le conformisme par acquiescement comme forme de quittance	86
IV. Le conformisme orgueilleux	87
V. Les acteurs de l'éducation populaire : « des usurpateurs de rôle ! »	89
VI. La place occupée par les habitants	92

Quatrième partie

Perspectives

I. Vers une conception consolidée du projet PEL	99
I.1. Un PEL prenant en compte les évolutions culturelles et leur multi culturalité	99
I.2. Une politique éducative intégrée dans un développement global de territoire	103
I.3. De l'articulation entre PEL et CEL à l'organisation d'un système global	103
II. Un service garant de la transversalité et de dynamisme d'échanges interservices	106
III. Un observatoire des politiques publiques	107
IV. Vers une promotion, sinon une révolution culturelle	108
Conclusion	111
Bibliographie	113

ANNEXES

La mise en place des politiques éducatives locales à Mayotte. Gouvernance par « politique » (logique exogène) et *mahorité* : « postcolonialité » et « traditionalité » incorporées.

D'un constat : les politiques éducatives locales ont du mal à prendre forme. A une interrogation : qu'est-ce qui fait frein ? Il est question de mettre en évidence une particularité mahoraise de gouvernance de territoire qui résulte d'un processus de décomposition/recomposition suivant une logique d'assimilation /accommodation découlant de la confrontation de la *mahorité* avec des pratiques de nature politique.

Mayotte est posée comme une postcolonie : un lieu où perdurent des effets de la colonisation, un lieu où s'enchevêtrent des durées et des temps multiples. Un lieu où l'apprentissage d'une certaine forme de gouvernance à l'occidental fut vécu selon une forme perversie. Mais encore, Mayotte est habitée par une culture de type communautaire. Quelques-unes de ses caractéristiques connues sont le refus du « progrès », la défense des intérêts tribaux, une forte cohésion du groupe. Ce travail porte un regard sur la mise en place des politiques éducatives locales et analyse le comportement des acteurs, « postcolons » et « postcolonisés », au contact avec des façons de faire de nature politique. Gouverner sur la base de modalité politique se veut recréer des liens entre des individus dans une société éclatée, individualiste. Ce qui n'est pas vraiment le cas en ce qui concerne Mayotte. Comment se consomment alors la rencontre de logiques politiques avec des habitus structurés à la fois par un contexte postcolonial et traditionnel ?

Mots clés : Projet éducatif local, politique, politique éducative, *mahorité*, conformisme de façade, communauté, société, gouvernance, postcolonie, indisposition mentale

Membre du jury

signature

date de soutenance

Mention attribuée :